

LUCIEN·LAMBEAU

L'HÔTEL·DE·VILLE DE·PARIS

H.LAURENS·PARIS

L'HOTEL DE VILLE
DE PARIS

LES RICHESSES D'ART DE LA VILLE DE PARIS

COLLECTION DE VOLUMES IN-8° ILLUSTRÉS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. FERNAND BOURNON

EN PRÉPARATION :

Les Édifices religieux, tome I, par Amédée Boinet.

Les Édifices religieux, tome II, par Louis Hourticq et Jean Bayet.

La voie publique et son décor (Statues, fontaines, colonnes, arcs de triomphe, barrières, tours, obélisques, etc.), par Fernand Bournon.

Les Musées Municipaux

Les Bibliothèques Municipales

LES RICHESSES D'ART DE LA VILLE DE PARIS

L'HOTEL DE VILLE
DE PARIS

PAR

LUCIEN LAMBEAU

ARCHIVISTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Ouvrage illustré de 64 planches hors texte.

PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD, H. LAURENS, ÉDITEUR

6, RUE DE TOURNON, 6

—

1908

L'HOTEL DE VILLE DE PARIS

CHAPITRE PREMIER

La Maison aux Piliers. — L'Hôtel de Ville de François Ier. — Le Boccador et Pierre Chambiges. — L'Hôtel de Ville de Louis-Philippe. — L'incendie de 1871.

On s'est souvent étonné, et non sans raison, que les Parisiens aient attendu le XVIe siècle pour doter leur cité, la capitale de la France, d'un Hôtel de Ville spécialement édifié à cet usage.

Alors que le Paris de cette époque possède déjà de somptueux palais, de beaux logis, des églises sans nombre, sa Maison de Ville est toujours l'antique Maison aux Piliers, acquise par Étienne Marcel au mois de juillet de l'année 1357.

La bâtisse, d'ailleurs, encore que d'origine seigneuriale — elle provenait du dauphin Charles, fils aîné du roi Jean qui la tenait de Humbert, dauphin du Viennois — a bien l'allure simple et modeste qui convient à une assemblée de bourgeois et de marchands. Deux pignons pointus, montés sur des piliers à chapiteaux quelque peu ornés, ainsi que la représente une enluminure du missel de Juvénal des Ursins, sont tous ses développements et toute sa décoration sur la place de Grève. A l'intérieur, d'après Sauval, on y compte deux cours, un poulailler, des cuisines, des étuves et bains, une chambre de parade, un plaidoyer, une chapelle, une grande salle de cinq toises sur trois, et un grenier pour l'artillerie de la ville.

C'est dans ce modeste immeuble que, durant cent soixante-quinze ans environ, de 1357 à 1533, le Bureau de la Ville tiendra ses réunions et présidera à l'administration de la Cité.

Auparavant, les données sont peu certaines sur les différents endroits occupés par le pouvoir municipal. C'est ainsi que l'on a parlé d'une maison du port Saint-Landry, dans la Cité, sise à l'emplacement actuel du quai aux Fleurs, comme ayant été, avant l'invasion des Normands, le siège des administrateurs de la Ville. Lequel siège aurait, ensuite, été transféré sur l'autre rive de l'île, au midi, entre le petit Pont et le pont Saint-Michel. Mais, il faut le reconnaître, aucun document précis et authentique n'est venu appuyer ces dires, dont la valeur historique n'a peut-être pas de base plus solide que le soi-disant *Parloir aux Bourgeois* du quartier Saint-Jacques, installé, croyait-on, dans une tour de l'enceinte de Philippe Auguste, et que de récentes recherches historiques, faites par M. Alfred des Cilleuls, ont indiqué comme n'étant qu'un fief, qu'une propriété, dépendant du Parloir aux Bourgeois, dont il aurait pris la dénomination.

Peut-être, toutefois, est-on plus affirmatif en ce qui concerne l'emplacement du siège de la municipalité parisienne qui précède immédiatement la Maison aux Piliers et qui, sous le nom de *Maison de la Marchandise*, était situé sur la rive droite du fleuve, entre le Grand-Châtelet et l'église Saint-Leufroy. Il semble bien, en effet, que pour cette dernière indication, les documents dont on dispose se présentent avec plus de certitude.

Pour toutes ces Maisons de Ville, néanmoins, exactement ou inexactement situées, nulle trace ne se trouve d'une construction particulièrement établie à destination de Parloir aux Bourgeois, de Maison de la Marchandise, d'Hôtel de Ville, et il nous faudra arriver au milieu du XVIe siècle pour la rencontrer.

A ce moment, et sous l'impulsion d'un grand courant artis-

tique qui va révolutionner l'art, la Ville se couvre de monuments remarquables qui procèdent d'une formule nouvelle. Convié par un roi artiste, qui conduit le mouvement et donne fastueusement l'exemple, le Bureau de Ville accepte d'élever un Palais municipal qui sera vraiment digne de Paris et construit, cette fois, avec une affectation bien définie.

De l'entente de la municipalité parisienne avec le roi François Ier naquit, si l'on peut dire, cet admirable Hôtel de Ville dont la glorieuse carrière se termina en 1871.

A vrai dire, pourtant, on n'a pas encore découvert, dans la chronologie des documents mis au jour, l'acte initial, le vœu, soit de la municipalité de Paris de posséder enfin une Maison commune particulièrement édifiée pour elle, soit le désir du Roi de voir sa capitale dotée d'un Hôtel de Ville répondant enfin à sa notoriété et à ses développements. Dans les premiers documents connus, la décision est déjà prise, et il y paraît convenu qu'un monument de cette nature sera édifié avec l'autorisation royale, et qu'il sera aussi fastueux que possible.

La première manifestation qui semble s'y rapporter est la mention des difficultés que rencontre la Ville pour acquérir les maisons de la place de Grève, voisines de la Maison aux Piliers, et nécessaires à la construction projetée. Les propriétaires, en effet, connaissant l'intention de la municipalité, lui tiennent la dragée haute pour la cession de leurs immeubles, qu'ils savent indispensables à la réalisation de son désir. Dans la séance du 9 mars 1529, le Bureau de Ville s'occupe déjà de la question et décide d'acquérir les immeubles dont il s'agit, les uns après les autres, et suivant une estimation faite à l'avance :

« Quant aux maisons nécessaires et contiguës de ladite Ville et qu'elle prétend avoir, a esté advisé qu'il faut offrir maison par maison, ou argent, selon la prisée qui en sera faicte. »

Mais l'accord, sans doute, ne se fait pas avec les propriétaires, puisque, neuf mois plus tard, le lundi 13 décembre 1529, le Bureau de Ville est obligé de requérir du Roi qu'il veuille bien ordonner par lettres patentes que lesdites maisons seront cédées d'office et payées à leur juste valeur. Ce n'était pas autre chose, en somme, que l'expropriation pour cause d'utilité publique, employée de nos jours pour des opérations semblables :

« ... a esté remonstré à mon dit sieur le gouverneur que une maison prochaine de ceste maison de Ville, qui fut feu Me Françoys de la Barrière, et autres tenant à icelle, sont grandement necessaires pour la dicte ville et qu'elles ne se peuvent avoir par achapt des particuliers ausquels elles sont de présent, parce qu'il y a plus de cinquante particuliers y prétendans et qu'il estoit besoing avoir lettres patentes du Roy pour avoir par justice les dictes maisons, en les recompensant de la juste valeur. »

C'est ici que, d'après la chronologie des documents, il convient de mentionner la désignation de l'architecte du futur édifice.

Le dimanche 22 décembre 1532, messire Pierre Violle, prévôt des marchands de Paris, accompagné du procureur de ladite Ville, s'en fut au logis du Roi, dans le château du Louvre, pour y deviser d'importantes affaires, telles que vente de forêts et autres, et aussi, vraisemblablement, pour y parler du fameux projet relatif à la Maison commune. Le Conseil du Roi, occupé en ce moment de plus graves intérêts, remit à une autre fois la réception des représentants de la Ville, mais le gouverneur de Paris, qui assistait à ce Conseil, profitant de la présence au Louvre des magistrats municipaux, mit sous leurs yeux le plan dressé par Dominique de Cortone, du nouvel Hôtel de Ville :

« Et ce faict, le dit seigneur gouverneur se retira en une tournelle estant près la garderobbe du Roy, et mena avecques



L'ANCIEN HOTEL DE VILLE.
D'après la gravure de Boisseau.
(Page 18).



L'ANCIEN HOTEL DE VILLE, AUGMENTE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE.
D'après une lithographie de Aubrun.
(Page 21).





MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA RÉÉDIFICATION
DE L'HOTEL DE VILLE.
Par M. Chaplain (Page 51).

luy les dictz Prévot des Marchans et Procureur de la dicte Ville ; auquel lieu se trouva Me Dominique de Cortonne, qui monstra le pourtraict du bastiment nouvel que le Roy veult estre faict d'ung hostel de ville. Et ce faict, chacun se retyra. »

Dominique de Cortone, que François Ier a chargé de dresser « le pourtraict du bastiment nouvel », s'appelle de son véritable nom *Domenico Bernabei*. Né à Cortone, en Toscane, il en tire, à l'exemple de beaucoup d'artistes de son temps et de son pays, la dénomination de Dominique de Cortone, à laquelle on ajoute familièrement celle de *Boccador*, qu'il doit, assure M. Henri Stein, selon un usage très répandu dans l'Italie du XVIe siècle, à sa moustache blonde.

Ramené de la Péninsule par Charles VIII, avec d'autres artistes de ce pays, on le trouve occupé, particulièrement dans l'art du bois, aux travaux des châteaux d'Amboise, de Blois et de Chambord. Si la nomenclature précise de ses œuvres est assez peu connue — et il n'est pas le seul artiste de son temps qui soit dans ce cas — on ne pourra lui contester, pourtant, la confection des plans de l'Hôtel de Ville de Paris, dont l'affirmation est consacrée par des documents formels, et par une inscription commémorative dont les textes sont parvenus jusqu'à nous.

Le Roi, tout autant que le Bureau de Ville, semble avoir une hâte extrême de la mise en train du nouveau monument. A l'occasion de l'achat d'une maison en saillie sur la place de Grève, appartenant à l'hôpital du Saint-Esprit, et qui est nécessaire à l'édification projetée, il signe, le 23 avril 1533, des lettres patentes invitant la Ville à faire diligence, et dans lesquelles il parle encore du plan agréé par lui :

« François, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme pour la

décoration de nostre bonne ville de Paris, ville cappitalle de nostre royaulme, nous eussions piéça ordonné à noz très-chers et bien amez les prevost des marchans et eschevins de nostre dicte ville, faire croistre, eslargir, bastir et reediffier de nouveau l'Hostel commun d'icelle, en ensuivant laquelle nostre ordonnance, les dicts prevost des marchans et eschevins, auroient faict faire un pourtraict de la forme et devys du bastiment du dict hostel, lequel ils nous auroient monstré, et l'ayant trouvé agréable, nous leur aurions de rechef commandé y faire besongner à toute diligence... »

Le Parlement, après examen « du pourtraict du bastiment et édifice dudict hostel commun », ratifia les lettres patentes du Roi et autorisa la Ville, par son arrêt du 26 juillet de la même année, à s'approprier la saillie de l'hôpital du Saint-Esprit, moyennant une juste indemnité.

Quant aux subsides nécessaires à l'édification, le roi François daigna en assurer une partie, par l'abandon gracieux qu'il voulut bien consentir de la part lui revenant des deniers communaux parisiens. Sur toutes les villes du royaume, en effet, un prélèvement était régulièrement fait pour les besoins de l'État, de la moitié environ des revenus urbains. C'est cette cote-part de l'impôt de Paris que le Roi abandonna et pour laquelle, le 13 mai 1533, le premier magistrat de la Cité fit à ses collègues la communication ci-après :

« Le dict Violle, Prevost des Marchans, a remonstré que le Roy prend par toutes les Villes de son royaulme la moictié des deniers comungs, et que, de sa grace, a voullu que les deniers qu'il eust prins sur ceste ville de Paris soient employez aux bastimens d'un Hostel de Ville neuf, selon le devis qui luy a esté monstré, et aussi monstré présentement par Me Dominicque de Cortemer (*sic*), qui l'a fait et devisé.

« Et sur ce, tous mesdictz sieurs ont esté d'avis que l'on doit entièrement suyvre le voulloir du Roy en faisant ledict bastiment. »

L'année suivante, par ses lettres patentes du 6 août 1534, François I[er] confirmait cette donation aux administrateurs de la Ville, leur donnant ainsi la preuve des sacrifices que l'État consentait pour : « la construction et eddifice de leur hostel de Ville que leur avons ordonné faire faire en ceste dicte Ville, qui sera somptueux et des plus beaulx que l'on saiche. »

Les termes de ce document de 1534 n'étaient pas moins précis que ceux de 1533 :

« ... Et pour ce que despuis, nous avons ordonné que la moictié de semblables deniers communs, dons et aides des villes de ce royaume, seroient prins et apportez aux coffres de nostre chasteau du Louvre, à Paris, pour estre mis et emploiez où l'avons ordonné; et que, pour le regard et considération que nous avons eu de la grande et extresme despence qu'il conviendra faire aus dicts prevost des marchans, eschevins et habitans, supplians pour le dict ediffice et construction du dict Hostel de Ville, nous les avons exceptez et réservez par nos lettres-patentes cy attachées soubz nostre contre-scel, de bailler la dicte moictié de leurs dicts deniers communs, et voulu qu'ils leur demourassent pour convertir au dict ediffice... »

On a souvent regretté la pénurie des documents d'archives se rapportant à la construction de l'Hôtel de Ville du XVI[e] siècle. Il est pourtant visible qu'il n'existe que peu de lacunes concernant les points principaux de cette construction. C'est ainsi que l'on trouve encore, dans les anciens comptes de la Ville pour 1533, publiés par M. Bernard Prost, le signalement de la confection du plan par le Boccador :

« Payé à Dominicque de Courtonne soixante-douze livres

pour plusieurs portraits en plattes-formes pour le fait de l'édifice et bâtiment de l'Hôtel de Ville. »

Et aussi cette indication, dans les mêmes comptes, portant que le dit Dominique, architecte, a été chargé, le 15 juin 1533, de la conduite des travaux de l'édifice moyennant une redevance annuelle; qu'il en a bien dressé un plan agréé par le Roi, et confectionné un modèle en menuiserie :

« Messieurs les Prevost des Marchans et eschevins, par leurs lettres du 15 juin 1533, ont commis et depputté pour conduire les ouvrages du bâtiment et édifices de l'hôtel de la dite ville le dit Me Dominique de Berqualor, dit de Courtonne, architecte, demeurant à Paris, suivant le modelle par luy fait, veu et accordé par le Roy, et, pour éviter à faute, qu'il sera fait auparavant un modelle en bois de menuiserie ; pourquoy Messieurs luy ont ordonné la somme de 250 livres tournois par an tant qu'il vaquera au dit bâtiment ou tant qu'il plaira à Messieurs. »

On peut présumer que les travaux furent commencés rapidement, puisque, le 15 juillet 1533, avait lieu la pose de la première pierre, commémorée par l'inscription ci-après, rapportée par Jacques du Breul en 1612 :

FACTA FUERUNT HÆC FUNDAMENTA ANNO DOMINI M.D.XXXIII. DIE XV MENSIS JULII, SUB FRANCISCO PRIMO, FRANCORUM REGE CHRISTIANISSIMO, ET PETRO VIOLE, EJUSDEM REGIS CONSILIARIO, AC MERCATORUM HUJUSCE CIVITATIS PARRHISIÆ PRAEFECTO, ÆDILIBUS, CONSULIBUS AC SCABINIS GERVASIO LARCHER, JACOBO BOURSIER, CLAUDIO DANIEL, ET JOAN. BARTHOLOMŒO.

Le Roux de Lincy a donné de ce texte la traduction suivante :

« Ces fondations ont été jetées l'an du Seigneur, 1533, le 15e jour du mois de juillet, sous François Ier, roi de France,

très-chrétien, et sous Pierre Viole, conseiller du dit roy, et prévôt des marchands de cette ville de Paris; étant échevins, conseiller et quartenier : Gervais Larcher, Jacques Boursier, Claude Daniel et Jean Barthelémy. »

Le 13 septembre suivant, une table de marbre portant l'inscription ci-après était apposée, affirme en 1550 un historien contemporain, Corrozet, et aussi Jacques du Breul, en 1612, *au-dessus* de la grande porte du monument, ce qui indiquerait qu'à cette époque — septembre 1533 — une partie du rez-de-chaussée de la façade était déjà édifiée :

SENATUI, POPULO EQUITIBUS QUE PARISIEN. PIÈ DE SE MERITIS, FRANCISCUS PRIMUS, FRANCORUM REX POTENTISSIMUS, HAS ÆDES A FUNDAMENTIS EXTRUENDAS MANDAVIT AC CURAVIT, COGENDIS QUE PUBLICE CONSILIIS ET ADMINISTRANDAE REIPUBLICAE DICAVIT, ANNO A SALUTE CONDITA M.D.XXXIII, IDIBUS JULII. INCISUM M.D.XXXIII IDIBUS SEPTEMBRIS. PETRO VIOLA PRAEFECTO DECURIONUM, CLAUDIO DANIELE, JOANNE BARTHOLOMEO, MARTINO BRAGELONIO, JOANNE CURTINO DECURIONIBUS, DOMINICO CORTONENSI ARCHITECTANTE.

Nous nous servirons encore de la traduction de Le Roux de Lincy :

« Le corps de Ville, le peuple et les nobles de la ville de Paris, ayant bien mérité de lui, François Ier, roi de France, très puissant, leur a commandé et confié la construction de cet édifice destiné aux assemblées et au gouvernement des affaires publiques, l'an de grâce 1533, le 15 juillet. Gravé en 1533, le 13 septembre. Pierre Viole, prévôt des marchands. Claude Daniel, Jean Barthelemy, Martin de Bragelongne, Jean Courtin, échevin ; Dominique de Courtonne, architecte. »

A partir de la pose de la première pierre de l'édifice, la construction traversa un certain nombre de vissicitudes, d'ar-

rêts et de reprises, suivant les circonstances du moment, selon la paix, selon la guerre, selon l'argent plus ou moins abondant. On trouve la trace de ces fluctuations dans les documents d'archives et particulièrement dans les délibérations du Bureau de la Ville. Ce sont, si l'on peut dire, les différentes étapes de l'édification ; elles suivront un cours à peu près normal, de 1533, date du point de départ, à 1628, époque de l'achèvement.

Le 19 juin 1534, le Bureau de la Ville estime que les travaux n'avancent pas suffisamment, et son prévôt en fait la remontrance à tous ceux qui en sont responsables. Il s'agit, en l'espèce, de Pierre Chambiges, qui est le maçon de l'entreprise ; de Jacques Coriasse, le maître des œuvres de maçonnerie de la Ville ; de Jehan Asselin, le maître des œuvres de charpenterie ; de Louis Caqueton, contrôleur des travaux ; et enfin de Dominique de Cortone, que la pièce, à la vérité, ne qualifie pas, mais auquel on ne saurait, de bonne foi, attribuer une autre fonction que celle d'architecte dont il avait été officiellement nanti. Il leur est enjoint d'avoir à surveiller les ouvriers : « besongnans au faict de l'édifice et bastiment de l'hostel neuf de Ville », et particulièrement recommandé de dîner moins souvent ensemble, afin qu'il y ait toujours au moins l'un d'entre eux sur les chantiers.

Voici, au mois d'octobre 1536, un arrêt momentané dans la marche des travaux, qui est consenti par les représentants du Roi et le Bureau de Ville, en présence de Dominique de Cortone, acceptant. Le fait, indiqué par M. Léon Dorez, ressort d'une lettre datée du 24 de ce mois, écrite par Jean Tronson, prévôt des marchands, au cardinal Jean du Bellay, et dans laquelle il est question d'activer l'achèvement des fortifications, susceptibles d'être endommagées par les pluies d'hiver.

Nous ne mentionnerons pas ici tous les menus faits et détails



NOUVEL HOTEL DE VILLE. — FAÇADE PRINCIPALE SUR LA PLACE.

(Page 57).

Pl. 4.



PARTIE CENTRALE DE LA FAÇADE PRINCIPALE.

(Page 54).

de l'entreprise, maillons d'une même chaîne, qui permettent de suivre la construction comme à la piste ; nous ne voulons retenir de ces faits que ceux pouvant être susceptibles de servir à la recherche de la paternité de l'édifice. Nous rappellerons, par exemple, que, le 6 août 1534, François Ier, à l'occasion de l'emploi des fonds communaux, insista particulièrement auprès du Bureau pour qu'il ne fût rien changé à l'ordonnance des travaux, telle qu'elle avait été arrêtée au début : « ... les ouvraiges du dict hostel de Ville, que voullons et entendons estre contynuez comme ilz sont commencez ».

Le 8 septembre 1536, en recevant à Saint-Germain la révérence du prévôt des marchands de Thou, et de ses échevins, le Roi ne manquait pas, à la fin de sa réponse, de leur recommander l'édifice : « Et dict aussy qu'il entend que l'on continue le bastiment de l'hostel de ville, attendu que sommes en temps de paix... »

Une ordonnance du Bureau, du 30 juillet 1539, est particulièrement intéressante en ce sens qu'elle indique nominativement les trois personnages qui sont responsables de la marche des travaux : Pierre Chambiges, maître des œuvres de maçonnerie, Charles Leconte, maître des œuvres de charpenterie, et Dominique de Cortone. Mais voici encore, pour ce dernier, que le document ne spécifie pas de qualité. Ce silence est, selon nous, d'une éloquence particulièrement suggestive. Quelle responsabilité, en effet, peut-on placer à côté de celles des deux fonctionnaires ci-dessus dénommés, sinon celle de l'architecte, responsabilité qui est capitale, et qui, de ce fait, n'a pas besoin d'être qualifiée ? Bien entendu, on ne saurait s'arrêter à l'objection qui sera peut-être produite que Dominique, étant nommé le dernier dans le document, ne devait occuper qu'une fonction inférieure à celles des deux autres. Nous n'y contredisons pas,

d'ailleurs, et il se pourrait fort bien que, dans l'esprit du rédacteur de l'ordonnance, les maîtres des œuvres de maçonnerie et de charpenterie fussent des personnages plus importants que l'architecte.

Le document en question chargeait donc Me Regnault Bachelier, « contrerolleur » des bâtiments neufs de l'Hôtel de Ville, d'avoir à enregistrer très exactement le défaut de présence sur les chantiers de ceux qui étaient chargés de les surveiller : « Aujourd'huy, mercredi trente juillet 1539, au Bureau de la Ville, a esté enjoinct à Me Regnault Bachelier, contrerolleur des bastimens et ediffices de l'ostel de la dicte Ville, que doresnavant il ait à faire registre du deffault que feront Me Pierre Chambiges et Charles Leconte, maistres des œuvres de la dite ville, et Me Dominique de Cortonne, à l'exercice de leurs commissions, et de nous en rapporter, deux foys la sepmaine, son contrerolle selon le temps, jours et heures qu'ilz auront failly de servir à leurs dites commissions pour le faict du bastiment de l'hostel de la dite Ville; et sur peyne de recouvrer sur luy ce que les dits Chambiges, Leconte et Dominique auront receu pour le temps du deffault de leurs dits services ; et sera ceste présente ordonnance signiffiée ausdits Chambiges, Leconte et de Cortonne, ad ce qu'ilz n'en prétendent cause d'ignorance. »

Cette pièce, dont il faut apprécier toute l'importance, si heureusement découverte par M. A. Tuetey, identifie d'une façon, pour ainsi dire absolue, les fonctions des trois personnages chargés des travaux de l'Hôtel de Ville en 1539 : Boccador, qui en est toujours l'architecte depuis 1533; Pierre Chambiges qui, de simple maçon du monument, est devenu, vers la fin de l'année 1538, maître des œuvres de maçonnerie de la Ville en remplacement de Jacques Coriasse qui l'était déjà en 1535 ; et Charles Leconte,

qui a succédé à Jean Asselin, un peu avant 1538, dans le poste de maître des œuvres de charpenterie.

Nous expliquerons l'insistance particulière que nous mettons à parler aussi longuement de l'architecte de l'Hôtel de Ville, en rappelant la tentative entreprise, il y a quelques années, avec une juvénile ardeur, par un historien autorisé du monument, M. Marius Vachon, d'attribuer les plans et la construction à Pierre Chambiges, aux lieu et place de Dominique de Cortone. Selon lui, en effet, les plans dressés par Boccador en 1533 et les constructions édifiées d'après eux auraient été, les premiers, abandonnés en 1535 et les secondes, jetées bas vers la même époque.

Cette thèse qui, d'ailleurs, n'était pas nouvelle et avait déjà été effleurée en 1846 par Le Roux de Lincy, sans être adoptée par lui, souleva une polémique fort intéressante qui amena, sur la question, la production de documents nouveaux et détermina l'étude plus approfondie et plus précise de ceux qui étaient déjà connus.

Après une lecture faite de bonne foi et sans parti pris de tous les textes qui ont été produits sur ce sujet — il ne saurait être sérieusement question d'introduire dans le débat d'autres éléments que des pièces d'archives — nous persistons à penser que rien ne permet de déposséder le Boccador au profit de Pierre Chambiges.

En écartant les documents ambigus interprétés par les deux partis, ceux à double entente, ou dont le sens peut prêter à équivoque, il reste, à notre humble avis, en faveur de Dominique de Cortone, une suite chronologique de pièces authentiques et précises, qui est à l'abri de toute contestation. En l'état de la question, il nous paraît donc que la cause peut être considérée comme jugée; à moins, bien entendu, que d'autres documents

nouveaux, improduits à ce jour, viennent réduire à néant ceux qui jalonnent la construction commencée en 1533, et dont nous avons reproduit quelques-uns.

Mais si, par hasard, ces documents existaient, eussent-ils échappé à la sagacité des érudits et des savants ?

Nous ne le pensons pas.

Vingt années après la pose de la première pierre, il n'y avait encore d'exécuté que le rez-de-chaussée de la façade donnant sur la place de Grève, flanquée à droite, c'est-à-dire du côté de la rivière, d'un pavillon construit au-dessus de l'arcade Saint-Jean. Derrière cette façade, la cour centrale était également édifiée, ainsi que le bâtiment situé au fond, sur la ruelle Saint-Jean, et celui longeant la rue du Martroy, parallèlement à la Seine.

Pendant la seconde moitié du xvie siècle, les guerres de religion et les troubles fréquents qui agitent la capitale et en absorbent toutes les ressources, arrêtent les travaux qui sont pour ainsi dire abandonnés. Tout au plus songe-t-on que l'antique Maison aux Piliers, dans laquelle étaient demeurés les bureaux pendant la construction de l'Hôtel neuf, commence à tomber en ruines. Par sa délibération du 14 novembre 1551, le Bureau enjoint aux maîtres des œuvres d'avoir à en faire démolir les fractions les plus dangereuses, en faisant transporter dans les parties neuves les armes et munitions de la Ville qui se trouvaient dans les vieux bâtiments. Il ne faudrait pas croire, néanmoins, que la démolition se fît immédiatement.

La décision du 5 octobre 1589 intervint encore, prescrivant « que le dit viel corps d'hostel sera abattu et desmoly pour obvier aux inconveniens qui en pourroient advenir... », et indiquant que la vieille Maison commune n'était plus alors occupée que par les prisonniers et le geôlier préposé à leur garde.

On n'en termina avec le vieux logis qu'en 1591, c'est-à-dire

cinquante-huit ans après la mise en train des travaux du nouvel Hôtel de Ville. Il n'y avait pas moyen de le conserver plus longtemps debout, malgré les consolidations qui y avaient été apportées : « nonobstant le dit estayment, pour la caducité des murs, il continue à menacer la ruyne et s'augmente le péril éminent ».

Le 21 juin 1591, le maître des œuvres Guillain, recevait l'ordre du Bureau d'avoir à faire évacuer les prisonniers dans les bâtiments nouveaux, et à procéder ensuite à la démolition.

Quand Henri IV, par une sage administration, eut à peu près rétabli la paix dans son royaume et la tranquillité dans sa capitale, on songea à reprendre enfin l'édification de la Maison commune, abandonnée depuis si longtemps.

Le 6 juin 1605, le reste des travaux à exécuter était adjugé à Marin de la Vallée, « juré du Roi en l'office de maçonnerie », demeurant à Paris, rue Beaubourg.

Ce fut certainement à l'occasion de cette reprise que la statue du souverain, œuvre de Pierre Biard, fut appliquée, en 1606, dans le tympan de la porte centrale du monument. Détruite pendant la Révolution, cette statue fut reproduite en bronze, par Lemaire, en 1838, et remise au même endroit, en remplacement d'un bas-relief en plâtre doré dont la Restauration avait ordonné la pose. Après l'incendie de 1871, l'œuvre de Lemaire fut sauvée et envoyée au musée Carnavalet.

Marin de la Vallée se mit à l'œuvre dès 1606, à l'aide de nouveaux subsides qui étaient mis à sa disposition, et aidé par une large subvention obtenue d'une Assemblée du clergé réunie à Angers.

Pour commémorer cette heureuse continuation des travaux, la dédicace ci-après fut ajoutée, comme une suite paraissant toute naturelle, à l'inscription primitive rapportée plus haut,

relatant qu'en l'an 1533, François I[er] avait commandé l'édifice, Dominique de Cortone étant architecte :

AT HENRICO IV, FRANCORUM ET NAVARRORUM REGE INVICTISSIMO, FRANCIS. MYRON PROPRAETORE ET DECURIONUM PRAEFECTO, P. SAINCTOT, J. DE LA HAYE, G. DE FLECELLES ET N. BELUT, DECURIONIBUS, HOC OPUS SUPERIORUM TEMPORUM FORTUNA INTERMISSUM, A SOLO AD FASTIGIUM USQUE CONTEXTU AEDIFICII REPETITUM EST. M.DC.VI.

« Mais sous Henri IV, roi invincible de France et de Navarre, François Miron, prévôt des marchands, P. Sainctot, J. de la Haye, G. de Flecelles et N. Belut, échevins, ce monument, interrompu par les événements des temps antérieurs, a été repris du sol jusqu'à son sommet. 1606. »

Et du Breul, qui rapporte l'incident dans son livre écrit en 1612, ce qui le fait contemporain de la chose, après avoir reproduit le texte de l'inscription de 1533, ajoute immédiatement ces lignes :

« Depuis, en la mesme table de marbre a esté adjousté ce qui s'ensuit :

« AT. HENRICO IV... » etc.

Ce complément d'inscription est, pour nous, de la plus grande importance, en ce sens qu'il prouve que rien n'était modifié dans la poursuite de la construction commencée par Boccador en 1533. On y disait très nettement que le monument indiqué dans la première partie de la table de marbre, interrompu par les événements, avait été repris, en 1606, du sol jusqu'au sommet. Rien de plus clair pour qui veut lire ce texte avec bonne foi.

Et s'il était besoin d'une preuve supplémentaire, nous dirions que Le Roux de Lincy a démontré que, le 16 février 1607, la façade entière était achevée, sauf le pavillon du Saint-Esprit.



DÉTAILS DES TOITS DE LA FAÇADE PRINCIPALE.

(Page 56).

Pl. 6



PORTE EN FER FORGÉ DE LA FAÇADE PRINCIPALE.

(Page 57).

Nous ajouterons encore que, si l'œuvre de Dominique de Cortone avait été détruite et remplacée par celle de Pierre Chambiges, le petit-fils de ce dernier, Pierre Guillain, le maître des œuvres de la Ville, qui fit graver la deuxième partie de l'inscription dont il s'agit, n'eût certainement pas laissé subsister la première et n'eût pas manqué d'en rédiger une autre à la mémoire de son grand-père.

L'année 1608 fut particulièrement laborieuse pour la continuation des travaux puisqu'elle vit, ainsi que l'explique encore l'inscription ci-après, l'achèvement de la grande salle, la mise en train du pavillon du Saint-Esprit, l'ornementation de la façade par une colonnade, et la construction du campanile pour l'horloge :

« Dans la grande salle neuve de l'Hostel de Ville, dit du Breul, est ainsi gravé en marbre ce qui s'ensuit :

DU RÈGNE DU TRÈS CHRESTIEN HENRI IV, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, ET DE LA PRÉVOSTÉ DE MONSIEUR MAISTRE JACQUES SANGUIN, SIEUR DE LIVRY, CONSEILLER DU ROY EN SA COUR DE PARLEMENT, ET DE L'ESCHEVINAGE DE MAISTRE GERMAIN GOUFFÉ, ADVOCAT EN LA DITE COUR, JEAN DE VAILLY, SIEUR DU BREUIL DU PONT, MAISTRE PIERRE PARFAICT, GREFFIER EN L'ÉLECTION ET CHARLES CHARBONNIÈRES, CONSEILLER DU ROY ET AUDITEUR EN SA CHAMBRE DES COMPTES, CESTE SALLE A ESTÉ PARACHEVÉE, LE PAVILLON DU COSTÉ DU SAINCT ESPRIT ENCOMMENCÉ, LES COLONNES APOSÉES, ET LA TOUR A HUICT PANS ESLEVÉE POUR L'ORLOGE, MIL SIX CENS HUICT.

Nous ne suivrons pas plus longtemps les phases de la construction de la nouvelle Maison commune des Parisiens ; notre cadre, d'ailleurs, ne le comporte pas. Nous dirons seulement qu'elle fut définitivement terminée en 1628, ainsi que le constate le texte ci-dessous, apposé en marbre, par le maçon qui l'acheva, et qui ne manqua pas, lui aussi, de s'y décerner

le titre d'architecte auquel il ne semble pas qu'il avait droit :

HANC ÆDIFICIORUM. MOLEM. MULTIS. IAM. ANNIS. INCHOATAM. ET. AFFECTAM. MARINUS. DE. LA. VALLÉE. ARCHITECTUS. PARISIN. SUSCEPIT. AN. 1606. ET. AD. ULTIMAM. USQUE. PERIODUM. FŒLICITER. PERDUXIT. AN. SAL. 1628.

« Marin de la Vallée, architecte parisien, a entrepris, l'année 1606, ce grand édifice resté longtemps inachevé et imparfait, et l'a heureusement terminé, l'an du salut 1628. » (Pl. 1).

Les inscriptions lapidaires, on le voit, étaient fort à la mode à cette époque ; elles l'étaient surtout particulièrement à l'Hôtel de Ville, où l'on ne laissait passer aucune occasion d'en revêtir les murailles ; c'est ainsi que nous en connaissons pour la pose de la première pierre, pour la désignation de l'architecte, pour la reprise des travaux interrompus, pour la terminaison de la grande salle, pour la mise en train d'un pavillon, et pour l'achèvement de l'édifice.

Si réellement Pierre Chambiges — qu'on nous excuse d'y revenir encore ! — joua le rôle important, voire même définitif, qu'on lui attribue dans l'édification de l'Hôtel de Ville de la Renaissance, comment se fait-il que le marbre, si prolixe pour des faits de second ordre, ne nous apprenne pas la part réelle qui lui revient ? Modestie de l'artiste, dira-t-on peut être, qui n'a pas voulu chanter sa propre gloire sur les murs qu'il édifiait. C'est entendu ; mais ses descendants, les Chambiges et les Guillain, qui maçonnèrent à l'Hôtel de Ville longtemps après la mort du grand aïeul, étaient-ils tenus à la même réserve ?

Comment expliquera-t-on que, depuis la mort de Chambiges, arrivée en 1544, jusqu'à l'achèvement du monument, en 1628, alors qu'ils sont toujours sur le *tas ;* alors qu'ils posent ou laissent poser des inscriptions commémorant ceci ou cela, ils

n'aient pas trouvé le moyen d'en mettre une rappelant l'œuvre du chef de la famille ?

C'est que, vraisemblablement, personne ne songeait alors à contester le travail de Dominique de Cortone, pas même les descendants du concurrent qu'on lui oppose aujourd'hui, lesquels savaient, probablement mieux que personne, à quoi s'en tenir sur la part revenant à chacun.

On ne saurait affirmer, bien entendu, que toutes les parties du plan de Boccador furent exécutées à la lettre, et il est présumable, comme la chose ressort de l'étude des documents connus, que les maîtres des œuvres y apportèrent des modifications de toute espèce. C'est dans ce sens, croyons-nous, qu'il faut interpréter les dires de Sauval et de Mariette, rappelant que le dessin fut réformé sous Henri II, en 1549, année de la mort de Dominique. Mais il est certain, aussi, qu'aucune pièce véritablement valable devant l'histoire, ne permet de déposséder ce dernier de son œuvre, et que le savant Le Roux de Lincy avait déjà raison en 1846 quand il écrivait :

« Tout prouve que les plans donnés par Boccador en 1530 furent suivis assez exactement, et que ce dernier doit être considéré comme le principal auteur de l'ancien Hôtel de Ville. »

Depuis l'époque de son achèvement jusqu'en 1803, le monument ne subit aucune modification. A cette date, et en raison de l'adjonction des services départementaux aux services municipaux pour former la Préfecture de la Seine, sous le Préfet Frochot, il fallut en accroître les dépendances.

L'emplacement de l'ancienne église de Saint-Jean-en-Grève, situé derrière l'Hôtel de Ville, contenant huit cent trente et un mètres soixante-dix de superficie, fut acquis en 1804, en même temps que l'architecte Molinos était chargé d'agrandir le monument à l'aide de ce terrain et de l'ancienne chapelle Saint-Jean

qu'il devait incorporer. On sait que ce vocable de *Saint-Jean* resta à toutes les salles de la maison commune qui se succédèrent en cet endroit. Le même architecte rattacha également à l'Hôtel de Ville, à la même époque, un autre bâtiment neuf construit sur le terrain du Saint-Esprit, c'est-à-dire au Nord, vers la rue de la Tixeranderie.

Sous le règne de Louis-Philippe, les services nouveaux sont tellement considérables, et les locaux si insuffisants, que la municipalité est obligée de prendre à bail diverses maisons situées aux environs et dans la place de Grève. Aussi, pour remédier à cet état de choses, le Conseil municipal prend-il, le 30 avril 1835, une délibération adoptant le principe de l'agrandissement et de l'isolement de l'Hôtel de Ville.

Les travaux furent confiés aux architectes Godde et Lesueur.

Le bâtiment, doublé en superficie, comportait quatre façades :

1° La façade sur la place de Grève, composée de l'ancien monument de la Renaissance, élargi à droite et à gauche par une petite aile et par un pavillon d'angle ;

2° La façade sur le quai, abritant les appartements du Préfet ;

3° La façade vers la rue de la Tixeranderie, aujourd'hui de Rivoli, côté des Bureaux ;

4° La façade sur la rue Lobau, salle des fêtes et salle Saint-Jean.

Deux cours nouvelles flanquaient, à droite et à gauche, l'ancienne cour centrale, dite de Louis XIV, celle-là même qui fut dotée, en 1855, du fameux escalier à double révolution des architectes Baltard et Vauthier.

L'ensemble formait un vaste rectangle dont les côtés, sur la place de Grève et sur la rue Lobau. mesuraient 120 mètres, et les deux autres, chacun 80 mètres.

Quatre gros pavillons se dressaient aux quatre coins de ce rectangle. Il avait été stipulé dans le programme que les deux ailes élargissant la façade de Boccador devraient se rapprocher le plus possible de son style, laissant plus de liberté aux architectes pour les trois autres côtés. Cette façade, sur la place de Grève, avait été décorée de niches contenant les statues des hommes ayant illustré Paris, et signées : Jouffroy, Ottin, Simart, Seurre, Cavelier, Dantan aîné, Duseigneur, Moyne, Préault, Foyatier, Maindron, etc.

Rappelons, d'après M. A. Babeau, que la façade primitive de la Renaissance comprenait 16 niches, pour le 1er étage et 8 niches pour le 2e étage des pavillons, que plusieurs estampes antérieures à la Révolution montrent ces niches habitées par des statues sans qu'il soit possible de les identifier. Et, enfin, que les auteurs du XVIIIe siècle ne donnent pas l'énumération de ces figures et n'indiquent pas si elles étaient symboliques, mythologiques ou historiques.

Entrepris en 1837, les travaux, dont le montant s'éleva à environ douze millions, étaient terminés en 1842, sauf les parties décoratives qui ne le furent que quatre années après (Pl. 1).

Nous ne saurions nous appesantir ici, ni entrer dans de minutieux détails sur ce qu'était la décoration artistique du monument, depuis son édification sous François Ier jusqu'à son anéantissement, en 1871. Nous ne sommes tenus, d'ailleurs, en ce qui concerne l'ancien hôtel de ville, qu'à une *rétrospectivité* devant forcément être limitée aux œuvres absolument essentielles. Disons que, parmi ces dernières, les plus remarquables, celles qui rappelaient des personnages ou des grands faits de la monarchie, furent détruites pendant la Révolution, sauf pourtant, la fameuse statue en bronze de Louis XIV, par Coysevox, qui décorait jadis l'arcade du fond de la cour centrale, et qui

échappa au creuset révolutionnaire, garée dans les magasins du Roule, grâce au conventionnel Cambon, après une mise aux enchères, sur le prix de 800 livres, en août 1792.

De-ci, de-là, en effet, dans les salles et les salons, se trouvaient des peintures exécutées aux XVIIe et XVIIIe siècles, représentant des princes, grands seigneurs, officiers municipaux, prévôts et échevins de la Ville, greffiers, procureurs, receveurs, conseillers municipaux, signées de Jérôme Francœur, Jehan d'Angers, Ferdinand Hellé, Georges Lallemand, François Porbus, Janelle, etc.

De plus célèbres artistes : Largillière, Mignard, Jean et Louis de Boullongne, de Troyes, les Vanloo, y avaient exécuté de nombreux tableaux représentant les grands faits de la vie parisienne et de l'histoire de France. Ces toiles décoraient les salons et les pièces d'apparat, conjointement avec les remarquables tapisseries de la Ville, déjà en place au XVIe siècle, y compris le fameux plan tissé en 1540 et dont on ignore le sort.

Au moment de l'incendie de 1871, le monument possédait, en outre de la Bibliothèque de la Ville, si riche en documents et manuscrits parisiens, une importante décoration artistique, reconstituée après la Révolution par les divers régimes qui s'y étaient succédé, et dont nous donnerons ci-après une nomenclature sommaire, qui permettra d'apprécier l'immensité du désastre.

La grande Galerie des Fêtes avait été décorée par le peintre Lehmann, qui y couvrit une superficie de 140 mètres avec plus de 180 figures et 56 sujets dans les pénétrations et les pendentifs. Il y représenta *la lutte de l'homme contre les éléments*, en partant de l'état primitif pour arriver à la civilisation. Les médaillons des coupoles étaient de Cabanel et de Benouville. Laurent-Jan y avait exécuté des peintures décoratives sur un

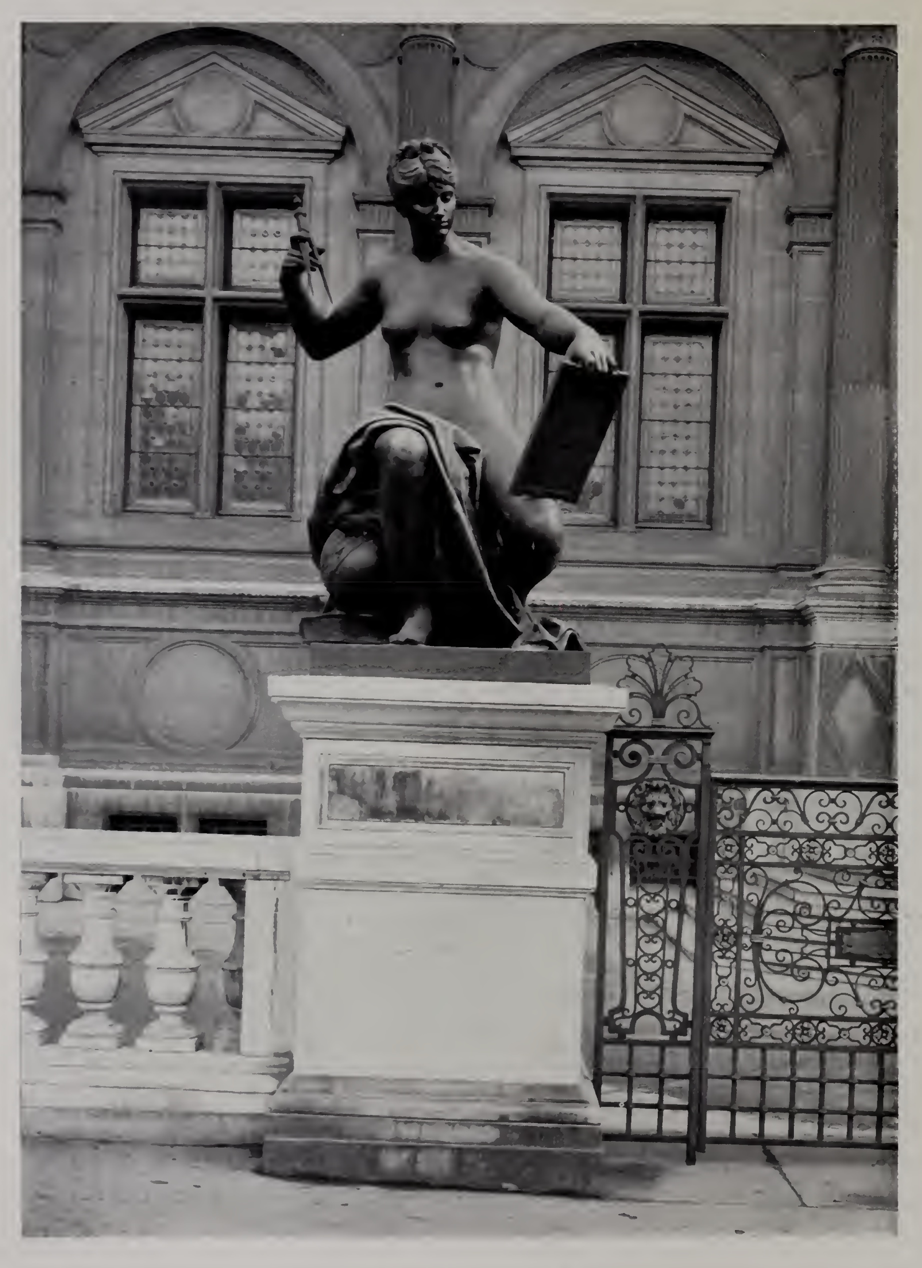
Pl. 7.



FAÇADE SUR LA RUE LOBAU.

(Page 62).

Pl. 8



LA SCIENCE, PAR M. BLANCHARD.

Façade principale.

(Page 57).

ensemble blanc et or. Cette salle mesurait 48 mètres de longueur, sur 13 de largeur et 12 de hauteur.

Les salons à arcades, qui se composaient, comme aujourd'hui, de trois salons séparés par des arcatures, comportaient, le premier, une décoration picturale de Schopin symbolisant *le jour*, *la nuit*, *l'air*, *la terre*, *l'eau*, *le feu et les quatre saisons*, Le sculpteur Thomire avait modelé, pour cette pièce, une pendule représentant *Neptune et Amphitrite*, qui était un véritable objet d'art. Dans le deuxième salon, le grand plafond, du peintre Picot, représentait *la Ville de Paris* entourée d'une nombreuse mythologie. Le reste de la décoration, exécuté par Auguste Hesse, montrait une suite de figures assises caractérisant *les Lettres*, *les Sciences*, *les Arts*, *les Lois*, *l'Industrie*, etc. Le peintre Vauchelet avait assumé la tâche de décorer seul le troisième salon, consacré aux Arts et aux Lettres. Les cheminées situées aux deux extrémités de ces trois salons étaient du sculpteur Plantar. Non loin des salons à arcades, se trouvaient les deux salons de jeu, dont les plafonds comportaient de curieuses décorations : le premier, de sujets de fantaisie, femmes et enfants, par Lachaise ; le second, de mythologies, tritons, sirènes, par Vauchelet.

La grande salle à manger était l'œuvre de G. Jadin et de Bégard, peintres d'attributs de chasse, de pêche et d'ornements décoratifs.

Le salon de l'Empereur possédait la fameuse *Apothéose de Napoléon Ier*, par Ingres, entourée de figures assises, symbolisant les villes conquises par le héros. Sur la cheminée, était un portrait en pied du souverain, par Gérard ; on y voyait aussi les bustes de Jérôme, Louis, Lucien et Joseph Bonaparte, par Canova. C'est dans cette pièce que se trouvait le fameux buste de Napoléon III, en aigue-marine, œuvre

remarquable exécutée en 1867 par la maison Froment-Meurice.

Le salon de la Paix faisait pendant à celui de l'Empereur. Sa cheminée et ses sculptures avaient été ciselées par Nanteuil, et sa décoration picturale, exécutée sous la direction d'Oury. C'était là qu'Eugène Delacroix avait exécuté son œuvre magistrale représentant : *la Terre sollicitant du Ciel la fin de ses malheurs*. L'admirable travail de ce peintre de génie se répartissait en un plafond, huit caissons et onze tympans de portes ou de fenêtres.

La salle du Trône conservait toujours sa célébrité, grâce aux deux cheminées exécutées par Pierre Biard, en 1613, et par Thomas Boudin, en 1617. Elle possédait aussi les bustes en marbre de l'Impératrice, par Craük, un portrait de l'Empereur à cheval, par Horace Vernet, des panneaux décorés par les peintres Séchan et Gosse, représentant des vues de divers monuments parisiens. Les sept portes en bois sculpté de ce salon étaient ornées de figures, en demi-bosse, de grands hommes ayant illustré la France, avec, au-dessous de chacune d'elles, un mot symbolisant le caractère du personnage : *Sully-Économie*, etc.

Le salon du Zodiaque se remarquait également par les douze sujets sculptés sur bois représentant les douze mois de l'année, ou les douze signes du Zodiaque, attribués, peut-être légèrement, à Jean Goujon. C'est dans cette pièce que se trouvaient les quatre paysages, si souvent gravés, de Léon Cogniet : *le Printemps*, *l'Été*, *l'Automne*, *l'Hiver*.

Les deux salons des Arts, situés aux deux extrémités de la Galerie des Fêtes, avaient été décorés, par Benouville, Cabanel et Landelle, d'œuvres se rapportant à la peinture, à la sculpture et à l'architecture.

Les deux salons des Prévôts, attenant également à la Galerie des Fêtes et à la gauche de ses deux extrémités, possédaient :

le premier, un plafond de Riesner, allégorisant le *Deux-Décembre 1851* ; et le second, un autre plafond de Ch. Muller, représentant l'*Affranchissement des Communes en 1110*. Tous les deux étaient entourés d'une frise de portraits en pierre des anciens prévôts des marchands de Paris.

On regrettera certainement que cette tradition, qui était un hommage de reconnaissance envers les anciens administrateurs de la Ville, n'ait pas été continuée ou plutôt inaugurée avec le nouvel Hôtel de Ville. Il n'eût pas été sans intérêt, en effet, de réunir, soit dans une même salle, soit éparses dans les galeries et les salons, les physionomies — bustes ou peintures — des présidents du Conseil municipal élu et des Préfets de la Seine qui, chacun avec des attributions spéciales, concourent à l'administration de notre capitale. Cette collection d'images, établie au fur et à mesure des investitures, serait déjà aujourd'hui d'un grand intérêt historique et eût constitué, pour l'avenir, une suite de précieux documents et de souvenirs parisiens.

La salle des Cariatides, avec ses statues sculptées par Bosio jeune, s'ouvrait au milieu, à gauche, de la Galerie des Fêtes. Le plafond était de Gosse, et Benouville avait peint, sur les portes et les fausses portes, des figures représentant *les Saisons*, *l'Agriculture*, *l'Abondance*, *l'Astronomie*, etc. On y citait particulièrement les *douze Mois*, de Cabanel, qui décoraient les voussures.

Dans la salle du Conseil municipal, le peintre Yvon avait fixé quatre scènes relatives à l'histoire de Paris : *Clovis faisant de Lutèce la capitale de la France ; Philippe Auguste assurant la paix à son peuple avant son départ pour les Croisades ; François Ier posant la première pierre de l'Hôtel de Ville ; Napoléon III remettant au baron Haussmann le décret d'annexion des communes de la banlieue*. Autour de cette pièce

régnait une frise, composée en stuc par Oudiné et représentant des figures symboliques. On y voyait également deux bustes de Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie, par Iselin, et aussi ceux des souverains de l'Europe reçus à l'Hôtel de Ville et qui, de ce fait, devaient offrir leur image à la municipalité.

Cette salle du Conseil municipal est devenue, dans le nouvel Hôtel de Ville, la salle de la commission de voirie. On y accédait alors par l'escalier à double révolution de la cour du Centre, ou cour Louis XIV. Elle communiquait aussi, comme aujourd'hui, avec le salon des Cariatides.

Le salon Napoléon ou salon du Roi, ou encore du Plébiscite, se caractérisait par un plafond de Schopin : *le vote de décembre 1851*, montrant la France, entourée de la Force et de la Vertu, recevant le résultat de la grande opération électorale. *Les Sciences*, *les Arts*, *l'Industrie*, sculptées en bas-relief, décoraient également ce salon.

La galerie de Marbre possédait les huit grandes toiles d'Hubert Robert provenant de la maison de Beaumarchais, et qui eurent le bonheur d'être sauvées de l'incendie, en 1871. C'est dans une antichambre attenant à cette galerie que se trouvait la célèbre statue de Henri IV enfant, par le sculpteur Bosio, également garantie du désastre, et aujourd'hui à Versailles.

Un petit salon de présentation ou d'annonce, était décoré d'une délicieuse frise du peintre Court, représentant des sirènes, des bijoux, des fleurs, des oiseaux. Dans la galerie du Secrétariat, existait une suite de tableaux, représentant certaines communes du département de la Seine, et signés de Lecointe, Paul Flandrin, Desgoffe, Bellel, Hedouin, etc.

L'escalier dit du Préfet, renfermait des sculptures symbolisant les arts, les sciences, l'industrie, exécutées par Combette,

Venot, Brion, Debay, Caudron, Desprez, Marneuf, Guersant, et Lemot.

Nous terminerons enfin cette longue nomenclature, en disant que le double escalier des fêtes partant, en sens opposé, de la salle Saint-Jean pour aboutir dans les deux salons des Prévôts, était orné de sculptures dues au ciseau de Duret, Brion, Dantan aîné, Gambard, Debay et Cavelier.

L'admirable monument, dont nous venons d'esquisser l'histoire, termina sa glorieuse carrière dans l'incendie de 1871. La Commune de Paris, qui l'occupait depuis le commencement de l'insurrection, avec de la garde nationale et un nombreux état-major, avait décidé, à la fin de mai, que le peuple devrait le défendre et s'ensevelir sous ses décombres. Le chef d'état-major de l'Hôtel de Ville, M. Rupprecht, de qui nous tenons ce récit — et qui est aujourd'hui un modeste fonctionnaire de la maison — avait fait entrer, à cet effet, des vivres pour 10 000 hommes, lesquels vivres, avec les nombreuses munitions accumulées, devaient permettre de soutenir un siège de quinze jours. Des dispositions commencèrent à être prises à l'intérieur du monument, et aussi aux environs, où Parent, l'un des officiers de sa garnison, avait été chargé d'organiser des barricades de défense pour protéger l'édifice.

Soudain, le Pouvoir d'alors changea de tactique, et décida que tous les citoyens armés qui y étaient réunis, devraient quitter le monument et s'employer à la défense de leurs quartiers respectifs. A ce moment, Pindy était gouverneur militaire de l'Hôtel de Ville, Rupprecht, chef d'état-major, et Parent, commandant de place. Cette décision dernière fut considérée comme une trahison, par les soldats de toutes armes et de tout acabit qui bondaient alors la Maison Commune, y vivaient, y couchaient, faute d'autres abris en ville : enfants perdus de prove-

nances diverses, étrangers non enrégimentés, dissidents et mauvaises têtes des bataillons, déserteurs de l'armée de Versailles, etc.

Sortir de l'Hôtel de Ville sans savoir au juste où aller, était, pour ces éléments hétéroclites sans asile, courir à une mort certaine. Dès que la décision de la Commune fut connue, ce foyer d'indiscipline entra en ébullition et devint un centre d'anarchie devant lequel tout ce qui paraissait être une autorité, tout ce qui portait un galon, courait les plus grands dangers s'il tentait la moindre observation. C'était, nous disait M. Ruprecht, qui quitta son poste à dix heures du soir et un peu avant l'incendie, une véritable maison de fous furieux, n'écoutant plus rien, vociférant contre les Représentants, qui avaient, d'ailleurs, abandonné les lieux.

Ce fut dans cet état d'exaspération extrême que, au cours de la nuit du mardi au mercredi 24 mai, l'idée surgit parmi cette horde désorientée et surexcitée, qui avait conservé pourtant quelques officiers, Pindy et Parent, entre autres, de mettre le feu au bâtiment. On réquisitionna dans les environs, du pétrole, lequel, avec les quantités formidables de munitions qui avaient été emmagasinées pour la défense, fut le principal aliment du dernier brûlot.

La destruction de l'Hôtel de Ville ne fut donc pas préméditée par le gouvernement de la Commune ; elle fut le cri de colère, la vengeance suprême de ses derniers défenseurs abandonnés à eux-mêmes.

Un ancien membre de ce gouvernement, M. Amouroux, qui siégea à l'Hôtel de Ville comme conseiller municipal, protesta, le 11 juillet 1883, contre une allusion lancée de la tribune affirmant le contraire. Jamais, dit-il, l'idée de brûler l'Hôtel de Ville ne fut soulevée dans le sein de la Commune ; la seule



FAÇADE SUR LA RUE DE RIVOLI, ET ANGLE SUR LA RUE LOBAU.

(Page 60).

Pl. 10.



LES LIONS DE LA FAÇADE SUR LA RUE LOBAU, PAR M. JACQUEMART.

(Page 60).

allusion faite à ce monument est de Delescluzes, qui prononça un jour les paroles suivantes, à propos de la résistance à faire aux troupes de Versailles : « Oui, nous devons résister jusqu'au bout, et s'il le faut, nous saurons combattre et mourir sur les marches de l'Hôtel de Ville ! »

L'incendie dura huit jours et rien n'échappa au désastre. Rien, sauf quelques œuvres d'art et vestiges d'architecture, aujourd'hui disséminés un peu partout, précieux souvenirs dont l'origine semble déjà oubliée faute d'avoir pris le soin de les identifier sur le moment.

Nous donnons ici la nomenclature de ceux de ces vestiges que nous connaissons, nous gardant bien d'affirmer qu'il n'y en a pas d'autres, épars chez les collectionneurs ou dans des jardins particuliers :

Parc Monceau : Fragment de la cour Louis XIV, composé d'un arc flanqué de deux colonnes et de l'entablement.

Jardin du Trocadéro : Une fenêtre Renaissance, de la façade du Boccador, décorée de deux génies ailés.

Square Monge : Les deux statues de Jean Aubry et de P. de Violle, dans leurs niches, provenant de l'ancienne façade.

Au Musée Carnavalet : Le Louis XIV, de Coysevox, qui ornait la cour centrale. Un lot de chapiteaux, rosaces de plafonds, gargouilles, culots et pendentifs, du XVI[e] siècle.

Le dais d'une niche de la façade du XVI[e] siècle.

La figure équestre de Henri IV, bas-relief en bronze de Lemaire (1838), qui ornait le tympan de la porte centrale.

Voussure de la porte centrale, au chiffre et à la salamandre de François I[er], XVI[e] siècle.

Une rosace de plafond, XVI[e] siècle.

La petite statue de Charlemagne, en bronze du IX[e] siècle, provenant du service historique.

Quantité de médailles provenant de la collection de numismatique de la Ville.

Musée de Versailles : La statue de Henri IV enfant, par Bosio.

Palais des Beaux-Arts de la Ville : La statue en bronze de François Ier, par Cavelier, qui faisait pendant au Louis XIV de Coysevox.

Hôtel de Ville actuel : Une pendule dorée, en bronze, représentant le tombeau de Médicis, par Michel-Ange, restaurée par la maison Thiébault frères (cette pendule est aujourd'hui dans le cabinet du préfet de la Seine ; une seconde, à peu près semblable, n'a pu être remise en état ; elle est conservée dans le magasin d'Auteuil).

Six des huit tableaux d'Hubert Robert ornent les appartements de M. le Préfet de la Seine ; les deux autres sont dans le Palais des Beaux-Arts de la Ville.

CHAPITRE II

Le Nouvel Hôtel de Ville. — Restauration ou reconstruction. — La mise au concours. — Démolition intégrale des anciens bâtiments. — Inauguration.

Le 4 août 1871, le Conseil municipal de Paris, librement élu par la population après la répression de la Commune, mais sans asile, par suite de la destruction de l'Hôtel de Ville, était installé avec la plus grande simplicité, dans le Palais du Luxembourg, par M. Léon Say, Préfet de la Seine.

« Messieurs et chers Collègues, disait le Président Vautrain dans son discours d'ouverture, le 4 août 1871, la première séance que nous tenons en ce moment est un événement capital dans l'histoire des libertés municipales de Paris. Nous sommes appelés à renouer les traditions de l'antique cité, à reprendre la gestion de nos affaires sous la protection de la loi, dans l'ordre et la liberté. Nous avons une tâche bien grande à remplir ; nous avons des ruines à réparer.... »

Cette allusion dernière, ou tout au moins une partie de cette allusion, s'adressait assurément à la réédification de l'Hôtel de Ville, de l'antique Palais des franchises communales, théâtre grandiose sur la scène duquel s'étaient déroulées, à travers les siècles, les grandes phases de l'histoire parisienne.

La première pensée, on le voit, de la nouvelle assemblée et aussi, il faut le dire, des Services municipaux placés à côté d'elle

pour administrer Paris, fut donc pour le relèvement immédiat de la Maison Commune.

Dès l'installation du Conseil municipal, en effet, M. Léon Say Préfet de la Seine, membre de l'Assemblée nationale, dans son projet d'emprunt destiné à réparer les désastres de toutes sortes qui avaient assailli Paris, prévoyait le vote d'un crédit destiné à cette réédification :

« Mais je crois, disait-il dans son *Mémoire*, que vous serez de mon avis, si je dis qu'il est nécessaire d'y ajouter une somme à valoir pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville. Il y a là une ruine qui attriste la vue et le cœur des Parisiens, et si je ne puis vous convier à poser la première pierre d'une reconstruction définitive, du moins, puis-je vous demander d'apporter le premier écu des fonds qui seront nécessaires à cette reconstruction.

« Quel plan devra-t-on suivre ? Fera-t-on une reproduction fidèle de ce qui existait, ou fera-t-on une restauration, sur une moins grande échelle, de l'Hôtel de Ville primitif ? C'est ce que vous aurez à décider plus tard ; mais quel que soit le plan que vous adopterez, la somme de 3 millions, que je fais figurer dans l'emprunt, n'est évidemment qu'un premier acompte. »

A ces sages paroles, M. le Président Vautrain répondait du haut de la tribune, le 10 août 1871, par la déclaration suivante, insérée dans son rapport sur le projet d'emprunt :

« De plus, M. le Préfet demande au Conseil d'ajouter une somme à valoir sur la reconstruction de l'Hôtel de Ville. La Commission, sans préjuger en aucune façon le mode de reconstruction de l'Hôtel de Ville, admet unanimement la nécessité de réédifier, sur son ancien emplacement, le Palais municipal auquel se rattachent tant de souvenirs de notre histoire, et surtout la tradition des franchises municipales de Paris... »

A la suite de ce rapport, l'Assemblée votait une allocation de trois millions pour les opérations préliminaires de reconstruction.

Durant plusieurs séances, au commencement de l'année 1872, le Conseil municipal discuta sur la question de savoir si le vieux monument serait entièrement reconstruit, ou si certaines fractions paraissant encore solides devraient être conservées. A la suite de nombreuses discussions, la délibération suivante était adoptée, sur la proposition de M. Nadaud :

« Une commission de dix membres, nommée en séance générale, fera une enquête pour constater quelles parties de l'ancien édifice peuvent être utilisées ; elle fera faire, si bon lui semble, des expertises par telles personnes qu'il lui plaira. »

MM. Ohnet, Vauthier, Watel, Nadaud, Binder, Cantagrel, Delzant, Callon, Dupuy et Férot furent ensuite désignés pour composer cette Commission, dans les séances des 13 et 20 janvier 1872.

De son côté, l'Administration municipale avait confié au Conseil d'Architecture du département de la Seine, dont M. Duc fut le rapporteur en cette circonstance, le soin d'étudier un projet.

Deux questions de principe se posèrent immédiatement devant cet aréopage :

« 1° Faut-il relever l'Hôtel de Ville tel qu'il était avant l'incendie du 24 mai, c'est-à-dire de manière à ce qu'il puisse contenir, réunis comme par le passé, les grands appartements de réception, l'appartement privé du Préfet, le Conseil municipal, ainsi que tous les services administratifs ?

« 2° Faut-il, au contraire, en conservant religieusement toutes les parties de l'ancien Hôtel de Ville de François Ier, réunies à celles que l'on conservera de l'œuvre de MM. Godde et Le-

3

sueur, composer un édifice historique, principalement consacré aux fêtes et aux réceptions municipales ? »

Bien entendu, le second projet fut tout d'abord repoussé. Il eût été, en effet, extraordinaire, de voir un concile d'architectes préconiser la conservation d'un ancien monument au lieu de demander à en construire un neuf.

Cette double question d'art et d'histoire étant écartée du débat, le Conseil d'architecture songea à s'adjoindre la Commission des Beaux-Arts et des Travaux historiques. Pour infiniment amusante que soit cette procédure, le fait n'en est pas moins authentique et consigné dans le rapport de M. Louis Binder, du 5 janvier 1872.

Voici donc les deux organismes fonctionnant de compagnie, repoussant l'idée de concours pour la désignation du futur architecte par un jury, et aboutissant au projet dont les grandes lignes peuvent se résumer ainsi :

« 1° Reconstruire l'Hôtel de Ville en réunissant les appartements du Préfet, le Conseil municipal et les services administratifs ;

« 2° Restituer dans son intégralité première l'antique maison de François Ier, rechercher les moyens de la mettre plus en honneur et en faire valoir le caractère et les exquises proportions.

« 3° Conserver l'œuvre de MM. Godde et Lesueur en façade sur la place Lobau, comme beau spécimen de l'architecture du règne de Louis-Philippe. »

Reconstruire, après l'avoir démolie, la façade de la Renaissance, et *conserver* à l'admiration des générations futures un spécimen de l'architecture de Louis-Philippe, telle était la caractéristique du plan élaboré.

Dans sa séance du 25 mai 1872, le Conseil municipal repous-

Pl. 11.



FAÇADE SUR LE QUAI DE L'HOTEL DE VILLE.

(Page 63).



LA STATUE ÉQUESTRE D'ÉTIENNE MARCEL, PAR IDRAC.

(Page 66).

sait le projet des architectes et adoptait la proposition de MM. Tranchant et Callon tendant à l'établissement d'un concours ayant pour base le relèvement du monument, en faisant servir le plus possible les parties encore existantes :

« La restauration de l'Hôtel de Ville de Paris sera mise au concours sur la donnée suivante :

« Les constructions subsistantes seront utilisées dans la plus large mesure possible.

« L'Administration rédigera, sauf approbation du Conseil, les détails du programme du concours.

« Tout projet devra être accompagné d'un devis. »

La décision du Conseil, on le voit, était formelle et visait une *restauration* au lieu d'une *reconstruction*.

Il semble bien que l'Administration municipale ne fut pas trop déroutée par l'échec de son Conseil d'architecture. C'est que, à ce moment, elle tenait, elle aussi, pour une restauration. Nous n'en voulons pour preuve que cette intervention de M. Alphand, formulée le lendemain du vote précédent, le 27 mai, à l'occasion du procès-verbal, et dans laquelle il s'exprimait ainsi :

« Monsieur le Directeur des Travaux... Quant à l'opinion qu'il avait précédemment exprimée sur la façade du Boccador, il n'hésite pas à avouer que cette opinion a été complètement modifiée. Il avait cru, avant le déblaiement, que rien de cette façade ne pouvait être conservé. Aujourd'hui, il est au contraire d'avis que cette façade peut être restaurée. Cette restauration coûtera peut-être plus cher qu'une reconstruction totale, mais là n'est pas la question ; ce n'est pas une affaire d'économie, il s'agit de conserver une façade qui a une valeur artistique considérable. Entre une restauration et une reconstruction, il y a la même différence qu'entre la copie d'un tableau et l'original. »

Ainsi, M. Alphand lui-même, que l'on ne suspectera pas de tendresse pour les vieux monuments, puisque personne n'en a détruit autant que lui dans Paris, ayant eu en main, pendant de longues années, cette puissance formidable d'être à la fois le chef des ingénieurs et celui des architectes ! ainsi, disons-nous, M. Alphand reconnut qu'il était possible de seulement restaurer l'Hôtel de Ville et de conserver, par suite, tout ou partie de la façade du Boccador.

Cette formelle appréciation d'un technicien, il est vrai, n'empêcha pas que, plus tard, on affirma qu'il avait été impossible de maintenir cette façade, en raison de son trop mauvais état. C'est toujours et dans tous les temps, la raison invoquée pour détruire les anciens monuments. On ne saurait guère, dans tous les cas, contester l'affirmation de M. Alphand, formulée à pied-d'œuvre et *de visu*, et cela, avant l'abandon de l'édifice incendié aux mains des architectes.

Cette opinion du grand Directeur fut, sans doute, la cause d'une introduction très rapide du programme du concours. Le 7 juin suivant, en effet, M. le Préfet Léon Say saisissait le Conseil municipal de son *Mémoire* dans lequel nous retrouvons les préoccupations premières de l'Assemblée, et aussi celles de M. Alphand :

« ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert un concours public pour la rédaction d'un projet de restauration de l'Hôtel de Ville. . .

. . . .

« La façade principale sera maintenue dans l'axe de l'avenue Victoria et devra reproduire exactement l'ancienne façade du Boccador, qui devra même être conservée dans les parties qui ne sont pas détruites, si les concurrents le jugent possible.

« Les concurrents devront aussi chercher à conserver les caves, la salle Saint-Jean, le grand escalier des fêtes et les

parties des anciennes façades de Godde et Lesueur susceptibles d'être restaurées. »

Fièvreusement, l'Assemblée se mit au travail ; M. Perrin, chargé de présenter un rapport, le soumit dans les séances des 17 et 22 juillet 1872.

Mais le vent avait changé dans le sein du Conseil, et il ne soufflait plus précisément du même côté. Un courant contraire entraînait les membres de l'édilité parisienne vers d'autres conceptions, et c'était maintenant d'une *reconstruction* qu'il retournait. Le rapporteur lui-même tenait la tête du mouvement, et avait inscrit le mot fatidique dans son projet.

De suite, M. Léon Say avait protesté contre cette tendance, et fait la déclaration suivante, dans la séance du 17 juillet 1872 :

« M. le Préfet de la Seine n'accepte pas l'article premier présenté par la Commission. Cet article ne lui paraît pas exprimer la pensée du Conseil. En annonçant un concours pour la « reconstruction » de l'Hôtel de Ville, la Commission ne tient pas compte du désir formulé par le Conseil de conserver le plus possible le souvenir de l'ancien Hôtel de Ville et notamment la façade historique du Boccador. Le mot « restauration » qui avait été employé par l'Administration dans son programme, répondait plus formellement à ce désir, tandis que le mot « reconstruction » tend à exclure du projet toute trace du passé. »

Un autre conseiller, après le Préfet, avait aussi, au nom de la minorité, voulu donner son avis sur la question, avis que le procès-verbal de la séance traduisit de cette façon :

« M. Rigaut regrette que cette affaire, qui avait été présentée au début comme une réédification pure et simple de l'Hôtel de Ville, sauf des améliorations intérieures pour lesquelles le concours ne lui semblait pas indispensable, se soit

compliquée depuis ; il craint qu'on ne cherche à donner satisfaction plutôt à certaines individualités, soucieuses de produire des œuvres nouvelles, qu'à l'opinion publique qui réclame la restitution d'un souvenir historique cher à tous les Parisiens. »

Dès lors, une vive discussion s'engagea sur ces deux mots : *restauration*, *reconstruction*, qui symbolisaient, comme le dit très justement, au cours de la séance, M. le conseiller Tranchant : « le maintien ou la destruction de l'Hôtel de Ville ».

Ce fut le parti *destruction* qui l'emporta.

Mis en présence de ces deux textes : *Il est ouvert un concours public pour la rédaction d'un projet de restauration de l'Hôtel de Ville*, et : *Il est ouvert un concours public pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville*, le Conseil repoussa le premier et adopta le second.

Après deux longues séances, les 17 et 22 juillet 1872, la délibération ci-après était adoptée ; nous croyons utile de la reproduire dans son entier, car elle constitue un document capital dans l'histoire du nouvel Hôtel de Ville :

« Article premier. — Il est ouvert un concours public pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville.

« Ce concours sera clos le 31 janvier 1873.

« Art. 2. — Le nouvel édifice sera élevé dans le périmètre indiqué par le plan n° 1, annexé au présent programme et, autant que possible, sur les substructions de l'ancien Hôtel de Ville.

« La façade principale sera maintenue dans l'axe de l'avenue Victoria.

« Cette façade devra reproduire exactement l'ancienne façade du Boccador.

« L'Administration rappelle aux concurrents les termes de la délibération du Conseil municipal, en date du 25 mai 1872,

ainsi conçue : « La restauration de l'Hôtel de Ville sera mise au concours sur la donnée suivante : *les constructions existantes seront utilisées dans la plus large mesure possible.*

« Il sera remis à chaque concurrent des feuilles de dessin, indiquant l'état actuel des parties de l'édifice qui n'ont pas été détruites par l'incendie.

« Art. 3. — Les bâtiments de l'Hôtel de Ville comprendront :

« 1° Les appartements de réception et le logement particulier du Préfet, avec ses dépendances, écuries, remises, cuisines, etc. ;

« 2° Les salles destinées aux réunions du Conseil municipal, de ses commissions et au service de son secrétariat, en tenant compte de la publicité possible, dans l'avenir, des séances du Conseil général de la Seine et du Conseil municipal de Paris ;

« 3° Les salles destinées aux réunions du Conseil de Préfecture et au service de son greffe et de son secrétariat ;

« 4° Deux grandes salles de réunions publiques, au moins ;

« 5° Le cabinet du Préfet de la Seine et les services qui y seront annexés ;

« 6° Le cabinet du Secrétaire général et les bureaux du Secrétariat général ;

« 7° Les cabinets des quatre directeurs : de l'Administration générale, des Travaux de Paris, des Eaux et Egouts et de l'Enseignement, et les bureaux dépendant de leurs directions ;

« 8° Les cabinets des trois inspecteurs d'Architecture et les bureaux de l'architecte chargé de l'Hôtel de Ville et de ses annexes ;

« 9° Les locaux nécessaires aux caisses municipales, aux souscriptions et aux paiements de coupons, comprenant une

vaste cour couverte pour contenir le public ayant à recevoir ou à verser aux diverses caisses ;

« 10° Le logement du chef du Matériel et de quatre hommes de peine attachés à ce service ;

« 11° Un bureau de poste, de télégraphie, deux corps de garde, trois loges de concierge ;

« 12° Une bibliothèque administrative pouvant contenir 10.000 volumes, avec un cabinet pour le bibliothécaire ;

« 13° Des écuries pour le service des estafettes, indépendantes de celles destinées au Préfet ;

« 14° Des entrées distinctes seront réservées : 1° au Préfet et à ses appartements de réception ; 2° au Conseil municipal ; 3° aux employés ; 4° au public appelé dans les bureaux et dans les caisses.

« Art. 4. — Un état des surfaces et du nombre des pièces nécessaires à chaque service sera annexé au présent programme et distribué aux concurrents. Ils devront s'astreindre à donner aux bureaux un accès facile, de l'air et de la lumière, et à les faire déboucher sur de grandes galeries où le public puisse attendre commodément.

« Le mode d'aménagement des locaux destinés aux bureaux sera celui en usage aujourd'hui dans les administrations des grandes sociétés industrielles, consistant à réunir en commun, autant que possible, tous les employés d'un même service, travaillant sous l'œil d'un chef, qui n'est isolé que par des cloisons à jour, vitrées ou grillées dans leur partie supérieure.

« Les ouvertures des façades seront disposées de manière que les pièces destinées à contenir les bureaux reçoivent le jour directement.

« Art. 5. — Chaque projet devra comprendre : 1° un plan d'ensemble du sous-sol et de chaque étage ; 2° une élévation de



SALLE SAINT-JEAN.

(Page 144).

Pl. 14.



COUR DU CENTRE, ET STATUE « GLORIA VICTIS », PAR A. MERCIÉ.
(Page 67).

COUR DU CENTRE, DÉTAILS DES LUCARNES.
(Page 67).

chaque façade; 3° des coupes longitudinales et transversales donnant les élévations de toutes les façades des cours intérieures.

« Les plans, coupes et élévation seront produites à l'échelle de 5 millimètres pour 1 mètre, sauf la coupe longitudinale et l'élévation de la façade principale, qui devront être à l'échelle de 1 centimètre.

« Le montant de la dépense devant être un des éléments décisifs du choix à faire entre les projets, chaque concurrent devra produire un devis descriptif et estimatif basé sur la série de prix de 1870, et étudié avec le plus grand soin. Ces devis seront vérifiés par des reviseurs choisis par le jury dont il va être parlé à l'article suivant.

« Les artistes pourront, du reste, joindre aux pièces exigées, celles qui leur paraîtront utiles pour l'intelligence de leur projet.

« Art. 6. — Le jury sera composé ainsi qu'il suit :

« 10 membres nommés par le Conseil municipal, et pris dans son sein ;

« 10 membres nommés par le Préfet le jour de la clôture du concours, et pris dans l'Administration ou dans la Commission des beaux-arts et des travaux historiques de la Préfecture de la Seine;

« 10 membres nommés par les concurrents.

« Ce jury sera présidé par le Préfet. Il désignera lui-même son vice-président.

« Art. 7. — Une exposition publique de tous les projets présentés aura lieu. Sa durée sera de vingt jours.

« Le jury fera ensuite un premier choix des vingts meilleurs projets, lesquels, rangés selon l'ordre alphabétique des noms de leurs auteurs, seront de nouveau publiquement exposés.

« Le jury procédera alors au classement définitif des projets, par ordre de mérite.

« L'auteur du projet qui sera reconnu, non seulement comme le meilleur du concours, mais comme répondant dignement à toutes les conditions voulues au point de vue de l'art, de la construction et de l'économie, sera chargé de l'exécution de ce projet et de la direction des travaux.

« Il devra, toutefois, se prêter à toutes les modifications de détail qui seraient jugées nécessaires et qui lui seraient indiquées par le jury ou par l'Administration.

« Les auteurs des projets classés aux 2e, 3e, 4e, 5e et 6e rangs recevront des primes de 15.000, 12.000, 10.000, 8.000 et 5.000 francs.

« Tout projet primé appartiendra à l'Administration, qui se réserve le droit de puiser dans chacun d'eux les éléments qui seraient à sa convenance.

« Dans le cas où le jury déciderait qu'aucun projet ne remplit complètement les conditions du programme, il ne serait pas donné de premier prix, et l'Administration conserverait toute sa liberté d'action quant à la rédaction du projet définitif. Toutefois, les primes resteront acquises aux auteurs des cinq projets qui seront classés en première ligne.

« Une indemnité de 2.500 francs sera accordée à chacun des artistes dont les projets, compris dans le premier choix fait par le jury, n'auront pas reçu l'une des primes ci-dessus énoncées.

« Art. 8. — Les projets, tendus sur châssis et pièces à l'appui, devront être déposés le 31 janvier 1873, avant quatre heures du soir, à la Préfecture de la Seine, au Luxembourg (cabinet du Directeur des Travaux), ou dans tout autre local qui serait ultérieurement désigné.

« Un état de ces pièces, portant le nombre des feuilles de plans et devis, sera remis par chaque concurrent et portera sa signature, ses nom, prénoms et adresse, avec cette suscription : Projet de reconstruction de l'Hôtel de Ville. Chaque feuille de plan devra être signée. Il sera délivré un récépissé de ces pièces.

L'élection des dix jurés à nommer par les concurrents aura lieu le 1er février 1873, à midi, dans la salle des Commissions de la Direction des Travaux de Paris, sous la présidence du Préfet ou de son délégué, et en présence des autres membres du jury formant le bureau d'élection.

« L'élection devra avoir lieu, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue, et au second tour, à la majorité relative.

« Les artistes concurrents ne recevront pas d'autre convocation que celle indiquée dans ce programme.

« Ils apporteront les pièces nécessaires pour que le Bureau puisse constater leur identité au besoin.

« Art. 9. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans la forme prescrite pour les actes administratifs. Il en sera délivré des exemplaires à tous les artistes qui en feront la demande, au 1er bureau de la 3e division de la Direction des Travaux de Paris.

« Art. 10. — Le Directeur des Travaux de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à la direction de la Comptabilité, à la division d'Architecture et à la division des Beaux-Arts de la Direction des Travaux. »

Le concours résultant de cette délibération fut immédiatement organisé et soixante-six architectes y prirent part.

Le jury, on l'a vu, devait se composer de trente membres : dix nommés par le Conseil municipal, dix par le Préfet, dix par les concurrents.

Dans sa séance du 30 janvier 1873, le Conseil municipal

désigna MM. Perrin, Piat, Jobbé-Duval, Ohnet, Binder, Thorel, Herold, Vauthier, Delzant, Callon.

Les délégués du Préfet furent MM. Husson, secrétaire général de la Préfecture de la Seine, Alphand, directeur des Travaux; Charles Blanc, membre de l'Académie des Beaux-Arts; Bailly, architecte; Duc, architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts; Guillaume, sculpteur, membre de l'Académie des Beaux-Arts; Labrouste, architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts; de Longpérier, membre de l'Institut; Vitet, membre de l'Académie des Beaux-Arts; Croiseau, architecte vérificateur.

Les concurrents nommèrent MM. Millet, Ginain, Louvet, Lebouteux, André, Ch. Garnier, Lefuel, Abadie, Lesueur, Viollet-le-Duc, architectes.

Le projet primé et choisi fut celui élaboré en commun par MM. Théodore Ballu, membre de l'Académie des Beaux-Arts, et Deperthes, tous deux architectes de grand talent.

Disons, dès maintenant, que M. Ballu ne vit pas l'achèvement de son œuvre, puisqu'il mourut le 22 mai 1885; M. Deperthes passa alors au premier plan, et eut pour adjoint, M. Formigé, qui était l'Inspecteur de l'agence des travaux.

Il restait, pour le Conseil municipal, à ratifier la décision du jury indiquant comme le plus satisfaisant, le projet de MM. Ballu et Deperthes, et à ouvrir un crédit de 16 millions pour la réédification. Dans la séance du 10 juin 1873, M. le conseiller Ohnet soumettait son rapport à ses collègues, en observant que l'Administration avait introduit dans le projet primé certaines modifications de détail, comme l'établissement de sauts de loup au pied de toutes les façades, excepté devant le bâtiment central, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, rappelant celui du Boccador. A la suite de ce rapport, une délibération était prise consacrant définitivement la réédification :

« Le Conseil,

« Vu le mémoire en date du 27 mai courant, par lequel M. le Préfet de la Seine propose :

« 1ent. — D'adopter le projet définitif dressé par MM. Ballu et Deperthes pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville, le dit projet s'élevant en dépense à la somme totale de 16.209.521fr,36 dont . . . . 15.509.521fr,36 pour travaux proprement dits et 700.000 francs pour honoraires des architectes et frais d'agence savoir :

« Honoraires des architectes	360.000 »
« Agences par an 36.000 francs, soit . . pour sept ans durée présumée de l'opération. .	252.000 »
« Gratifications aux agents, imprévus, etc. à.	38.000 »
« Frais de matériel de l'agence, bureaux, mobilier, etc. ci.	50.000 »
Total égal	700.000 »

« 2ent. — De mettre immédiatement en adjudication les travaux de maçonnerie, terrasse et charpente.

« 3ent. — De répartir la dépense sur cinq exercices et de l'imputer :

« 1° Jusqu'à concurrence du reliquat disponible sur le crédit ouvert au budget communal de 1873, chapitre XXIX, article 6.

« 2° Jusqu'à concurrence de 12.000.000 francs sur le crédit ouvert au budget spécial de ce même exercice, chapitre VII;

« 3° Et pour le surplus sur les crédits à ouvrir aux budgets des exercices ultérieurs.

« Vu le projet définitif de MM. Ballu et Deperthes, ensemble les devis descriptifs et estimatifs et le rapport y annexé ;

« Vu le rapport du Directeur des Travaux de Paris,

« Délibère :

« Article premier. — Le projet définitif de reconstruction de l'Hôtel de Ville, dressé par MM. Ballu et Deperthes est adopté dans la limite d'une dépense de seize millions deux cent neuf mille cinq cent vingt et un francs trente-six centimes (16.209.521^{fr},36), dont 15.509.521^{fr},36 pour travaux proprement dits, et 700.000 francs pour honoraires des architectes et frais d'agence.

« Il y a lieu en conséquence pour M. le Préfet de la Seine de pourvoir immédiatement à la mise en exécution de ce projet et de faire procéder à l'adjudication de l'ensemble des travaux de maçonnerie, terrasse et charpente.

« Art. 2. — La dépense sera imputée :

« 1° Jusqu'à concurrence du reliquat disponible sur le crédit ouvert au budget communal de 1873, chapitre xxix, article 6;

« 2° Jusqu'à concurrence de 12.000.000 de francs, sur le crédit ouvert au budget spécial de ce même exercice, chapitre xix-7 ;

« 3° Et pour le surplus sur les crédits à ouvrir aux budgets des exercices ultérieurs. »

Bien entendu, il y aurait une certaine naïveté de penser que les sommes indiquées ci-dessus représentent le montant total des dépenses occasionnées pour la reconstruction du nouvel Hôtel de Ville. Le chiffre en question ne résulte, en effet, que d'un devis établi en 1873; la réalité des faits et les travaux accomplis le feront monter, du moins jusqu'à notre époque, à une somme d'environ 33 ou 34 millions.

Nous avons indiqué plus haut que, dès les premières discussions, il n'avait été question que d'une restauration du monument. Le Conseil des Travaux d'Architecture de la Ville, en effet, composé de techniciens, d'hommes du métier et d'artistes,



SALLE DES PRÉVOTS.

(Page 145).

Pl. 16.



COUR DU SUD.

(Page 73).

avait formellement déclaré, après visites et constatations, que de nombreuses parties de l'édifice pouvaient fort bien être utilisées. Assurément, les agrandissements de Godde et Lesueur ne présentaient pas un puissant attrait de conservation ; mais combien il eût été intéressant de garder l'ancienne façade du Boccador, ce pur joyau de style Renaissance, pour l'enchâsser dans les bâtiments neufs, ce qui eût été une jolie manifestation d'art, en même temps qu'une attention pieuse et filiale de la Municipalité envers les aînés qui y siégèrent ! Le Comité auquel nous faisons allusion, dans le rapport qu'il rédigea sur l'état des ruines, donna, en effet, les conclusions suivantes concernant cette partie de l'ancien monument :

« Pour la façade du Boccador, il est possible de procéder à une restauration analogue à celle du château de Blois, qui coûtera peut-être aussi cher qu'une reconstruction, mais qui permettra de garder dans leur pureté les plus précieuses des sculptures. »

Cette consultation, donnée en janvier 1872, sans parti pris et sans arrière-pensée, par des hommes de l'art et de métier, est à consigner précieusement sur le registre des malheurs de l'Hôtel de Ville. Elle est la preuve qu'il eût été possible de conserver aux Parisiens, avec une belle page d'architecture, ce grand souvenir du glorieux passé de leur histoire. Cela n'empêcha pas, pourtant, que le projet primé de MM. Ballu et Deperthes, sans aucun souci de deux délibérations successives et formelles du Conseil municipal, dont une clause disait : « Les constructions existantes seront utilisées dans la plus large mesure possible », ne tint aucun compte de ce désir ni de cette consultation, et préconisa la démolition et la reconstruction totales de l'infortunée façade.

Ajoutons que, lors de la ratification du concours par l'As-

semblée communale, le 10 juin 1873, aucune voix ne s'éleva pour rappeler les termes favorables à la conservation de l'œuvre du Boccador. Jusqu'en 1875, on avait aussi espéré utiliser quelques bâtiments anciens, situés du côté de la place Lobau. Il fallut également y renoncer en présence de la démonstration faite par les architectes qu'il était indispensable de surélever d'une façon générale le sol du terrain entourant l'Hôtel de Ville; cette surélévation n'était pas, d'ailleurs, sans apporter une certaine perturbation dans le plan primitif par l'adjonction de travaux imprévus dont le devis s'élevait à une somme importante, ainsi que le constate la délibération ci-après du Conseil municipal, prise sur le rapport de M. Viollet-le-Duc, dans la séance du 23 juillet 1875 :

« Il y a lieu d'autoriser, dans la limite d'une dépense de cinq millions deux cent vingt-huit mille six cent cinquante-cinq francs trente-deux centimes, l'exécution des travaux comportant la surélévation générale des terrains entourant l'Hôtel de Ville, la démolition de la majeure partie du corps de bâtiment longeant la place Lobau et la réédification de ces constructions avec sauts de loup, enfin l'exhaussement des divers étages du palais et des combles. »

Cette décision, portant remaniement des façades postérieures, devait en amener fatalement une autre, tendant à la démolition complète des substructions et du gros-œuvre de la salle Saint-Jean, que l'on avait cru également pouvoir maintenir en raison de leur apparente solidité.

« Faites attention, dit à ses collègues M. le conseiller Vauthier, au moment de la discussion, que vous allez consacrer la démolition du dernier vestige encore debout de l'ancien Hôtel de Ville. »

Le vote n'en fut pas moins acquis, le 6 février 1877, après

avis du Conseil d'Architecture et à la demande de M. Viollet-le-Duc, rapporteur :

« Vu le mémoire, en date du 16 janvier 1877, par lequel M. le Préfet de la Seine propose de raser les fondations restant actuellement sous le bâtiment central de la place Lobau, à l'exception des piles supportant la voûte de la salle Saint-Jean ;

« Vu l'extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Architecture, en date du 27 décembre 1876, ensemble le rapport de M. Émile Trélat ;

« Vu les plans annexés et le devis de la dépense qu'occasionnerait l'enlèvement total desdites fondations, sans en excepter les piles supportant la voûte basse de la salle Saint-Jean ;

« Estimant qu'aucune partie des dites fondations ne doit être conservée :

« Délibère :

« Il y a lieu de procéder à la démolition totale des fondations du bâtiment central de la place Lobau à l'Hôtel de Ville.

« La dépense, évaluée à la somme de quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cent trente-sept francs seize centimes sera imputée, etc... »

Le terrain était, cette fois, complètement déblayé, et table rase faite de tout ce qui pouvait gêner les architectes et les maçons, qui avaient eu ainsi le dernier mot.

La conséquence de cette démolition fut, en vertu de la délibération du 24 mai 1877 : « la construction d'une galerie supplémentaire formant avant-corps sur la partie milieu de la façade du nouvel Hôtel de Ville sur la place Lobau ».

Les travaux de maçonnerie de tout l'édifice avaient été exécutés par M. Vernaud, déclaré adjudicataire le 26 juillet 1873. En 1877, trouvant que cet entrepreneur n'allait pas assez vite, on lui substitua MM. Riffaud et Civet, qui demandèrent, comme condition, d'être autorisés à remplacer la pierre tendre prévue pour certaines parties de la construction, par de la pierre dure extraite des carrières leur appartenant, de Château-Gaillard, Charentenay et Courson. La pierre employée précédemment provenait du bassin de l'Oise : Banc-Royal de Marly et Vergelé. Ce fut une augmentation de dépenses de plus d'un million, autorisée par délibération du 16 mars 1878.

Commencé en 1874, le monument fut en état d'être inauguré en 1882. A cette époque, tout le gros-œuvre était terminé ; les aménagements intérieurs et la décoration du dedans restaient à faire.

La prise de possession se fit le 13 juillet 1882, dans la plus grande solennité et coïncida ainsi avec la fête Nationale. Au milieu d'un décor provisoire, brossé par le peintre Lavastre pour la grande salle des Fêtes, la Municipalité parisienne ayant à sa tête M. Songeon, président du Conseil municipal, et M. Ch. Floquet, Préfet de la Seine, reçut en un grandiose banquet M. Grévy, Président de la République, entouré de ses ministres, des Présidents du Sénat et de la Chambre des députés, des ambassadeurs des puissances, des maires de France, des représentants de la magistrature, de l'armée et des grands corps de l'État.

Dans un toast très écouté, M. Grévy félicita la Ville de Paris : « de voir sortir de ses ruines avec une nouvelle splendeur son vieil Hôtel de Ville, maison paternelle de la cité, antique berceau de ses libertés municipales, théâtre souvent glorieux, orageux quelquefois, et toujours attachant, des dra-



L'HIVER, PAR PUVIS DE CHAVANNES.
Salon d'arrivée Sud
(Page 124).



LES GRANDS ESCALIERS DES FÊTES.

(Page 74).

matiques événements qui remplissent son émouvante histoire. »

A propos de cette inauguration, une médaille commémorative fut frappée, en vertu de la délibération du Conseil municipal du 31 juillet 1883, et l'exécution confiée à M. Chaplain, moyennant le prix de 6.000 francs (Pl. 2).

L'année suivante, exactement le 11 juillet 1883, le Conseil municipal, abandonnant les locaux des Tuileries, qui avaient été mis à sa disposition par l'État depuis 1879, y tenait sa première séance sous la présidence de M. Henri Mathé.

Le regretté et si sympathique Président, en rappelant à ses collègues, les paroles prononcées par M. Jules Grévy à l'occasion de l'inauguration du monument, ajoutait :

« On ne peut exprimer dans un langage plus élevé et plus patriotique, les sentiments qui nous animent et nous soutiennent dans la tâche, souvent bien lourde, mais toujours attachante que nous avons acceptée, de gérer les affaires de notre grande et généreuse cité.

« En prenant possession de notre nouvelle salle de délibérations où vont désormais, à travers les siècles, se débattre les intérêts de Paris, je ne puis rien ajouter aux éloquentes paroles que je viens de rappeler.

« Travaillons, Messieurs, travaillons sans relâche à la prospérité de Paris, à son rayonnement constant dans le monde du progrès et de la liberté !

« Notre dévouement, celui de nos successeurs, lui assureront un avenir digne de son passé. »

A partir de cette époque, les services municipaux, également, prenaient, les uns après les autres, possession des bureaux et dépendances qui leur étaient affectés.

Dans ce palais grandiose, digne de sa fortune, de sa puissance, de son génie, Paris renouait ainsi les temps modernes

avec la tradition glorieuse de son histoire. Semblable au fils héroïque de la Terre, dans sa lutte contre la force brutale, il se relevait de ses ruines et de ses désastres, plus vigoureux et plus actif que jamais !

En ce qui concerne la dépense totale du monument, disons qu'elle n'ira pas à loin de 34 ou 35 millions, quand tout sera terminé. Déjà, en 1884, alors que les principaux et essentiels travaux étaient réalisés, les architectes Ballu et Deperthes dressèrent un tableau des dépenses s'élevant à la somme de 26 millions environ, moins les œuvres de peinture, de sculpture et de décoration.

Ce document, encore qu'il ne représente pas la situation définitive du coût de l'édifice, n'en est pas moins, selon nous, fort intéressant, en ce sens qu'il donne, à côté des sommes affectées aux différents travaux, les noms des entrepreneurs, industriels, commerçants de la Ville, qui furent, eux aussi, les collaborateurs de la réédification. C'est à ce titre que nous le reproduisons ici :

Terrasse et maçonnerie. — M. Vernaud, puis MM. Riffaud et Cie : 12.092.002fr,72.

Charpente. — M. Sabarly : 646.518fr,03.

Couverture, plomberie et cuivrerie d'art. — MM. Mesureur et Monduit fils : 661.537fr,46.

Menuiserie. — Mlle Lecœur et Cie : 1.129.462fr,35.

Menuiserie décorative et sculpture sur bois. — M. Mazaroz : 206.326fr,80.

Fumisterie. — M. Righetti : 25.020 francs.

Pavage, asphaltes, granits. — Compagnie des asphaltes de France, M. Delano, directeur : 129.210fr,31.

Peinture, vitrerie et tenture. — MM. Lemoro et Bellant, et Belloir : 774.406fr,38.

Marbrerie. — M. Séguin et Cie, puis M. Drouet-Langlois, (colonnes) : 595.002fr,27.

Stucs. — M. Boulanger (céramique), puis M. Bex (colonnes et stucs) : 28.855fr,20.

Sculpture d'ornement. — Divers : 1.839.055fr,18.

Bronzes et vitraux d'art. — MM. Trioullier et Oudinot : 28.480 francs.

Serrurerie, ferronnerie et quincaillerie de luxe. — MM. Préaut frères : 2.749.027fr,38.

Grilles et rampes en fer forgé (serrurerie artistique). — M. Baudrit (grilles), puis M. Graux-Marly (bronze), et M. Préaut (portes en fer) : 90.788 francs.

Mosaïque. — M. Paris : 15.000 francs.

Sculpture statuaire. — Divers : 1.224.254fr,28.

Chauffage et ventilation. — MM. Geneste, Herscher et Cie : 1.090.299fr,75.

Horloge. — M. Lepaute et divers : 27.500 francs.

Peinture décorative. — M. Guifard, puis M. Lamaire : 228.028fr,35.

Dorure. — Divers : 177.149fr,42.

Miroiterie. — 13.689fr,50.

Travaux en régie. — Divers : 787.075fr,75.

Canalisation. Eau, gaz et appareils. — MM. Mesureur et Monduit, puis M. Lacarrière : 296.700fr,87.

CHAPITRE III

La décoration des quatre façades. — Les statues des grands hommes et des villes de France. — La statue équestre d'Etienne Marcel. — La Cour Louis XIV. — La Salle du Personnel. — Les Cours du Nord et du Sud. — Les grands escaliers des Fêtes, leurs paliers et leurs pourtours. — Les escaliers Henri II. — L'Escalier d'honneur.

La façade du nouveau monument donnant sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où elle mesure une longueur de 143^{m},20, montre, dans sa partie centrale, l'image, sur une plus grande échelle, de ce qu'était la construction édifiée par Dominique de Cortone, en 1533. Les bâtiments contigus à cette construction, représentent aussi, à peu de chose près, les agrandissements de 1846. Ainsi en a décidé le Conseil municipal dans les délibérations que nous avons reproduites. Cette figuration de l'Hôtel de Ville de la Renaissance, afin de s'imposer plus directement à la vue et à l'esprit, se détache en une large saillie dominant de six mètres les façades voisines, contrairement aux adjonctions de Godde et Lesueur, qui étaient à son alignement. Les architectes qui l'ont édifiée lui ont conservé, dans ses détails généraux, dans ses lucarnes à frontons ornés de figures sculptées, dans ses colonnes cannelées à chapiteaux composites et à bases de losanges, dans ses niches à culots et à dais finement ouvragés, dans ses fenêtres à meneaux, tout le caractère du style du XVIe siècle. (Pl. 4).

C'est un bâtiment central à comble aigu, coiffé d'un campanile s'élevant au-dessus d'une horloge monumentale. Cette dernière est entourée de deux figures debout : *L'Instruction* et *Le Travail*, par M. Hiolle; de deux autres figures couchées symbolisant *la Seine* et *la Marne*, par M. Aimé Millet, et surmontée de la *Ville de Paris*, par M. Gautherin. Au-dessus de celle-ci, est un fronton triangulaire décoré de deux statues couchées, *La Vigilance* et *La Vérité*, de M. Gauthier.

L'horloge dont il est question, fabriquée par M. Lepaute père, fut offerte gracieusement à la Ville, et acceptée par délibération du Conseil municipal, du 26 juillet 1882. C'était déjà le même horloger qui avait exécuté la précédente, détruite en 1871, et c'est cette considération qui fit accepter son offre.

Les deux figures de M. Hiolle ont été payées 24.000 francs; celles de M. Millet, 16.000 francs ; *La Ville de Paris*, de M. Gautherin, 6.000 francs, et celles de M. Gauthier, 14.000 francs.

Des deux côtés de ce bâtiment, se dressent deux pavillons, coiffés également de toits élevés et pointus, avec répétition des mêmes lucarnes, une par pavillon, que les deux qui se trouvent de chaque côté de l'horloge. Ces pavillons sont eux-mêmes flanqués de deux tourelles en échauguettes dont les combles aigus n'existaient pas dans l'ancien Hôtel de Ville. Les fenêtres à meneaux du premier étage de la partie centrale, sont séparées par des niches surmontées de dais cintrés à frontons circulaires, dans lesquelles on a placé les statues des personnages ci-après : *Jean Goujon*, par M. Allar ; *Guillaume Budé*, par M. Tony Noël; *Pierre de Montreuil*, par M. Marqueste ; *Achille de Harlay*, par M. Thabard ; *Jean Bullant*, par M. Allar ; *Charles Dumoulin*, par M. Daniel Dupuis ; *Henry Estienne*, par M. Alasseur ; *Pierre de Violle*, par M. Schrœder ; *François*

Miron, par M. Iselin ; *Michel de Lallier*, par M. Aubé ; *Mathieu Molé*, par M. Daniel Dupuis ; *Pierre de l'Estoile*, par M. Thabard ; *Étienne Boyleau*, par M. Allouard ; *Le Boccador*, par M. Blanchard ; *Pierre Lescot*, par M. Injalbert, et *Germain Pilon*, par le même.

A propos de l'effigie du Boccador, nous rappellerons que, avec une intention qui ne manque pas d'à-propos, l'artiste a placé sur les épaules de la statue de l'architecte du premier Hôtel de Ville, la tête de M. Théodore Ballu, architecte du dernier.

Les deux pavillons accostés à ce bâtiment du milieu, et dont le style répond exactement à celui de ce dernier, puisqu'il représente la même époque, sont également décorés des images d'hommes illustres qui sont, pour celui du Nord, au rez-de-chaussée : *Molière*, par M. Moreau-Vauthier ; *Turgot*, par M. Oliva ; au second étage : *Jules Hardouin-Mansart*, de M. Allouard ; *de Thou*, de M. Amy. Au pavillon du Sud se voient, au rez-de-chaussée : *Lavoisier*, par M. Idrac ; *Voltaire*, par M. Coutant. Les figures du second étage sont celles de : *Estienne Pasquier*, par M. Guitton ; *Le Nostre*, par M. Marcellin. Chacune de ces statues fut payée 4.000 francs.

Sur la crête des toits de ces deux pavillons, sont campés quatre chevaliers-bannerets, en cuivre doré, deux par toit, cuirassés à la mode du xve siècle, et dessinés par MM. Perrey et Tournier. Le comble du bâtiment central en supporte également six, des mêmes artistes, trois de chaque côté du campanile, lequel est, lui-même, décoré de chimères en plomb, œuvre du sculpteur Auguste Cain. Les modèles des chevaliers furent acquis au prix de 4.000 francs, et ceux des chimères, 7.000 francs. (Pl. 5).

En avant de cette partie centrale, sur le sol, une balustrade de pierre augmentée de belles grilles en fer forgé, exécutées par la

maison Baudrit père et fils, protège une vaste plate-forme servant de parvis, laissée libre entre le monument et la place, et sous laquelle passe le saut de loup. (Pl. 3).

La porte du milieu de cette façade, située en haut d'un perron de quelques marches, est un beau travail de menuiserie avec incrustations de têtes en bronze et de heurtoirs à mufles de lion. Au-dessus, dans l'arc doubleau, ainsi qu'au monument de la Renaissance, sont sculptés en pierre le chiffre de François Ier et la salamandre couronnée. Les deux autres grandes portes des deux pavillons ont été exécutées en fer forgé, du plus beau travail, par le serrurier d'art Préaut, avec des tympans aux armes de Paris. (Pl. 6).

Le dessin des candélabres en bronze qui éclairent le parvis, a été demandé à M. Formigé, tandis que leur exécution était confiée aux sculpteurs Hector Lemaire, Allar et Eug. Dubois.

Au centre de la balustrade de pierre, vis-à-vis de la porte en menuiserie, deux statues de bronze : *l'Art*, de M. Marqueste, au Sud, *la Science*, de M. Blanchard, au Nord, dont les modèles furent payés 9.000 francs l'un, semblent convier le visiteur à pénétrer dans le somptueux palais. (Pl. 8).

De chaque côté de la partie que l'on vient de décrire, et qui représente l'ancien Hôtel de Ville, se dressent, à droite et à gauche, deux bâtiments qui viennent se souder auprès des échauguettes et qui se terminent par deux gros pavillons, aux coins de la rue de Rivoli et du quai. Ces adjonctions, dont la base donne dans un saut de loup profond, complètent ainsi la façade de la place. Il est très visible que, pour leur édification, comme d'ailleurs pour celle des trois autres côtés du monument, les architectes ont suivi les *desiderata* du programme, en s'écartant sensiblement, pour mieux affirmer la transition, du style de l'Hôtel de Ville de François Ier.

L'ordonnance de ces bâtiments intermédiaires est composée, au rez-de-chaussée, de baies cintrées encadrées de pilastres ioniques unis ; au premier étage, de baies rectangulaires flanquées de colonnes engagées d'ordre composite, et cannelées ; à l'étage des combles, de trois lucarnes en pierre, de style Renaissance, alternant avec trois lucarnes de plomb.

Le côté regardant la place, des deux pavillons des extrémités, comporte, au rez-de-chaussée, une baie en plein cintre flanquée de pilastres ioniques unis ; au premier étage, la même baie entourée de pilastres cannelés à chapiteaux composites ; au second étage, une autre baie cintrée à balcon décoré de balustres, et accostée de pilastres et de demi-colonnes cannelés, à bases ornées de guirlandes sculptées et à chapiteaux composites. L'entablement du toit est pourvu d'une fenêtre en pierre à fronton triangulaire, dont les montants sont décorés de colonnes engagées cannelées, à bases aussi sculptées de guirlandes et à chapiteaux ioniques. Les deux angles du dit entablement sont ornés de motifs à écussons et à couronnes murales. Cette décoration se reproduit dans les quatre pavillons d'angle.

Celui qui est situé à l'angle du côté Sud, est décoré, sur sa façade regardant la place, de niches dans lesquelles sont les statues suivantes : au rez-de-chaussée : *Pache*, par M. Caillé ; *Michelet*, par M. Turcan ; *Fourcroy* (en retour), par M. Franceschi. Au premier étage : *Louis David*, par M. Baujault ; *Herold*, par M. Chapu ; *La Bruyère* (en retour), par M. Just Becquet. Au deuxième étage : *Catinat*, par M. Massoule ; *Tourville*, par M. Peynot ; *Rollin* (en retour), par M. Debut.

L'autre pavillon d'angle du côté du Nord est également décoré, sur sa façade regardant la place, de niches dans lesquelles sont les statues ci-après : au rez-de-chaussée : *Ledru-*



FAUTEUIL DES SALONS. — CHAISE DE LA SALLE A MANGER.

(Pages 108 et 119).



LA CHANSON BACHIQUE, PAR M. SCHOMMER.

Palier Sud des grands escaliers des fêtes

(Page 77).

Rollin, par M. Longepied; *Bailly*, par M. Aizelin; *Pigalle* (en retour), par M. Loison. Au premier étage : *d'Alembert*, par M. Rodin ; *P.-L. Courier*, par M. Houssin; *Fagon* (en retour), par M. Barthelemy. Au deuxième étage : *Richelieu*, par M. Turcan; *Le Sueur*, par M. Bourgeois; *Sauval* (en retour), par M. Boucher.

Les bâtiments intermédiaires de cette façade, situés entre les pavillons, sont en outre ornés de statues allégoriques des Villes de France, dressées sur l'entablement des toits, savoir : côté du Nord, *Amiens*, par M. Carlier; *Rouen*, par M. Chrétien; *Le Havre*, par M. Chabrié; *Caen*, par M. Le Duc; *Le Mans*, par M. Bareau; *Reims*, par M. Demaille; *Brest*, par M. Bailly; *Nantes*, par M. Le Bourg. Côté du Sud : *Bourges*, par M. Martin; *Orléans*, par M. Chambard; *Tours*, par M. Godin; *Poitiers*, par M. Taluet; *Limoges*, par M. Sobre; *Bordeaux*, par M. Maillet; *Toulouse*, par M. Prouha; *Montpellier*, par M. Lavigne.

Passons au côté situé sur la rue de Rivoli.

La façade sur cette rue, longue de $80^{m},25$, se compose de deux gros pavillons limitant ses deux extrémités, et encadrant un bâtiment en retrait, devant lequel règne, en bordure du saut de loup, le hall vitré de la Caisse municipale, formé d'un rez-de-chaussée à arcades séparées par des pilastres ioniques unis. Ce bâtiment est recouvert d'un comble aigu à lucarnes sculptées; ses doubles ouvertures, de forme rectangulaire, sont séparées par des pilastres composites, dont les chapiteaux, à l'entablement du toit, supportent des vases décoratifs en pierre. Les deux pavillons, formés d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un comble à la Mansart, semblables, d'ailleurs, comme style, à celui décrit plus haut, sont aussi agrémentés de niches

destinées à recevoir des statues de grands hommes. Celui du côté Est contient, au rez-de-chaussée, celles de : *Firmin Didot*, par M. Carlier; *Berryer*, par M. Dumaige. Au premier étage : *Foucault*, par M. Garnier; *Perronet* , par M. Hugoulin; *Hérault de Séchelles* (en retour), par M. Capellaro. Au second étage : *Boulle*, par M. Dampt ; *Ballin*, par M. Rass ; *Paul Delaroche* (en retour), par M. Fourquet; *Bachelier* (en retour), par M. Paris.

Le pavillon du côté Ouest montre, au rez-de-chaussée, les statues de : *G. Cavaignac*, par M. Dumilâtre ; *Viollet-le-Duc*, par le même artiste. Au premier étage : *Eugène Suë*, par M. Chevalier ; *Horace Vernet*, par M. Oudiné ; *Tronchet* (en retour), par M. Vital Dubray. Au second étage : *D'Anville*, par M. Grégoire; *S. de Sacy*, par M. Leroux ; *Corot* (en retour), par M. Lombard; *Wilhem* (en retour), par M. Richard. (Pl. 9).

Nous voici devant la façade sur la rue Lobau.

Celle-ci se compose d'un haut bâtiment central abritant la salle Saint-Jean, au rez-de-chaussée, et la grande salle des fêtes, au premier étage. Elle est flanquée de deux pavillons coiffés de combles à la Mansart, comportant chacun une porte cochère gardée par deux lions en bronze : de Jacquemart, pour le côté Sud. (Pl. 10), de A. Cain, pour le côté Nord, et dont les modèles ont été payés 6.000 francs l'un. A ces deux pavillons se soudent, à droite et à gauche, deux bâtiments intermédiaires en retrait, dont le rez-de-chaussée est formé de baies en plein cintre à pilastres ioniques unis, et le premier étage, des mêmes baies, encadrées par des pilastres composites à fûts cannelés. Six groupes, payés 6.000 francs chacun, couronnent ces pilastres, au-dessus du premier étage : *Les Beaux-Arts*, de M. Becquet ; *Les Sciences*, de M. Lafrance ; *Les Lettres*, de M. Blanchard, du côté du Sud. *Le Génie civil*, de M. Moreau-Vauthier ;

L'Industrie, de M. Marqueste; *L'Agriculture*, de M. Tony Noël, du côté du Nord. Aux deux extrémités de ces bâtiments intermédiaires, ont été édifiés deux gros pavillons semblables à ceux qui terminent les côtés déjà décrits. Au pied de toute cette façade, qui mesure 143^{m},20 de longueur, se retrouve le saut de loup protégé par une grille en fer. Le bâtiment central comprend un rez-de-chaussée formé de baies en plein cintre encadrées par des colonnes engagées ioniques unies, un premier étage ayant des baies semblables, que flanquent des colonnes composites engagées et cannelées, un étage d'attique avec combles. Il est décoré de statues allégoriques des Villes de France, surmontant les pilastres, à la hauteur de l'entablement, et encadrant, deux par deux, un motif à fronton, centré d'un œil-de-bœuf, alternant avec des armoiries de villes en mosaïque sur fond d'or. Les figures allégoriques sont les suivantes : *Nice*, par M. Lenoir; *Marseille*, par M. Saint-Joly; *Nîmes*, par M. Power; *Grenoble*, par M. Chappuy; *Chambéry*, par M. Louis Noël; *Saint-Étienne*, par M. Destreez; *Clermont*, par M. Geoffroy; *Lyon*, par M. Marioton; *Besançon*, par M. Roger; *Dijon*, par M. Lormier; *Troyes*, par M. Janson; *Nancy*, par M. Massoulle; *Reims*, par M. Pallez; *Lille*, par M. Mabille.

De nombreuses statues d'hommes illustres, peuplent les niches des quatre pavillons de cette façade, savoir :

Pavillon Nord, au rez-de-chaussée : *Biot*, par M. Chervet; *Camus*, par M. Tournois. Au premier étage : *Quinault*, par M. Gruyère; *Lancret*, par M. Truphème. Au deuxième étage : *Bougainville*, par M. Truffort; *Clairaut*, par M. Hipp. Moreau.

Pavillon de la porte Nord, au rez-de-chaussée : *Decamps*, par M. Alfred Lenoir; *Villemain*, par M. Lequien; *Cochin* (en retour), par M. Déloye. Au premier étage : *Burnouf*, par

M. Lefèvre-Deslonchamps; *Daubigny*, par M. Plé; *Sedaine* (en retour), par M. Captier. Au second étage : *Chardin*, par Mme Léon Bertaux; *Regnard*, par M. E. Hébert; *Malebranche* (en retour), par M. Debrie.

Pavillon Sud, au rez-de-chaussée : *Gros*, par M. Chaplain; *Talma*, par M. Guglielmo. Au premier étage : *Boileau-Despréaux*, par M. Delorme; *Saint-Simon*, par M. Eude. Au deuxième étage : *Gabriel*, par M. Jouandot; *Arnauld*, par M. Gaudran.

Pavillon de la porte Sud, au rez-de-chaussée : *Henri Regnault*, par M. Chaplain; *Jacquemont*, par M. Damé; *Barye* (en retour) par M. Decorchemont. Au premier étage : *Halévy*, par M. Sanson; *Théodore Rousseau*, par M. Gaudez; *Scribe* (en retour), par M. Marquet de Vasselot. Au second étage : *L.-B. Picard*, par M. Félix Martin; *Lekain*, par M. Delhomme; *Cassini* (en retour), par M. Dubois.

Les deux entrées monumentales de cette façade, faisant communiquer la rue Lobau avec les cours Nord et Sud, sont desservies par deux voûtes décorées d'une ordonnance de colonnes doriques cannelées formant trois nefs, et qui servent de péristyle, d'un côté, à la porte de la salle Saint-Jean, de l'autre, à la porte des Bureaux. (Pl. 7).

Nous arrivons à la façade donnant sur le quai de l'Hôtel-de-Ville.

Elle a sensiblement le même aspect architectural que celle de la rue de Rivoli, sauf que l'espace occupé par le hall de la Caisse municipale, l'est ici par une partie du jardin du Préfet. Elle se compose donc, à ses deux extrémités, de deux gros pavillons d'angles qui ne sont autres que ceux limitant, au Sud, la façade de la place et celle de la rue Lobau, et aussi d'un grand

bâtiment central, dont le rez-de-chaussée-entresol est occupé par les appartements particuliers du Préfet de la Seine; le premier étage, par les salons à arcades; et le grand comble, par les Bureaux. Sur la totalité de cette façade, qui mesure 80m,25 de longueur, et la séparant de la voie publique à l'aide d'une haute balustrade en pierre, règne un beau jardin planté de grands arbres, qui fait partie de l'habitation préfectorale. (Pl. 11).

Les baies en plein cintre du rez-de-chaussée du bâtiment central sont séparées entre elles par des pilastres unis, à chapiteaux ioniques ; celles du premier étage le sont par des demi-colonnes cannelées, à chapiteaux composites. Ces derniers supportent les statues allégoriques suivantes, payées 4.000 francs à leurs auteurs : *La Science*, par M. Le Père ; *L'Histoire*, par M. Robert ; *La Poésie*, par M. Cambos ; *La Musique*, par M. Basset; *La Tragédie*, par M. Ottin; *La Comédie*, par M. Saint-Jean; *La Sculpture*, par M. Maniglier; *L'Architecture*, par le même artiste; *La Gravure*, par M. Merley; *La Peinture*, par M. Leenhoff; *L'Agriculture*, par M. Hiolin; *L'Industrie*, par M. Perrey. L'entablement du comble de ce bâtiment est également orné de hautes lucarnes Renaissance en pierre, alternant avec des lucarnes en plomb.

Au-dessus des baies du premier étage éclairant les salons à arcades, sont sculptés, en bas-reliefs, les douze signes du Zodiaque, sans doute pour rappeler ceux qui figuraient, sous la forme de personnages, dans le salon de ce nom, de l'ancien Hôtel de Ville.

En outre de ces figures décoratives et symboliques, cette façade est, comme les autres, ornée de statues d'hommes et de femmes célèbres, installées de la façon suivante, dans les niches de ses deux pavillons :

Pavillon Est, au rez-de-chaussée : *Mme Geoffrin*, par

M. Franceschi ; *Mme de Staël*, par M. Maurice Ferrary ; *Mme Vigée-Lebrun* (en retour), par M. Pépin. Au premier étage : *Alfred de Musset*, par M. Idrac ; *Eugène Delacroix*, par M. Guilbert ; *Alexandre Lenoir* (en retour), par M. Alfred Lenoir. Au deuxième étage : *Larochefoucauld*, par M. Debut ; *Marivaux*, par M. Lefeuvre ; *Fréret* (en retour), par M. Greil.

Pavillon Ouest, au rez-de-chaussée : *Mme Roland*, par M. Chatrousse ; *Mme de Sévigné*, par M. Aizelin ; *Mme George Sand* (en retour), par M. Bourgeois. Au premier étage : *Béranger*, par M. Mombur ; *Beaumarchais*, par M. Boisseau ; *d'Argenson* (en retour), par M. Louis Martin. Au deuxième étage : *Perrault*, par M. Voyez ; *F. Boucher*, par M. Laurent ; *Ch. Lebrun* (en retour), par M. Renaudot.

Toutes les statues ornant les quatre façades représentent des personnages nés à Paris. Il en a été ainsi décidé par le Conseil municipal, qui a arrêté la liste et désigné les sculpteurs chargés de les exécuter. A propos du choix de ces grands hommes, le rapporteur du Conseil, M. Ulysse Parent, s'exprimait ainsi en 1879 :

« Allions-nous convertir notre Maison municipale en une sorte de Panthéon français, y appeler toutes les grandes renommées du pays, quel que fût leur lieu d'origine, ou circonscrire notre choix aux personnages célèbres ou remarquables *nés à Paris*, qui, par leurs vertus ou leurs talents, ont, à travers les âges, le plus contribué à son éclat et à sa grandeur ? C'est ce dernier parti que nous avons cru devoir prendre.

« En effet, Messieurs, si Paris, comme capitale, a su de tout temps, honorer les grandes illustrations de la Patrie française, il ne saurait songer, en tant que municipalité, à les accaparer à son profit et pour sa propre gloire. C'est là un soin pieux qui, plus que jamais, est revendiqué par nos villes de province, et



PALIER DE L'ESCALIER D'HONNEUR.

(Page 80).

Pl. 22.



ESCALIER D'HONNEUR ET PORTE-FALOT ÉQUESTRE, PAR M. FRÉMIET.

(Page 82).

que nous ne saurions leur disputer. C'est animée du même sentiment, croyons-nous, que la grande cité voudra élever des monuments durables à la mémoire des meilleurs de ses enfants.

« Et pour le faire, quel lieu mieux choisi et plus propice que l'Hôtel de Ville qui, depuis des siècles, a résumé la vie propre, intime, administrative et économique de Paris, aussi bien qu'il fut si souvent, aux grandes époques révolutionnaires, le centre des agitations et des généreuses passions politiques de tout un peuple !

« C'est pénétrés de ces idées que nous avons fixé avec un soin jaloux chacun des noms que nous venons aujourd'hui vous proposer. »

Les statues des grands hommes, disséminées sur les quatre côtés du monument, celles des villes de France, furent payées 4.000 francs chacune aux artistes.

Au milieu de la façade du quai, derrière la balustrade du jardin du Préfet, se dresse, sur un haut piédestal, la statue équestre du prévôt des marchands, Étienne Marcel. C'est par sa délibération du 7 juillet 1882 que le Conseil municipal décida l'érection de cette œuvre dans le jardin particulier de l'Hôtel de Ville, délibération qui fut ratifiée par un décret du Président de la République, du 4 décembre suivant. Après un concours disputé, M. Idrac sortit vainqueur du tournoi, ayant, comme second, M. Frémiet, et comme troisième, M. Marqueste. Chargé du soin de désigner l'architecte du piédestal, le lauréat ne crut pouvoir mieux faire qu'en s'adressant à M. Ballu, l'architecte en chef de l'Hôtel de Ville. La mort impitoyable devait arrêter ces deux artistes au milieu de leur travail : après leur décès, ce fut M. Marqueste qui termina la statue, et M. Albert Ballu fils, le piédestal. La mention de la collaboration de M. Marqueste serait, paraît-il, indiquée sur la bride du cheval.

On profita des travaux nécessités par cette installation, pour établir définitivement le jardin, dont le dessin fut donné par M. Bartet, ingénieur en chef des Promenades, en vertu d'une délibération du Conseil, du 12 décembre 1884.

Sur le piédestal du monument, dans la frise supérieure, est gravée en relief, l'inscription suivante :

« *La ville de Paris, à Étienne Marcel, prévôt des marchands, mort en 1358.* »

Cette statue, qui mesure 4^{m},50 de hauteur, fut fondue en bronze, d'une seule pièce, par MM. Thiébaut frères. La dépense se décompose de la façon suivante : modèle en plâtre, 40.000 francs ; fonte, 30.000 francs ; piédestal, 66.000 francs. L'établissement du jardin revint à la somme de 22.000 francs.

L'inauguration solennelle eut lieu le 15 juillet 1888, à neuf heures du matin ; les maires des chefs-lieux de canton de France, conviés par le Gouvernement à assister à la Fête Nationale, furent invités à la cérémonie. M. Darlot, président du Conseil municipal, et M. le Préfet de la Seine, prononcèrent des discours en l'honneur du célèbre magistrat de la Cité :

« La figure étrange et terrible du redouté prévôt des marchands, disait M. Poubelle en s'adressant aux conseillers municipaux, vous a paru digne du bronze, et, dans ce bourgeois fièrement campé sur sa selle, qui sort de la Maison commune pour aller dicter au Dauphin de France une constitution presque républicaine, il vous plaît de reconnaître un de vos ancêtres, un représentant des aspirations, de l'énergie et des audaces de la démocratie. » (Pl. 12.)

La Cour du Centre, dite de Louis XIV, en raison de la statue de Coysevox qui en faisait jadis le plus bel ornement, a perdu la couverture vitrée qu'elle possédait dans l'ancien Hôtel de Ville, ainsi que l'escalier à double révolution dont nous par-

lons ailleurs, et qui était appliqué sur le côté Est. En revanche, elle a gagné le superbe groupe en bronze de M. Antonin Mercié : *Gloria Victis*, dont elle prend quelquefois le vocable, et qui en occupe le point central, après avoir orné le square Montholon.

Sa décoration consiste, au rez-de-chaussée, en une ordonnance de baies circulaires séparées par des demi-colonnes unies, à chapiteaux ioniques; au premier étage, par une répétition des mêmes baies et des mêmes colonnes, ces dernières à chapiteaux composites. Le deuxième étage, qui est celui des combles ardoisés, est particulièrement intéressant par la richesse de ses lucarnes, sculptées en pierre, et au nombre de dix : deux, dans les côtés les plus longs du rectangle, une, dans les côtés les plus petits, quatre, dans les encoignures. Conçues dans le style d'une Renaissance mitigée, ces fenêtres sont formées d'une double baie divisée par un meneau de pierre et flanquée, à droite et à gauche, de pilastres curieusement sculptés sur leur plat, et portant des chapiteaux d'ordre composite. La double baie est surmontée d'une troisième ouverture rectangulaire coiffée d'un motif à coquille; elle est aussi accostée d'amours s'escaladant. (Pl. 14).

Rappelons ici que, avant l'incendie de 1871, une statue en bronze, de Cavelier, représentant François I[er], y faisait pendant à celle de Louis XIV, dont il a été parlé plus haut. L'œuvre en question est aujourd'hui au Palais des Beaux-Arts de la Ville.

On accède à la cour du Centre, généralement transformée en jardin d'hiver, les jours de fêtes et de cérémonies, par un vaste péristyle ou vestibule qui se trouve entre elle et la salle des Prévôts. Ce péristyle se compose lui-même de deux travées à arcades dont les voûtes en pierres sont décorées de pendentifs et de caissons sculptés, et dont deux tympans sont ornés d'écussons armoriés, flanqués de génies en bas-relief formant *support*,

suivant les règles de la science héraldique. Ces bas-reliefs, œuvres de MM. Sanzel et Steiner, ont été payés 6.000 francs les deux.

Le vestibule dont il s'agit était primitivement décoré de deux superbes groupes en marbre : *Le Paradis perdu*, par Gautherin, et *Les Premières funérailles*, par E. Barrias. Lors de l'aménagement du Palais des Beaux-Arts de la Ville, ces groupes y furent envoyés et remplacés par leurs modèles en plâtre. Ces derniers ont eux-mêmes été enlevés pour la construction d'une salle d'attente à l'usage du Conseil municipal, salle qui occupe la moitié du vestibule, mais se démonte les jours de fêtes et de cérémonies.

La cour du Centre est, quelquefois aussi, lors des réceptions de souverains ou de grands personnages, complétée par un escalier monumental provisoire, établi en charpentes recouvertes de riches étoffes, et qui part de son milieu pour aboutir, en ligne droite, à la baie centrale du premier étage, côté Est. Quand cette disposition est décidée, l'entrée solennelle du Palais se fait par le perron de la place de l'Hôtel-de-Ville, la salle des Prévôts, le péristyle, la cour Louis XIV, l'escalier provisoire, la salle de la Commission de voirie transformée en salon, la salle des Cariatides, et enfin la grande salle des Fêtes.

Nous ajouterons que, derrière les vitrages des deux côtés Nord et Sud de cette cour, existent deux galeries percées de cinq portes rectangulaires surmontées de tympans cintrés. Ceux-ci sont ornés d'œils-de-bœuf ronds, flanqués de génies sculptés en bas-relief et tenant des attributs. Ces génies ont été payés 3.000 francs chacun à leurs auteurs. Les plafonds, séparés par des galeries circulaires, ont une décoration de caissons moulurés, avec fleurons et rosaces.

C'est aussi derrière les vitrages du côté Est que se trouve la

salle, dite du Personnel, transformée également en salon de réception, les jours de cérémonies, et qui fait communiquer le péristyle des grands escaliers des Fêtes, avec la cour Louis XIV. Cette salle reçoit en ce moment sa décoration picturale. Elle a été commandée directement à M. Willette, le 29 décembre 1904, qui y peint, sur place, moyennant une allocation de 18.000 francs, des scènes humoristiques de la vie parisienne, dans lesquelles défilent en une aimable cohue, tous les types populaires de la rue, depuis la petite modiste jusqu'au fort de la Halle, avec accompagnement de gardiens de la paix, de gardes municipaux, de garçons de recettes, de pâtissiers, d'ouvriers, de bourgeois et de bourgeoises. Le tout, dans un décor mouvementé d'omnibus, de fiacres, et auquel ne manque même pas le traditionnel manège de cochons roses de la fête de Montmartre.

En ce qui concerne la dite Cour centrale, nous ajouterons que le succès obtenu par la couverture mobile dont elle avait été décorée, lors de la réception des marins de la flotte russe, fit naître l'idée de la voir définitivement aménagée de la sorte. Le 20 novembre 1893, en effet, M. Lampué, avec un grand nombre de ses collègues, déposait une proposition tendant à inviter l'Administration à présenter un projet de couverture définitive, « fer et verre », de la cour dont il s'agit.

Un long silence administratif de quatorze années obligeait le même conseiller à reprendre sa proposition, le 14 mars 1906. Il l'augmentait, cette fois, du projet d'aménagement, dans cette même cour, d'un escalier monumental conduisant aux grands salons du premier étage.

L'intérêt que présente cette proposition mérite que nous la reproduisions ici :

« Messieurs, à deux reprises différentes, j'ai eu l'honneur de proposer au Conseil de décider que la Cour centrale de l'Hôtel

de Ville serait couverte définitivement. Ce travail serait très utile, à l'occasion des réceptions que donne la municipalité parisienne.

« La couverture provisoire qu'on édifie pour chaque réception et qu'on enlève après la fête a déjà coûté beaucoup plus que n'aurait coûté la construction d'une couverture à titre définitif.

« Aujourd'hui, qu'il est question d'apporter certains remaniements importants, fort justifiés d'ailleurs, dans notre Maison commune, vous penserez sans doute que le moment serait particulièrement bien choisi pour mettre à l'étude la question de la couverture de cette cour, et pour essayer d'en tirer un parti plus en rapport avec ce que doivent être les grandes réceptions municipales.

« N'est-il pas, en effet, bizarre et peu rationnel de voir que le seul et magistral accès de ce monument se trouve justement exister dans sa partie la plus triste, la plus monotone, la plus retirée, c'est-à-dire sur sa façade postérieure, dans l'ombre et dans la solitude de la rue Lobau ?

« Ne vous semble-t-il pas qu'il serait plus naturel de donner, comme premier décor aux entrées solennelles de notre maison, la belle et vivante façade de la place de l'Hôtel-de-Ville ?

« N'est-ce pas par ce portail, le portail historique de l'édifice, que devraient pénétrer, aujourd'hui comme jadis, et ainsi que nous l'apprend l'histoire de Paris, tous ceux que vous recevez chez vous, aussi bien le peuple parisien que vous conviez à vos fêtes, que les souverains et grands personnages que vous y accueillez ?

« Une tentative fort heureuse a été faite de cette conception, lors de la venue de l'Empereur de Russie. Elle comportait l'entrée par la porte centrale de la façade, la traversée par la salle



VICTOR HUGO OFFRANT SA LYRE A LA VILLE DE PARIS, PAR PUVIS DE CHAVANNES (PLAFOND).

Escalier d'honneur

(Page 82).

Pl 24.



CHEMINÉE MONUMENTALE DES SALONS A ARCADES.

(Page 102).

des Prévôts, et l'ascension d'un fort curieux escalier, plein d'élégance et de majesté, aménagé dans le milieu de la cour Louis XIV, couverte provisoirement, comme pour toutes les fêtes, et convertie en une sorte de hall ou de péristyle ; cet escalier amenait les personnages reçus, dans la salle de la troisième commission, et de là, dans les grands salons.

« C'est là, Messieurs, vous l'avez compris depuis longtemps, la seule entrée qui soit digne de l'Hôtel de Ville, et non les couloirs sombres, les cours détournées et froides qui conduisent au grand escalier d'honneur qui se trouve à l'arrière-partie du palais municipal.

« Pour ces raisons, j'ai l'honneur de déposer la proposition suivante :

« Le Conseil

« Délibère :

L'Administration est invitée, à l'occasion du remaniement de certaines parties de l'Hôtel de Ville, relaté dans le rapport de MM. Chautard et Achille, à soumettre au Conseil un projet de couverture définitive de la Cour centrale et d'aménagement, dans cette cour, d'un escalier monumental accédant aux grands salons du premier étage.

« *Signé* : LAMPUÉ. »

L'Administration, à laquelle le Conseil renvoya cette proposition, n'a pas encore fait connaître son sentiment au sujet de la transformation demandée.

La cour du Nord, dite aussi cour des Bureaux, est accessible de la place de l'Hôtel-de-Ville, par une voûte sous laquelle se trouvent, à droite, l'entrée de la salle des Prévôts et celle de l'un des deux escaliers Henri II. Cette voûte est, en outre, décorée de quatre figures en bronze, placées dans des niches,

deux de chaque côté, représentant des types d'hommes d'armes employés jadis par la Ville, et dont le modèle a été payé 5.000 francs aux artistes. Ce sont : *un Hallebardier du XIVe siècle*, par M. Chaplain ; *un Sergent d'armes du XIVe siècle*, par M. Coutan ; *un Archer du XVe siècle*, par M. Aizelin ; *un Archer du XVe siècle*, par M. Captier.

Cette cour, qui communique également avec la rue Lobau par une longue et haute voûte s'ouvrant dans son côté Est, est caractérisée, au rez-de-chaussée, par une ordonnance de pilastres cannelés flanquant des baies en plein cintre, et au premier étage, par des demi-colonnes ioniques à cannelures, et des colonnes unies, d'ordre composite. Le second étage est décoré de pilastres à chapiteaux composites, séparant des fenêtres rectangulaires. Son côté Ouest est agrémenté, au-dessus des baies à vitraux armoriés de la galerie du Conseil municipal, de huit médaillons ronds, sculptés en pierre, payés 600 francs chacun, et représentant : *L. Poinsot*, *Duperrey*, *C. Percier*, *Brongniart*, *J.-B. A. Lassus*, par M. Aubé ; *H. Labroust*, *A. Thouin*, *N. Coypel*, par M. Mathieu Meusnier. Le côté Est possède également une décoration de statues, payées le même prix que celles des façades extérieures, et représentant des hommes célèbres. Au rez-de-chaussée, des deux côtés de la voûte, ce sont : *Legendre*, par M. Lanson ; *Lemoine*, par M. Bayard de la Vingtrie. Au premier étage : *Pierre Charron*, par M. Hercule ; *Hotman*, par M. Cougny. Au-dessus, sont les deux médaillons de *Ad. Adam* et *Cogniet*, par M. Mathieu Meusnier. Les deux premières baies à rez-de-chaussée, du côté Sud, près de la voûte, possèdent, dans leurs tympans, deux bas-reliefs en pierre, de M. Croisy, payés 6.000 francs les deux. Ce sont des figures assises ou accroupies, entourées de génies-enfants et symbolisant l'*Automne* et l'*Hiver*. Dans l'angle Sud-Est, se

dresse, jusqu'au comble, une belle tourelle d'escalier en pierre, sculptée et ajourée, fort admirée des hommes de l'art, et dont les baies rampantes montent en spirales jusqu'au troisième étage. Son quatrième est décoré de lucarnes rondes enrichies de sculptures ; quatre cariatides à gaine soutiennent un dôme en pierre à toiture écaillée, couronné d'un lanternon de même.

La cour du Sud, dite également *Cour du Préfet*, possède les mêmes accès que celle du Nord. (Pl. 16). La voûte du côté de la place de l'Hôtel-de-Ville, comme celle qui lui fait pendant, et sous laquelle, à gauche, sont les entrées de la salle des Prévôts et de l'un des deux escaliers Henri II, est décorée des quatre statues en bronze suivantes : *un Héraut d'armes du XVIe siècle*, par M. Cordonnier; *un Sergent du Parloir aux Bourgeois du XVIe siècle*, par M. Morice ; *un Héraut d'armes du XVIIe siècle*, par M. Guilbert; *un Officier de Ville du XVIIe siècle*, par M. Antonin Carlès. Le modèle de chacune de ces œuvres fut payé 5.000 francs, comme pour la voûte de la cour du Nord.

L'ordonnance architecturale de cette cour est exactement la même que celle de la précédente, décrite plus haut. Elle possède aussi, comme cette dernière, une semblable tourelle d'escalier située dans l'angle Nord-Est. Son côté Ouest est décoré, au-dessus des baies à vitraux armoriés de la galerie du Préfet, de huit médaillons en pierre, sculptés par M. Rougelet, et qui sont les portraits de : *Dufresny*, *Lemercier*, *Quatremère de Quincy*, *Berton*, *Hippolyte Lebas*, *P. Guérin*, *L. Cauchy* et *La Condamine*. Le côté Est possède également une décoration de statues de personnages célèbres, savoir : au rez-de-chaussée, des deux côtés de la voûte : *Trudaine*, par M. Martin, et *Favart*, par M. Paris. Au premier étage : *Largillière*, par M. Durand ; *O. Patru*, par M. Ch. Cordier. Au-dessus de ces deux statues

sont les médaillons de *J.-I. Samson*, et de *Mlle Mars*, par M. Rougelet.

Les deux premières baies à rez-de-chaussée du côté Nord, près de la voûte, ont aussi leurs tympans décorés de deux bas-reliefs dus au ciseau de M. Longepied. Ils représentent, dans une formule analogue à celle trouvée par M. Croisy pour les deux pendants de la cour du Nord, des figures allégoriques symbolisant le *Printemps* et l'*Été*.

Les prix de ces ouvrages de sculpture sont les mêmes que pour la cour du Nord.

On accède aux deux grands escaliers des Fêtes, par un vestibule ouvrant, à l'aide de trois baies en plein cintre, au milieu de la salle Saint-Jean. (Pl. 18). Ce vestibule, situé immédiatement au-dessous de la salle des Cariatides, comporte trois autres baies cintrées faisant vis-à-vis aux trois premières, et dont celle du milieu conduit à la salle dite *du Personnel*, par un perron de sept marches, tandis que les deux autres sont garnies de glaces. Des deux côtés de la montée de l'escalier Sud, deux portes rectangulaires sont ornées de tympans décorés des bustes de *Pierre Puget* et de *Rameau*, par M. Delhomme, flanqués, le premier, de *génies symbolisant la Sculpture*, par M. Millet de Marcilly ; le second, de *génies symbolisant la Musique*, par M. Ogé. De l'autre côté, se retrouvent deux portes semblables, avec les bustes de *Philibert Delorme* et de *Nicolas Poussin*, également de M. Delhomme, accostés, le premier, de *génies symbolisant l'Architecture*, par M. Victor Peters ; le second, de *génies symbolisant la Peinture*, par M. Rolard. Les bustes furent payés 2.000 francs chacun, et les génies 3.000 francs.

Le plafond de ce vestibule, formé de voûtes à nervures et de

clefs pendantes, est soutenu par quatre colonnes en marbre rouge royal, à chapiteaux de marbre blanc richement sculptés, sur lesquels viennent s'appuyer les retombées.

Les deux escaliers dont il s'agit montent directement, sans rampes, entre deux hautes parois de pierre qui sont revêtues de plaques rectangulaires en marbre rouge, et dont l'entablement est orné de fleurons en bronze. Au milieu de chaque montée, a été ménagé un palier de repos sur lequel s'ouvrent deux portes en chêne conduisant à des dégagements, et flanquées de pendeloques en bronze appliquées sur les chambranles.

Le départ de l'escalier, côté du Sud, est décoré de deux niches cintrées en marbre gris, surmontées des chiffres en bronze R. F. et meublées de deux statues en marbre représentant : *Le Chant* et *L'Accompagnement*, par M. E. Barrias. Pour le départ du côté Nord, les statues symbolisent *Les Fleurs* et *Les Fruits*, et sont de M. Degeorge. Elles furent payées chacune 13.000 francs.

Les parois dont il vient d'être question sont couronnées, au-dessus de leur entablement, par des accoudoirs à balustres en marbre rouge, qui se retrouvent également sur les côtés à jour de la salle des Cariatides, et qui permettent de voir monter les invités. Les voûtes en pierre, très élevées, de ces deux escaliers, sont formées de caissons sculptés avec voussures, et éclairées de coupoles vitrées ; leurs retombées viennent s'appuyer sur les chapiteaux ioniques de seize colonnes en marbre : huit de chaque côté, dont les bases sont encastrées dans les accoudoirs. Entre chacune de ces colonnes est accroché un lustre en cristal déversant une abondante lumière électrique sur ces somptueux degrés.

La décoration générale des grands escaliers des Fêtes, —

arcades, voussures, coupoles — a été confiée à M. Luc-Olivier-Merson, qui n'a encore exécuté, de cette importante commande directe, que l'arcade servant d'entrée au palier Sud. Dans les deux panneaux intérieurs de cette arcade, le maître a représenté deux grandes figures symbolisant : l'une, *La Toilette féminine*, l'autre, *L'Eclairage des fêtes*. La première est une charmante jeune femme habillée d'étoffes roses, drapée dans un ample manteau bleu doublé de jaune, et au pied de laquelle une gracieuse petite fille, aux ailes d'amour, présente un miroir et ouvre un coffret plein de bijoux et de fleurs. La seconde figure est encore une jeune femme, costumée à l'antique, et fixant dans des branches d'arbre un ballon lumineux de couleur orange. A ses pieds, un génie allume un feu de Bengale. Ces deux personnages se profilent sur une tenture bleue décorée du chiffre de la République Française, et des armoiries de la Ville de Paris. Dans chacun des deux panneaux, des branches d'arbres et des feuillages se détachent sur un fond d'or.

Le berceau de l'arcade dont il s'agit est orné de cinq caissons octogonaux, dans lesquels sont peints, au centre de couronnes sur fond d'or, des génies-enfants portant des attributs et symboles de fêtes et de réjouissances.

Cette faible partie de tout l'ensemble artistique, confié à M. Merson, permet de juger ce que sera l'intégralité de l'œuvre. On y retrouve les grandes qualités du maître, dont le dessin ne fut jamais plus correct et la composition plus sévère, avec la couleur lumineuse et franche appropriée aux profusions de l'éclairage moderne.

Pour cette décoration des deux escaliers des Fêtes et de leurs abords, nous devons rappeler que cet artiste, alors qu'il en recevait la commande, dès 1888, fut désigné comme chef de groupe, c'est-à-dire qu'il eut voix au chapitre, relativement au

Pl. 25.



LES SALONS A ARCADES.

(Page 98).

Pl. 26.



LES MUSES, PAR M. JULES LEFEBVRE (PLAFOND).

Salon des Lettres

(Page 98).

choix de MM. Joseph Blanc et Schommer, pour les attributions des paliers Nord et Sud.

En haut des deux grands escaliers dont il vient d'être parlé, se trouvent les paliers en question, qui précèdent les salons d'arrivée. Celui de l'escalier du Sud est décoré, dans sa coupole et dans les pendentifs de la voûte, de peintures de M. Schommer intitulées : *Les Chansons des rives de la Seine*. L'artiste y a représenté des groupes, infiniment gracieux, de jeunes femmes, d'enfants, d'éphèbes, se jouant dans un fond de légers nuages, et entourés de fleurs, de roseaux et de sources, qui sont celles de la Seine et de ses affluents. Les pendentifs montrent, sous les traits de jeunes femmes, également délicieuses de formes : *La Chanson bachique* (Pl. 20), *La Chanson satirique*, *La Chanson patriotique* et *La Chanson amoureuse*. La porte, qui permet de pénétrer de ce palier dans le salon d'arrivée, est flanquée de colonnes ioniques, et surmontée d'un fronton représentant des *Enfants symbolisant le Commerce et l'Industrie*, par M. H. Lemaire.

Le palier de l'escalier du Nord est orné de peintures de M. Joseph Blanc. La coupole est dédiée aux *Mois républicains* : des figures allégoriques de jeunes filles et de femmes représentent, en des attitudes et avec des attributs appropriés, les diverses saisons de l'année, fixées par le calendrier révolutionnaire. Germinal, floréal, prairial, messidor, thermidor, fructidor, vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse, pluviôse, ventôse, ont été l'occasion, pour le peintre, de montrer les ressources de son imagination et de son talent. Dans les pendentifs, se voient : *Le Jour*, sous les traits d'Apollon ; *La Nuit*, sous ceux de Diane ; *Le Crépuscule*, qui est Vénus, et *L'Aurore*, représentée par une jeune femme. La porte sculptée faisant vis-à-vis à la précédente, est de M. Enderlin, avec une décoration d'*Enfants symbolisant le Chant et la Musique*.

Les figures peintes dans les pendentifs de ces deux paliers, se détachent sur un fond d'or. Le centre des deux coupoles est percé d'un œil-de-bœuf vitré, dont l'effet, d'ailleurs, n'est pas heureux, et autour duquel se déroulent les personnages allégoriques.

Ces paliers, généralement sombres durant le jour, sont éclairés, les soirs de fête, chacun par deux lustres en cristal alimentés de lumière électrique.

Les pourtours des grands escaliers, se composent de galeries régnant au-dessus des parois de marbre, dans toute leur longueur, et qui sont bordées, du côté des marches, par les accoudoirs mentionnés plus haut. Les voûtes sont en pierre, à nervures et à pendentifs sculptés; les retombées reposent sur des pilastres en marbre rouge, à chapiteaux d'ordre ionique. De vastes baies cintrées y sont meublées de glaces, tandis que d'autres, revêtues de portes vitrées, accèdent à la grande Salle des Fêtes. Les surfaces unies sont décorées de grands paysages peints à l'huile, représentant des vues de Paris et de la banlieue, répartis de la façon suivante :

Pourtour du côté de la Salle des Fêtes : *Vue prise à l'Ile du Bas-Meudon*, par M. Yon ; *Vue de la Seine à Billancourt*, par M. Bernier ; *Les bords de la Seine*, par M. Hanoteau ; un panneau en cours d'exécution, par M. de Vuillefroy ; *Vue prise au parc de Montsouris*, par M. Pointelin ; *Vue prise des hauteurs de Passy*, par M. Charnay ; *Un coin de la traversée de la Bièvre*, par M. Gosselin ; *Vue prise à l'étang de Villebon*, par M. E. Michel.

Pourtour du côté de la galerie des Tourelles : *Vue de la plaine Saint-Denis*, par M. Raffaelli ; *Vue prise au bois de Chaville*, par M. E. Breton ; *Vue prise au boulevard des Invalides*,

par M. Zuber ; *Paris, vu des hauteurs de Bellevue*, par M. Busson ; *Vue prise au square Cluny*, par M. Demont ; *Vue prise au Jardin d'acclimatation*, par M. Vayson ; *Vue prise au Jardin du Luxembourg*, par M. Le Lièpvre ; *Vue de la fontaine du Châtelet*, par M. V. Binet.

Ces peintures, de très grandes dimensions pour de simples paysages, sont de valeurs diverses, de même que les vues représentées sont plus ou moins agréables, suivant les saisons et les endroits choisis. On regrettera, sans doute, que les panneaux en question, affectés à ce genre spécial, n'aient pas été consacrés entièrement à la représentation de sites parisiens : monuments anciens et modernes, aspects, rues, etc. Que s'il était absolument nécessaire de commander, à des paysagistes célèbres, des paysages avec des arbres et de la verdure, il n'eût pas été impossible, selon nous, de trouver, dans les limites de l'enceinte actuelle, de quoi satisfaire leur talent. Que de jardins silencieux et ignorés, cachés dans les vieux hôtels et les couvents, que de parcs somptueux, surtout du domaine privé, il eût été facile alors, de fixer sur ces emplacements, avant les expropriations survenues depuis !

Les deux escaliers Henri II ont leurs départs sous les voûtes de la façade donnant sur la place de l'Hôtel-de-Ville ; à droite, pour la voûte du côté Nord, à gauche, pour celle du côté Sud. Ce sont de larges degrés en marbre, montant sans rampe, par des paliers à demi-étage, aux locaux du Conseil municipal, où ils s'arrêtent à deux vestibules situés des deux côtés de la salle des séances de cette Assemblée. Ils conduisent, ensuite, à l'étage supérieur, qui est celui des tribunes publiques de ladite salle, et enfin à la galerie des bureaux du deuxième étage. Les plafonds des paliers sont décorés de rosaces sculptées dans la pierre et fouillées avec beaucoup de délicatesse, tandis que les

voûtes rampantes sont formées de caissons de modèles différents. Les parois des murs sont unies, percées, aux étages et entre les étages, d'ouvertures en œil-de-bœuf, moulurées et à têtes de lion, et de larges baies cintrées ou rectangulaires.

L'escalier d'honneur, dit aussi escalier du Préfet, est considéré comme un pur chef-d'œuvre d'architecture, ennobli par une décoration picturale qui le complète, le termine, et pour laquelle l'auteur a voulu se soumettre aux nécessités d'une ambiance qu'il fallait servir sous peine de stérilité. Il est certainement l'une des parties les plus intéressantes de l'édifice, en même temps qu'il restera la démonstration évidente qu'un ensemble parfait ne saurait être obtenu, en matière de décoration de monuments, sans la subordination absolue, consentie, non seulement sans effort, mais avec une joie clairvoyante et sage, de la peinture à l'architecture. (Pl. 21).

On y accède par une galerie vitrée longeant la cour du Sud, et ouvrant, à droite, sous la voûte située du côté du quai, dans la façade principale de l'Hôtel de Ville.

Son départ se trouve dans un vaste péristyle ou vestibule, à demi couvert par le dessous de la montée en pierre décoré de caissons sculptés, et dont l'encoignure droite forme une sorte de dais au-dessus du monument de Théodore Ballu. De suite, à gauche, est l'entrée des appartements particuliers du Préfet de la Seine, sur l'historique desquels nous reviendrons plus loin. A partir du rez-de-chaussée, six cariatides à bustes d'hommes et de femmes montés sur des gaines, coiffées de chapiteaux ioniques se prolongeant en hauteur, soutiennent la plate-forme du palier du premier étage. Entre ces chapiteaux, cinq bas-reliefs, payés chacun 4.000 francs, représentent des sujets symbolisant : *La Gravure*, par M. Carlier ; *La Sculpture*, par M. Victor Peters ; *L'Architecture*, par M. Daniel Dupuis ; *La Peinture*, par



ENTRÉE DE LOUIS XI A PARIS, PAR M. TATTEGRAIN.

-Salon de passage Sud

(Page 110).



L'HISTOIRE, PAR M. THIRION.

Salon des Lettres

(Page 100).

M. L. Martin ; et *Une Renommée*, par M. Félon. Deux niches de ce rez-de-chaussée sont encore vides de statues. En haut du premier petit palier de sept marches, à partir du rez-de-chaussée, existent deux niches décorées de groupes allégoriques représentant, à droite : *La Justice*, par M. A. Mercié ; en face, *La Sécurité*, par M. Delaplanche. Au deuxième palier, se trouve la porte des services du Cabinet du Préfet.

Le premier étage est décoré d'une ordonnance de colonnes engagées, unies, à bases ornées de guirlandes de fleurs et de fruits et à chapiteaux composites supportant les retombées de la voûte. Dans les encoignures, du côté de la façade de la place de l'Hôtel-de-Ville, se voient deux groupes allégoriques, ayant les mêmes proportions que *La Justice* et *La Sécurité*, et représentant : *L'Assistance*, par M. Mathurin-Moreau, et *L'Instruction*, par M. Schœnewerck. Chacun de ces quatre groupes a été payé 8.000 francs. De ce même côté, existe une sorte de loggia à trois baies éclairant toute la cage, et dont les balcons en fer forgé sont dessinés de feuilles et rinceaux entourant l'écu de la Ville. Deux autres grandes baies se font également vis-à-vis, voilées par des glaces et ornées de balcons du même modèle que les précédents.

Le palier du premier étage, en outre des colonnes, des dessus de portes et des chambranles sculptés, est encore décoré de quatre statues placées dans des niches et représentant : *Les Lettres*, par M. Schœnewerck ; *Les Sciences*, par M. Mathurin-Moreau ; *L'Art*, par M. Mercié et *Le Commerce*, par M. Delaplanche. La rampe en fer forgé et ornements de bronze, est un superbe morceau de ferronnerie composé de feuillages, de rosaces, de rinceaux, s'entrelaçant autour des armes de la Ville de Paris et du chiffre de la République Française. Le modèle, ainsi que celui des balcons dont il est question plus haut, a été

dessiné par le sculpteur Legrain, tandis que l'exécution était confiée aux maisons Graux-Marly et Trioullier. Sur ce palier du premier étage, donnent plusieurs portes ouvrant sur les salons, galeries et Cabinet du Préfet.

Nous avons parlé du monument de Théodore Ballu, élevé dans le vestibule de cet escalier, et pour lequel une somme de 12.500 francs fut affectée. Il s'agit d'une stèle dessinée par M. Albert Ballu fils, supportant le buste en marbre de l'architecte de la nouvelle Maison Commune, par M. Barrias. Devant la stèle, un génie en bronze, avec palmes et couronnes, est l'œuvre de M. Coutan.

Dans le même vestibule, un porte-falot à cheval, en costume du XVIe siècle, coulé en bronze d'après le modèle de M. Frémiet, payé 24.000 francs, rappelle l'aménagement des anciens logis seigneuriaux de la Renaissance. (Pl. 22).

La décoration picturale de cette partie du monument, est entièrement l'œuvre de Puvis de Chavannes qui y a représenté, au plafond, *Victor-Hugo offrant sa lyre à la Ville de Paris* (Pl. 23) et, dans les voussures et les tympans, des figures allégoriques des âges anciens et des temps modernes, symbolisant les vertus de la capitale : *Le Patriotisme*, *La Charité*, *L'Ardeur artistique*, *Le Foyer intellectuel*, *L'Esprit*, *La Fantaisie*, *La Beauté*, *L'Intrépidité*, *Le Culte du Souvenir*, *L'Industrie*, *L'Urbanité*, *La Générosité*, et *La Poésie*.

On a été unanime, dans le monde des arts, pour reconnaître et admirer l'effet considérable obtenu par le maître, dans cette magistrale décoration, effet résultant surtout des concessions respectueuses du décorateur envers l'œuvre accomplie et intangible de l'architecte. Le plafond, d'une douceur et d'une sérénité infinies, est particulièrement remarquable par la beauté archaïque du dessin de ses personnages et par la pureté vérita-

blement céleste de l'atmosphère dans laquelle ils se meuvent.

La plénitude de l'union entre ces deux manifestations d'art, l'Architecture et la Peinture, est tellement intense que leur ensemble, désormais indivisible, paraît être l'œuvre d'une même main, la conception d'un même cerveau.

Pourquoi faut-il, cependant, par une remarque que l'on n'ose guère formuler qu'à voix basse, tant la mémoire du demi-dieu est encore jalousement défendue, constater et regretter, dans quelques parties de cette décoration autres que le plafond, la banalité de certaines figures, la maladresse de certaines lignes, la lourdeur de certains morceaux ?

Quel étrange talent que celui de ce peintre, susceptible de s'élever à des hauteurs grandioses s'il a pour auxiliaires les artifices d'une architecture complaisante, mais défaillant, parfois, et souvent pénible, si on l'examine en détail !

CHAPITRE IV

Exposé de la décoration picturale. — Les salons à arcades. — La galerie des Métiers. — Les salons de passage. — Le salon Lobau. — Le Cabinet de réception du Préfet. — La Grande Salle à manger.

La décoration intérieure du nouvel Hôtel de Ville, devait être l'une des phases les plus importantes de sa reconstruction.

Le point de départ date de l'année 1883, le 16 février, et se produisit sous la forme de deux propositions : l'une de M. le conseiller Vauthier, tendant à inviter l'Administration à faire étudier un programme d'ensemble ; l'autre, de M. Hovelacque, préconisant, pour cette décoration, l'emploi du plus grand nombre possible des tapisseries appartenant à la Ville, et conservées dans ses magasins.

En 1884, au cours de deux séances orageuses du Conseil municipal, les 14 et 17 mars, la question débuta par un grand tapage qu'occasionna la publication, dans les journaux, d'une liste contenant l'énumération des principaux ouvrages d'art devant être demandés aux artistes. Dans ses remontrances à l'Administration, le Conseil trouva que les allégories, les mythologies, les symboles et les emblêmes, dont la nomenclature officieuse faisait mention, seraient trop largement représentés dans la Maison Commune, et que les titulaires des commandes étaient peut-être un peu trop choisis parmi les membres de l'Institut.

La place n'y était pas faite assez grande, trouvait-on, à l'histoire de Paris, à sa vie et à ses organes actuels. Aussi, la discussion se résumait-elle par une motion ainsi conçue :

« La décoration picturale de l'Hôtel de Ville sera empruntée à des faits de l'histoire du Paris ancien et moderne. »

De son côté, un autre conseiller municipal, M. Vaillant, le 16 mars 1885, exprimait l'avis que la décoration de l'Hôtel de Ville « devait surtout reproduire la réalité contemporaine, seule vérité que l'artiste a vue, sentie, comprise, à l'exclusion des compositions mystiques et allégoriques, défroque usée du passé ». Il affirmait que la décoration du monument ne pouvait avoir de valeur artistique et historique « qu'à la condition d'être, avant tout, le tableau réel et vrai de la vie politique, économique et sociale du peuple actuel de Paris, dans le milieu où il s'agite et travaille ».

Toute la question, pourtant, fut renvoyée à l'examen de la Commission des Beaux-Arts du Conseil municipal.

Elle y resta trois ans. En 1887, cette Commission, dont M. Hattat était le rapporteur, revint devant l'Assemblée avec un projet comportant que les commandes de peintures pour la décoration de l'Hôtel de Ville, seraient faites directement aux artistes, et comprendraient des sujets se rattachant à l'histoire de Paris, à l'affranchissement des Communes, à la vie d'Étienne Marcel et aux grands événements de la Révolution.

La Commission, dans le même rapport, repoussait le concours pour toutes sortes de raisons, d'abord par crainte de l'abstention des grands artistes, qui ne voudraient pas, sans doute, risquer leur réputation sur une simple esquisse ; ensuite, par peur d'être entraînée à confier un travail important à de jeunes peintres qui se seraient bien acquittés de la composition d'une ébauche, mais pourraient faiblir devant un travail à l'échelle d'exécution.

Ce projet fut rejeté dans les séances des 16 et 23 mars 1887. Le Conseil, ne jugeant pas suffisante la compétence de sa propre Commission des Beaux-Arts, prit une délibération qui en créait une autre, de nature particulière, chargée spécialement de lui soumettre un programme d'ensemble. Cette dernière fut composée de la façon suivante :

Les deux architectes de l'Hôtel de Ville :

MM. Ballu et Deperthes.

Six membres de la Commission administrative des Beaux-Arts :

MM. Alphand, Formigé, Just Lisch, Liouville, Vaudremer, Bailly.

Douze membres du Conseil municipal :

MM. Cernesson, Hattat, Collin, Léon Donnat, Hovelacque, Sauton, Delhomme, Paul Strauss, Émile Richard, Alphonse Humbert, Charles Longuet, Levraud.

Douze personnes désignées par le Conseil municipal en raison de leur compétence :

MM. Bracquemond, Dalou, Guillaume, Thulié, Chapu, Eugène Véron, Henry Maret, Charles Clément, d'Echerac, Henri Rochefort, Lavastre, Yves Guyot.

La présidence d'honneur fut réservée à M. Poubelle, Préfet de la Seine ; la présidence effective, à M. Hovelacque ; les deux vice-présidences, à MM. Alphonse Humbert et Bailly ; le secrétariat, à MM. Paul Strauss et Bracquemond, assistés des secrétaires administratifs : Armand Renaud, inspecteur en chef des Beaux-Arts, et Ralph Brown, chef de bureau au même service.

La Commission tint de nombreuses séances et procéda tout d'abord à l'examen des emplacements à décorer, puis, à la discussion des principes qui devaient présider à cette décoration, et enfin au choix des artistes chargés de l'exécuter. Après s'être

fait donner le détail des surfaces, et après les avoir examinées et discutées sur place, elle désigna, suivant les termes de la délibération du Conseil municipal, celles qui seraient données à la commande directe et celles réservées pour le concours libre.

Les emplacements indiqués pour la commande directe étaient les suivants :

Escalier d'honneur, salon d'angle sur la place Lobau, salons à arcades et galerie latérale, vestibules situés aux extrémités desdits salons, dessus de portes de la salle à manger, salons latéraux d'introduction, grande salle des Fêtes, portiques des extrémités, panneaux verticaux situés aux extrémités de la galerie Lobau, salon des Cariatides, grands escaliers des Fêtes, galeries latérales aux escaliers des Fêtes, galeries donnant sur les cours Nord et Sud.

Voici, d'autre part, quels étaient les emplacements à mettre au concours :

Plafond de la bibliothèque du Conseil municipal, salle du budget, salon d'angle donnant sur la place de l'Hôtel-de-Ville, plafonds de la salle à manger, salons d'introduction situés aux deux extrémités de la salle des Fêtes, galerie latérale sur la place Lobau.

On verra plus loin que ces propositions de la Commission, bien que votées par le Conseil municipal, ne furent pas toutes exécutées et que, pour une cause ou pour une autre, tel emplacement, destiné au concours, fut donné à la commande directe. De même que certaines salles, comme celles de la Voirie et de la Buvette du Conseil municipal, dont il n'est pas question ici, furent, ou seront décorées dans la suite, de peintures murales. Quoi qu'il en soit, ce programme, on peut le dire, fut à peu de choses près, suivi d'exécution.

En ce qui concernait le choix des sujets à traiter par commande

directe, la Commission ne voulut pas le déterminer à l'avance, et désigner ensuite l'artiste qui serait chargé du travail. Elle a, au contraire, pensé qu'il était préférable de laisser aux peintres le soin de choisir eux-mêmes, d'accord avec elle, parmi les grands faits de la vie parisienne, celui qui conviendrait le mieux à leur talent et qui s'adapterait le plus facilement à la surface à décorer. Elle fit donc venir dans son sein chaque artiste à qui une commande était réservée, et discuta avec lui de l'idée générale qui devait présider à la composition qui lui était confiée.

Pour la question du concours libre, la Commission en détermina les conditions sur les données suivantes : le principe est établi que le choix du sujet à traiter est absolument laissé aux concurrents.

Une seule réserve est faite pour le salon d'angle de la place de l'Hôtel-de-Ville (cabinet de réception du Préfet de la Seine), dont le motif est fixé d'avance et doit se rapporter au siège de 1870.

Tous les artistes français peuvent y prendre part.

Chaque concurrent doit produire une exquisse signée de son auteur, au 1/10 d'exécution et au 1/5 pour les détails.

Trois esquisses sont choisies pour chacune des parties à décorer. Leurs auteurs sont chargés de peindre chacun, grandeur d'exécution, un fragment compris dans les sujets présentés par eux, ce fragment devant renfermer une des parties caractéristiques du projet.

En cas d'un concours remarquable d'esquisses, le jury peut retenir cinq projets au lieu de trois.

L'artiste qui, dans le concours du 2e degré, réunira les suffrages, sera chargé de l'exécution définitive. Les autres, classés suivant leur mérite, recevront des primes dont le montant sera subordonné à l'importance du concours.

Pl. 29.



SALON LOBAU.

(Page 112).

Pl. 30



LE TRIOMPHE DE L'ART, PAR M. BONNAT (PLAFOND).

Salon des Arts

(Page 102).

Le jury sera composé du Préfet de la Seine, Président, et de quarante membres désignés par le Conseil municipal et comprenant des membres de cette Assemblée, des représentants de l'Administration, et des personnes dont la compétence et l'autorité artistiques seront hors de tout conteste.

Si aucun des envois n'est jugé digne d'être retenu, le jury aura le droit de s'abstenir, sauf à accorder aux concurrents les primes d'usage.

Les jugements du jury seront publiés dans un rapport public, et les esquisses primées appartiendront de droit à la Ville.

Les travaux de la Commission de décoration picturale de l'Hôtel de Ville sont reproduits dans le rapport que M. Émile Richard présenta, à ses collègues du Conseil municipal, dans la séance du 20 décembre 1888. Les conclusions en furent intégralement votées.

Nous reproduisons ci-après, en raison de son importance capitale, la délibération prise, qui constitue tout le canevas de la décoration intérieure de l'édifice. Bien entendu, ainsi que nous l'avons dit plus haut, cette délibération ne fut pas complètement exécutée dans la suite et suivant le désir exprimé par l'Assemblée municipale. Il fallut compter avec la maladie, la mort d'artistes, le refus d'acceptation, et les autres accidents et incidents susceptibles de survenir pendant une période d'exécution aussi longue. Nous aurons donc soin, autant que la chose sera possible, de signaler, les modifications survenues au texte de cette délibération :

« Le Conseil,

« Vu le rapport général par lequel la Commission chargée par le Conseil municipal d'élaborer un programme d'ensemble pour la décoration picturale de l'Hôtel de Ville, a déterminé la part à faire, dans la dite décoration, à la commande directe et

celle à attribuer au concours libre, conformément au programme présenté par ladite Commission ;

« Le dit rapport évaluant, en outre, la dépense occasionnée par l'ensemble de cette décoration, à la somme de 2.500.000 francs, se décomposant ainsi qu'il suit :

« Travaux commandés directement, conformément à l'état annexé à la présente délibération, 1.341.200 francs ;

« Travaux mis au concours (y compris les primes et frais), 480.000 francs ;

« Echafaudages, marouflage, dorure et travaux accessoires, 510.000 francs ;

« Réserve pour dépenses imprévues, 168.800 francs ;

« Total égal, 2.500.000 francs ;

« Vu le devis dressé par les architectes de l'Hôtel de Ville,

« Délibère ;

« Est autorisée dans la limite d'une dépense de 2.500.000 fr. la décoration artistique intérieure de l'Hôtel de Ville, ladite dépense se décomposant ainsi qu'il suit, savoir :

« Travaux commandés directement, conformément à l'état A, ci-annexé, 1.341.200 francs.

« Travaux mis au concours libre (y compris les primes et frais de concours), conformément à l'état B, et sur le programme ci-annexé, dont la teneur est approuvée, 480.000 francs.

« Echafaudages, marouflage, dorure et travaux accessoires, 510.000 francs ;

« Réserve pour dépenses imprévues, 168.800 francs.

« Total égal, 2.500.000 francs ;

« La dépense s'élevant à 2.500.000 francs, sera imputée sur les fonds d'emprunt affectés aux travaux d'Architecture, au moyen de sept annuités de 355.000 francs chacune, à partir de l'exercice 1889. »

ÉTAT A. COMMANDE DIRECTE

Salle des fêtes

MM. Benjamin-Constant, Gervex, Morot. 3 plafonds à 20.000 francs = 60.000 francs.

M. Gabriel Ferrier, 2 petits plafonds à 7.500 = 15.000.

MM. F. Humbert, Paul Milliet, Hippolyte Berteaux[1], Weerts, 16 figures[2] à 2.500 francs = 40.000 francs.

M. Aublet[3], 6 camaïeux à 1.200 francs = 7.200 francs.

Grands escaliers des fêtes

M. Luc-Olivier Merson.

Evaluation pour un escalier.

4 panneaux à 5.000 francs = 20.000 francs.

6 pénétrations à 1.500 francs = 9.000 francs.

3 travées de la nef à 1.000 francs = 3.000 francs.

2 arcs-doubleaux composés de 10 caissons à 500 francs = 5.000 francs.

8 travées bas côtés à 1.500 francs = 12.000 francs.

4 petits arcs-doubleaux à 500 francs = 2.000 francs.

M. Joseph Blanc, 4 pendentifs de la coupole à 2.000 francs = 8.000 francs.

1 coupole à 12.000 francs.

Même répétition pour l'autre escalier, dont les travaux sont attribués à M. O. Merson, et la coupole avec les pendentifs, à M. Shommer.

Galeries latérales aux deux escaliers[4]

MM. Bernier, Victor Binet, E. Breton, Busson, Charnay,

[1] Remplacé par M. Ehrmann.
[2] Il s'agit des anciennes provinces.
[3] Commande supprimée et non exécutée.
[4] Il s'agit des deux pourtours des grands escaliers des fêtes.

Demont, Gosselin, Hanoteau, Lelièvre, Emile Michel, Pointelin, Raffaëlli, Vayson, de Vuillefroy, Yon, Zuber, 16 paysages à 5.000 francs = 80.000 francs.

Galeries donnant sur les cours nord et sud [1]

MM. Jules Breton, Harpignies, Damoye, Pelouse, Rapin [2], 5 grands paysages à 8.000 francs = 40.000 francs.

Salle des cariatides

M. Cabanel [3], 7 tympans à 3.000 francs = 21.000 francs.

2 pénétrations à 12.000 francs = 24.000 francs.

8 voussures à 3.000 francs = 24.000 francs.

Galerie Lobau, latérale a la salle des fêtes

MM. Baudouin et Cazin, 2 grands panneaux à 10.000 francs = 20.000 francs.

MM. Blanchon, Delahaye, Clairin, Ehrmann [4], 4 panneaux à l'entrée des berceaux de loggia, à 5.000 francs = 20.000 francs.

Portiques a arcades

MM. F. Barrias et Henry Lévy, 2 petits portiques à arcades à 15.000 francs = 30.000 francs.

Salon d'introduction (salon d'arrivée sud)

M. Puvis de Chavannes, décoration d'ensemble, 60.000 francs.

Salon d'introduction (salon d'arrivée nord)

M. Roll, décoration d'ensemble, 60.000 francs.

[1] Il s'agit des deux galeries des Tourelles.

[2] Il y a en réalité 6 paysages. MM. Jules Breton et Rapin n'y sont pas représentés et sont remplacés par MM. Montenard, Billotte et Pierre Lagarde.

[3] M. Cabanel est décédé avant l'exécution. La salle n'est pas encore décorée.

[4] Ces peintures, terminées et marouflées, furent enlevées en vertu d'une décision du Conseil municipal, et la galerie entière confiée à M. Georges Picard. Voir la description ci-après. MM. Cazin, Delahaye, Ehrmann n'exécutèrent pas leurs commandes, dont l'une fut reprise par M. H. Berteaux.

Escalier d'honneur

M. Elie Delaunay[1], 1 plafond à 25.000 francs.

15 compositions (tympans et voussures) à 4.000 francs = 60.000 francs.

Grands salons a arcades. Salon des arts

M. Bonnat, 1 plafond à 20.000 francs.

2 petits plafonds latéraux à 5.000 francs.

M. Léon Glaize, 2 frises, 25.000 francs.

M. Chartran, 12 écoinçons à 1.250 francs = 15.000 francs.

M. Rivey, 4 médaillons à 500 francs = 2.000 francs.

MM. Tony Robert-Fleury, Ranvier[2], Dagnan-Bouveret, Layraud, 4 panneaux de figures à 7.000 francs = 28.000 francs.

MM. Gustave Collin, Français, Bellel, Lapostolet, 4 panneaux de paysages à 5.000 francs = 20.000 francs.

Salon des lettres

M. Jules Lefebvre, 1 plafond à 20.000 francs; 2 petits plafonds latéraux à 5.000 francs.

M. Comerre[3], 2 frises, 25.000 francs.

M. Albert Maignan, 12 écoinçons à 1.250 francs = 15.000 francs.

M. Raphaël Collin[4], 4 médaillons à 500 francs = 2.000 francs.

M. Urbain Bourgeois, 2 dessus de portes à 3.000 francs = 6.000 francs[5].

MM. E. Thirion, H. Le Roux, Henner[6] et G. Callot, 4 panneaux de figures à 7.000 francs = 28.000 francs.

[1] L'exécution fut confiée postérieurement à Puvis de Chavannes.

[2] Remplacé par M. François Flameng.

[3] Remplacé par M. Cormon.

[4] Remplacé par Mlle Forget.

[5] Portés à 10 000 francs, ultérieurement.

[6] Remplacé par M. R. Collin.

MM. Henri Saintin, Lavieille[1], Lansyer, Guillemet, 4 panneaux de paysages à 5.000 francs = 20.000 francs.

SALON DES SCIENCES

M. Besnard, 1 plafond à 20.000 francs; 2 petits plafonds latéraux à 5.000 francs.

M. Lerolle, 2 frises, 25.000 francs.

M. Carrière, 12 écoinçons à 1.250 francs = 15.000 francs.

M. Marchal, 4 médaillons à 500 francs = 2.000 francs.

M. Duez, 2 dessus de portes à 3.000 francs = 6.000 francs[2].

MM. Jeanniot, Buland, A. Berton, Rixens, 4 panneaux de figures à 7.000 francs = 28.000 francs.

MM. John Lewis Brown[3], Pierre Vauthier, Luigi Loir, Lépine, 4 panneaux de paysages à 5.000 francs = 20.000 francs.

GALERIE LATÉRALE AUX SALONS A ARCADES

M. Galland, 13 travées à 8.000 francs = 104.000 francs, y compris la dorure et la peinture accessoire évaluées à 50.000 francs, 2 pignons à 8.000 francs = 16.000 francs.

SALON D'ANGLE, PLACE LOBAU

M. Jean-Paul Laurens. Décoration d'ensemble, 80.000 francs.

GRANDE SALLE A MANGER

M. Vollon[4], 8 dessus de portes à 3.000 francs = 24.000 francs.

VESTIBULE, SALON DE PASSAGE OUEST

M. Lhermitte, Grand panneau, 10.000 francs[5].

[1] Remplacé par M. Berthelon.

[2] Portés à 10 000 francs ultérieurement.

[3] Remplacé par M. E. Barau.

[4] La décoration totale de la grande salle à manger a été ultérieurement confiée, après concours, à M. Georges Bertrand.

[5] Une délibération postérieure a alloué 5.000 francs de plus à M. Lhermitte. En 1907, ce tableau a été enlevé et transporté au Petit Palais.



RECEPTION DE LOUIS XVI A L'HOTEL DE VILLE, LE 17 JUILLET 1789, PAR M. JEAN-PAUL LAURENS.

Salon Lobau

(Page 113).

Pl. 32.



LA TERRE, PAR M. BULAND.

Salon des Sciences

(Page 105).

MM. Monginot et Quost, 2 dessus de portes à 3.000 francs = 6.000 francs.

VESTIBULE, SALON DE PASSAGE EST

M. Tattegrain, Grand panneau, 10.000 francs[1].

MM. Jeannin et Cesbron, 2 dessus de portes à 3.000 francs = 6.000 francs.

ETAT B. CONCOURS LIBRE

BIBLIOTHÈQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Plafond[2], 12.000 francs.

SALLE DU BUDGET

Plafond et parois verticales[3], 60.000 francs.

SALON D'ANGLE DE LA PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

Parois verticales. Sujet imposé : Le Siège de Paris[4], 80.000 francs.

GRANDE SALLE A MANGER

Grand plafond elliptique et 2 petits plafonds carrés[5], 25.000 francs.

SALON D'INTRODUCTION. CÔTÉ SUD

Plafond et parois verticales[6], 60.000 francs.

SALON D'INTRODUCTION. CÔTÉ NORD

Plafond et parois verticales[7], 60.000 francs.

[1] Une délibération postérieure a alloué 5.000 francs de plus à M. Tattegrain.

[2] Par M. Georges Picard.

[3] Exécutés en commande directe, par M. Edouard Detaille.

[4] Par M. Adolphe Binet.

[5] La décoration totale de la salle à manger fut confiée, après concours, à M. Georges Bertrand.

[6] Par M. H. Martin.

[7] Par M. Bonis.

Galerie lobau

13 travées de voûte; 2 berceaux de loggia[1] et tous frais accessoires d'ornement compris, 120.000 francs.

A présent que l'œuvre est accomplie, ou à peu près, et que l'Hôtel de Ville a reçu la décoration intérieure pour laquelle la Municipalité a consenti de si grands sacrifices, il sera curieux de connaître le jugement de l'opinion sur les résultats obtenus par le système employé : commandes directes aux représentants consacrés et réputés de toutes les écoles; concours ouvert entre tous les jeunes talents susceptibles de s'affirmer. Assurément, cette méthode n'était pas faite pour produire l'unité de décoration si recherchée jadis, lors de l'édification des palais et églises, et qui ne pouvait s'obtenir qu'en chargeant un grand artiste d'en assumer à lui seul la responsabilité; mais elle était susceptible d'être fort intéressante, à la condition, bien entendu, que les peintres conviés fussent à la hauteur de la tâche, très généreusement rétribuée, qu'on leur demandait.

En dépit de certaines œuvres, dont la conception ne répond en rien à une décoration architecturale de monument, consacrées pourtant par de véhémentes acclamations, et devant lesquelles on n'ose pas encore dire ce que l'on pense; malgré quelques autres — très peu nombreuses — dont les auteurs ont été inférieurs à leur talent habituel, on peut affirmer que l'ensemble des morceaux produits est digne de l'Ecole française actuelle, et constitue un intéressant groupement de la production artistique d'aujourd'hui.

[1] La décoration totale de la galerie Lobau fut confiée, après concours, à M. Georges Picard. Postérieurement, on y ajouta, en commande directe, les surfaces qui avaient été confiées à MM. Baudouin, Blanchon, Clairin et H. Berteaux, dont les peintures furent enlevées.

La chose amusante sera de se souvenir, en admirant les dieux nombreux, les déesses aimables, les génies ailés, qui peuplent plafonds et murailles, des ardeurs juvéniles et prodigieusement modernistes de 1884, qui se manifestèrent par un idéal particulier, dont la formule était : plus d'allégories ! plus de mythologies ! plus de symbolisme ! pas de membres de l'Institut ! rien que des jeunes ! tout au concours ! de la vie moderne ! du pavage en bois ! des usines ! des foules dans les rues ! etc., etc.

Mais si tout cela était élégant à proclamer du haut d'une tribune écoutée, il en allait autrement pour la réalisation d'un programme sérieux. En vertu de l'aphorisme qui veut que tout s'arrange dans la vie, tout s'arrangea à l'Hôtel de Ville... mais autrement. Les novateurs irréductibles se sont rendus aux bonnes raisons de plus pondérés, qui leur ont fait comprendre que tous les genres de peinture ne convenaient pas pour une décoration de fêtes, de bals et de solennités. Et tout doucement, les petits amours joufflus ont montré le bout de leur nez rose dans les blancs nuages de l'Empyrée classique, tandis que s'en allaient, grognons et maussades, les lourds terrassiers remuant des pierres et pilonnant des squares, les monotones bourgeois attendant le bateau-mouche dans les brumes de la rivière, les noirs bitumiers asphaltant les chaussées, les dîneurs sur l'herbe du bois de Vincennes, et les ballons du 14 Juillet !

Cet exposé, ainsi terminé, de l'œuvre de la Commission qui présida à la décoration intérieure du Palais municipal, il nous restera, maintenant, à aborder la description et le détail des œuvres destinées à enrichir, ou simplement à occuper, les surfaces du monument. Nous les examinerons salon par salon et suivant leur importance.

Disons, en passant, que la Maison Commune est largement ouverte au public des visiteurs et que, tous les jours, de

nombreuses caravanes la parcourent en tous sens, guidées par d'aimables fonctionnaires-cicérones doués d'une mémoire prodigieuse et connaissant jusqu'au moindre coup de pinceau de la plus dissimulée des décorations.

Les trois salons à arcades, éclairés sur le quai par neuf fenêtres, soit trois par salon, sont une réminiscence de ceux qui existaient déjà dans le monument de Godde et Lesueur, sauf quelques modifications de détail, particulièrement la création de la galerie actuelle des Métiers, qui n'existait pas alors. (Pl. 25).

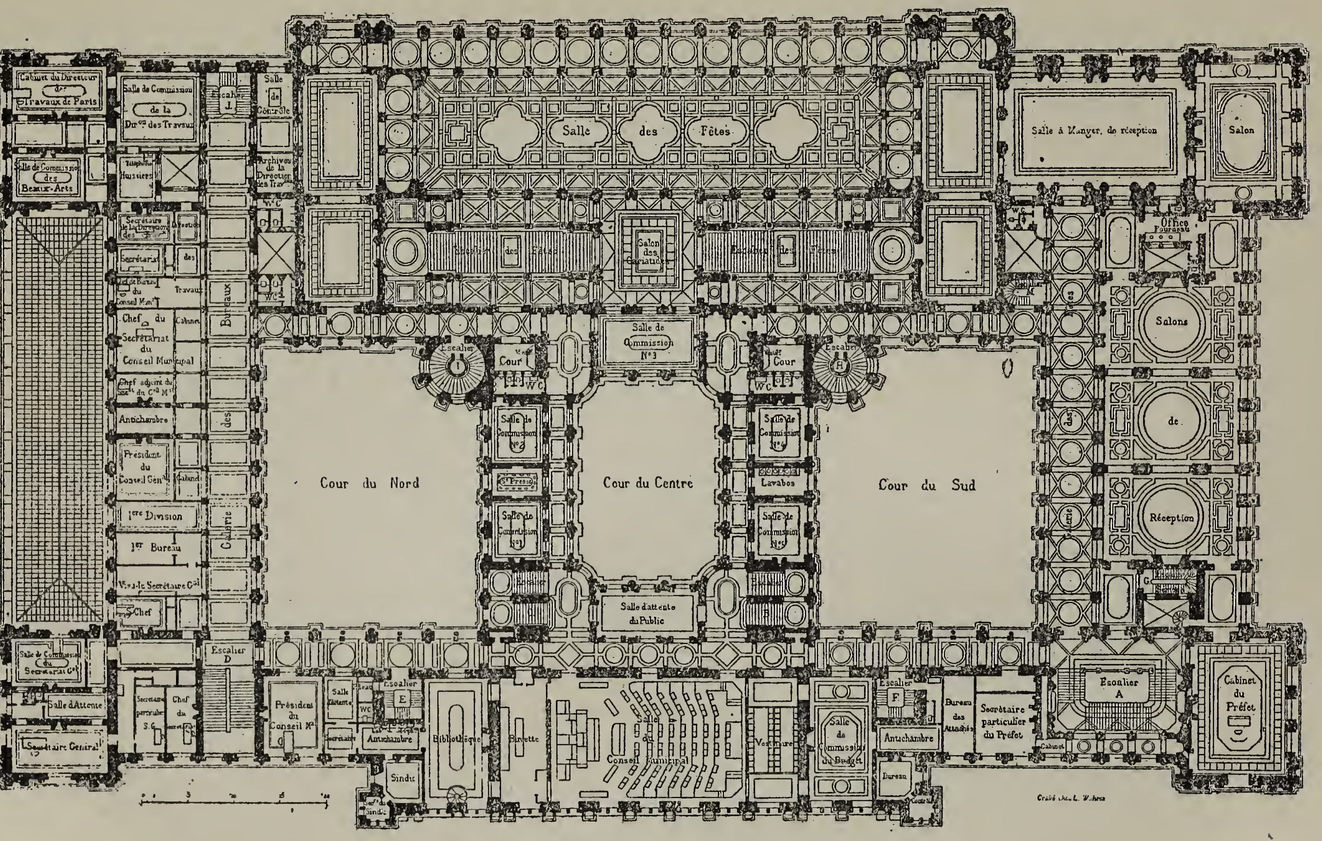
L'ensemble de l'ornementation fut commandé directement aux artistes, les peintres chargés des plafonds étant considérés comme chefs de groupe, et invités à désigner eux-mêmes ceux de leurs confrères qui devraient être sollicités de décorer les autres parties de leurs salons respectifs.

M. Jules Lefebvre obtint le salon *des Lettres*; M. Bonnat, celui *des Arts* et M. Besnard, celui *des Sciences*.

Disons, dès maintenant, que la désignation des artistes, faite par ces trois maîtres, pour travailler sous leur inspiration, adoptée en principe par le Conseil municipal, ne fut pas observée rigoureusement pour les raisons multiples déjà signalées plus haut, de mort, de refus ou d'abandon de commande, de démission, etc.

Le plafond du salon des Lettres, œuvre de M. Jules Lefebvre, montre, gracieusement dessinées, les muses avec leurs attributs, accompagnant la Ville de Paris drapée de rouge et coiffée de la couronne murale, tourbillonnant autour du campanile du Palais municipal, représenté dans l'angle droit. (Pl. 26).

Les deux petits plafonds latéraux : *L'Inspiration* et *La Méditation*, du même artiste, symbolisées par deux exquises femmes nues, du dessin le plus serré et le plus pur, sont traités dans une note lumineuse et tendre qui contraste heureusement avec le ciel un peu lourd du plafond central.



Plan du premier étage.

Le peintre Cormon a décoré les deux frises de scènes ingénieusement reliées entre elles, se rapportant à l'*Histoire de l'Écriture*. C'est une sorte de défilé panoramique commençant aux temps antiques du papyrus égyptien, en passant par les presses de Gutenberg, pour arriver au moderne kiosque à journaux de nos boulevards.

Les douze écoinçons de cette salle sont de M. Albert Maignan et symbolisent les grandes œuvres littéraires. En des positions souvent gênées et tortueuses, imposées à l'artiste par l'exiguïté des surfaces à couvrir, des figures allégoriques rappellent : Roland et sa Chanson : Voltaire et l'Encyclopédie ; Victor Hugo, avec Eviradnus ; Álfred de Musset, avec Mimi Pinson ; Corneille, avec le Cid ; Racine, avec Phèdre. Ce sont, aussi, les Essais de Montaigne, les Pensées de Pascal, le Pantagruel de Rabelais et la Cigale de La Fontaine.

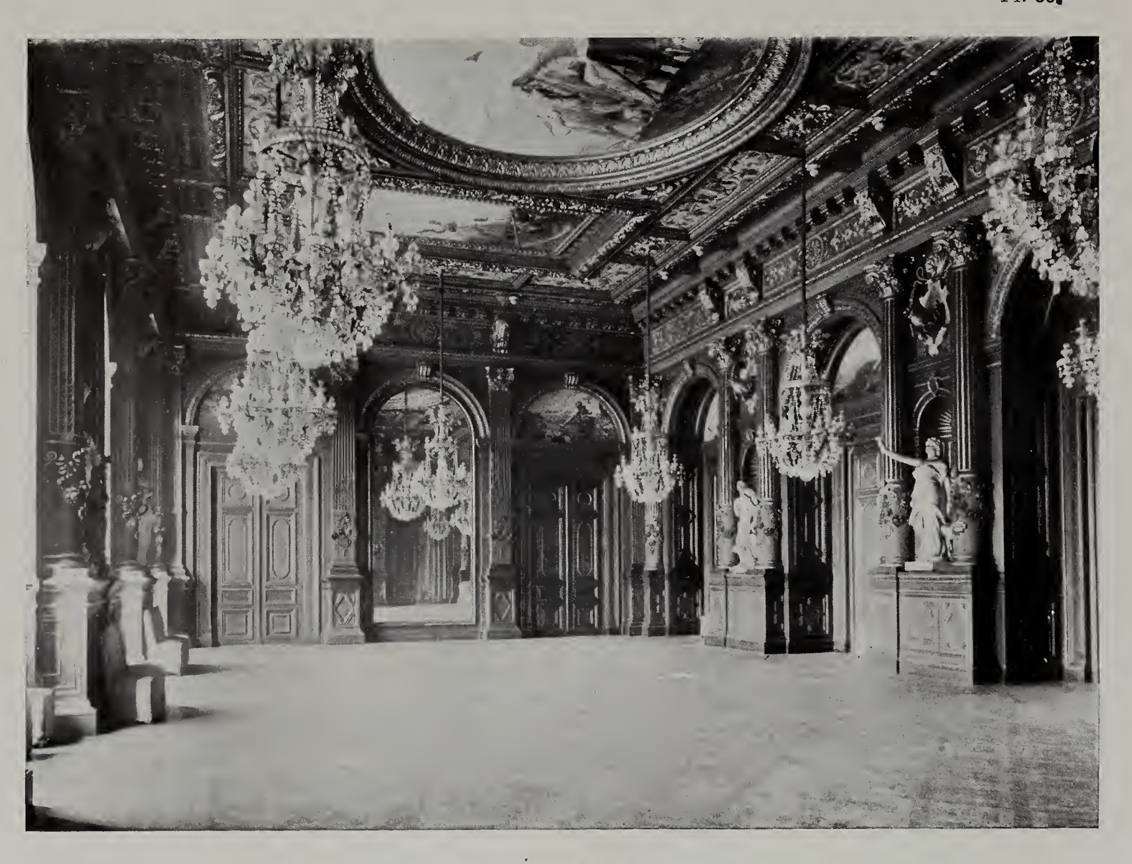
Mlle Forget a été chargée de reproduire, en grisaille sur fond d'or, dans quatre médaillons moulurés, les figures de Molière, Victor Hugo, Michelet et Descartes.

Les deux pilastres flanquant la cheminée, et ceux qui leur font vis-à-vis, sont décorés de figures allégoriques en pied, qui ont été demandées à des artistes de tempéraments — et disons-le aussi — de talents différents :

M. Thirion est l'auteur de *L'Histoire*, qu'il a peinte sous les traits d'une déesse au port de reine. C'est une œuvre de grande allure et qui rappelle un peu la facture de Paul Baudry. La tête de la jeune femme est pleine de noblesse et de distinction. (Pl. 28).

La Poésie, de M. Raphaël Collin, est une jeune fille à demi nue, charmante de jeunesse et de fraîcheur, peinte dans l'atmosphère imprécise et molle, coutumière à cet artiste.

M. G. Callot a représenté une *Philosophie* aux formes plutôt



GRANDE SALLE A MANGER.

(Page 115).

***

Pl. 34.



HYMNE DE LA TERRE AU SOLEIL, PAR M. GEORGES BERTRAND (PLAFOND).
Grande Salle à manger
(Page 116).

matérielles que symboliques, mais dont le coloris ne manque ni de charme ni de vérité.

L'Éloquence, de M. H. Le Roux, est une imposante vestale laurée d'or, à la figure hautaine et noble, tumultueusement drapée d'étoffes légères soulevées par le vent.

Trois sites parisiens, et un paysage de la banlieue, décorent quatre pilastres de ce salon : deux, du côté du quai, et deux du côté de la galerie de la Cour du Sud. Vers le quai, se voit une *Place de la Concorde*, de Lansyer, qui présente de grandes qualités de vérité architecturale (pl. 44) ; tandis que l'autre panneau, de M. H. Saintin, montre une vue des *Vieilles Carrières d'Arcueil*, qui détient, injustement selon nous, la place d'un paysage urbain.

Les deux autres toiles sont : la première, de M. Guillemet, *La Fontaine de Médicis*, débordante de couleur et de brio ; la seconde, de M. Berthelon, représentant *Le Petit bras de la Seine vu du Pont-Neuf*. Cette peinture, consciencieux paysage parisien, remplace une toile précédente sur laquelle le même peintre avait dessiné un *Coin de l'île Saint-Denis*, et qui fut lacérée, en 1893, par un visiteur déséquilibré, qui la découpa à l'aide d'un canif et la jeta dans un coin de la pièce.

Les deux tympans des portes accédant aux petits salons de passage conduisant au cabinet du Préfet, d'un coloris lumineux plus heureux que le dessin, sont de M. Urbain Bourgeois, et représentent : *L'Histoire recueillant les leçons du Passé*, et *La Philosophie affranchissant la Pensée*.

La cheminée monumentale existant dans ce salon, payée 24.000 francs au sculpteur, est une grande pièce d'architecture de style Renaissance, montant jusqu'au plafond, et décorée de deux figures couchées : une jeune fille et un jeune homme, symbolisant les *Lettres*, et qui sont d'une grâce infinie. L'auteur,

M. G.-J. Thomas, l'a également ornée de deux cariatides et de gaines à têtes sculptées, d'un fort beau travail. Elle est malheureusement déparée par une banale pendule en œil-de-bœuf, et par une sorte de grand plat en céramique à fond bleu, qui enlèvent à l'ensemble de l'œuvre la haute tenue d'art qu'elle aurait sans ces deux médiocres ornements. (Pl. 24).

Le Salon des Arts a son plafond décoré par M. Bonnat, qui a peint *Le Triomphe de l'Art*. Dans un ciel bleu d'une grande intensité de couleur, s'enlève Apollon nimbé d'or, monté sur Pégase aux ailes éployées, foulant aux pieds l'Ignorance et la Barbarie. Un génie et une renommée gravitent autour du sujet principal, dont l'impeccable et vigoureux dessin, plus que celui des figures qui l'accompagnent, produit vraiment une grande impression. (Pl. 30).

Le même maître a représenté, dans les deux petits plafonds latéraux, deux figures nues : *L'Idéal* et *La Vérité*, sous la forme de deux jeunes femmes, dont les cheveux rouges enveloppent et font valoir des formes aussi délicatement modelées que puissamment peintes.

Les deux frises de ce salon sont de M. Léon Glaize et représentent *La Musique* et *La Danse*. Dans la première, Orphée, personnifiant sans doute l'Idéal, y fait pendant à un personnage antique derrière lequel se dresse une figure de la Vérité. Des génies ailés peuplent le ciel et jouent d'instruments divers. La seconde frise montre des nymphes tourbillonnant par groupes, aux sons d'un orchestre de jeunes femmes.

M. Chartran a été chargé de décorer les douze écoinçons, dans lesquels il a peint, avec une belle expression de style, des figures symbolisant les arts : le graveur, le peintre, le sculpteur, etc.

Pierre Puget, *Philibert Delorme*, *Le Poussin*, *Rameau*, ont leurs portraits en grisaille sur fond d'or, exécutés par M. Rivey.

Sur les pilastres séparant les salons et se faisant vis-à-vis, se voient les quatre figures suivantes : *La Sculpture*, *La Musique*, *L'Architecture* et *La Peinture*.

La première, œuvre de M. Layraud, représente une jeune femme vue de dos, torse nu, jambes drapées, qui taille dans le marbre une statue dont on n'aperçoit que la base.

La Musique, de M. François Flameng, est personnifiée par une femme entièrement nue, étalant ses formes gracieuses dans la profondeur d'une nuit étoilée, au bord d'un ruisseau, dans lequel se reflète le croissant de la lune. Les sons qu'elle tire d'une harpe rustique semblent charmer de petits oiseaux perchés sur une branche morte.

M. Tony-Robert Fleury est l'auteur de *L'Architecture*. C'est encore une jeune femme, drapée d'étoffes légères laissant deviner une admirable anatomie et des formes du plus pur dessin. Elle est appuyée sur une colonne sculptée et tient d'une main un rouleau de plans.

La Peinture fut exécutée par M. Dagnan-Bouveret : la poitrine découverte et les jambes drapées, le coude appuyé sur une colonne corinthienne, avec une palette dans la main, une jeune fille, qui semble être coulée en bronze florentin, se détache, rêveuse et charmante, sur une belle mer bleue d'Italie, bordée de maisons blanches et de campaniles.

Parmi les quatre paysages des pilastres, celui de M. Lapostolet : *Le Port Saint-Nicolas*, est un joli point de vue parisien montrant l'Institut, la pointe de la Cité, les tours Notre-Dame. (Pl. 42).

Pour les trois autres : *Vue prise à Bougival*, par Français ; *Vue vrise au Bas-Meudon*, par M. Gustave Colin ; *La Marne à*

Champigny, par M. Bellel, nous persisterons, en dépit du talent dépensé par leurs auteurs, à regretter que ces trois panneaux n'aient pas été réservés pour la reproduction d'aspects parisiens.

A propos du paysage représentant *La Marne à Champigny*, par M. Bellel, nous croyons intéressant de rappeler que ce tableau est la reproduction de celui qui fut exécuté par le même peintre, pour l'ancien Hôtel de Ville, et qui se trouvait dans la *Galerie du Secrétariat*. Ayant appris que le vénérable artiste vivait encore au moment de la décoration du nouvel édifice, le Conseil municipal, par une attention délicate, lui demanda une réplique de sa première œuvre.

Nous passons maintenant dans le salon des Sciences, dont le plafond : *L'Apothéose de la Science*, est l'œuvre de M. Besnard. Des planètes vertes et bleues, de toutes grosseurs, évoluent dans l'espace, entremêlées de longues théories d'êtres humains dont la nudité se reflète de lueurs flamboyantes. Ces fantômes hybrides semblent guidés dans leur marche par une jeune femme, d'ailleurs superbe de modelé, portant dans ses bras des gerbes de feu. Cette peinture étrange, d'allure astrale et sublunaire, a été l'objet de vives discussions. Il est certain qu'elle eût été plus à sa place dans un Observatoire, dans un établissement purement scientifique ou même, à titre d'échantillon d'un genre qui a ses admirateurs, dans une salle moins officielle et plus intime du monument. On estimera certainement, sans le moindre parti pris d'école, qu'elle ne présente pas la conception artistique convenant à la décoration du salon le plus solennel, le plus classique du Palais municipal. (Pl. 40).

Les deux plafonds latéraux, du même artiste, *La Météorologie* et *L'Électricité*, montrent deux femmes nues, aux cheveux

épars, dont les poses convulsées se débattent au milieu des éléments en furie.

M. Lerolle a été chargé de la décoration des deux frises, traitées par lui dans une note d'un charme infini. *L'Enseignement de la Science* se déroule dans un paysage grandiose, calme et reposé, coupé de larges chemins. Plusieurs personnages, en redingotes et en vestons, et dont les têtes sont celles d'hommes politiques et d'artistes connus, y méditent studieusement sous la surveillance de deux jolies figures, la Vérité et la Gloire, en costumes heureusement plus mythologiques.

La seconde frise, *La Glorification de la Science*, montre un paysage de même allure, aux vastes espaces silencieux et recueillis, au milieu duquel deux muses viennent couronner un penseur, assis au pied d'un arbre, dans une attitude contemplative.

Les douze écoinçons de M. Carrière, figures symbolisant *Les Sciences*, ont été exécutés selon la formule de l'artiste : imprécision effacée du dessin et de la couleur, rendant le sujet pour ainsi dire illisible. On devine qu'un peu plus poussées, ces figures eussent été remarquables. Les œuvres de ce peintre, d'ailleurs, ne peuvent convenablement se juger que sur leurs reproductions en gravure ou en lithographie; et telle peinture, indéchiffrable au naturel, apparaît d'un modelé suave dès qu'elle est reproduite sur le papier. Ce sont des femmes nues, à l'aide desquelles l'artiste a voulu représenter les mathématiques, la physique, la minéralogie, la mécanique, la chimie, la médecine, etc.

Dans les panneaux des pilastres :

La Terre, par M. Buland, est une jolie figure de jeune paysanne, aux carnations laiteuses et rebondies, s'épanouissant dans un décor rutilant de produits maraîchers et de végétation intensive. (Pl. 32).

L'Eau, que présente M. Berton, est symbolisée par une femme à l'allure tragique qui, dans un paysage désolé, aux eaux blafardes et indéfinies, semble conduire un bateau invisible, dans lequel, d'ailleurs, elle ne se trouve pas.

L'Air, de M. Jeanniot, nous est montré sous la figure d'un vigoureux pêcheur, défendant contre la mer en furie, une barque dont les voiles sont enflées par le vent.

Le Feu, est l'œuvre de M. Rixens : devant son four allumé, un fondeur, le torse nu et flamboyant des reflets du brasier, manipule le métal en fusion avec la puissance d'un cyclope des temps héroïques.

Les quatre médaillons en grisaille sur fond d'or, figurant *Arago*, *Ampère*, *Cuvier* et *Lavoisier*, sont de M. Marchal.

M. Duez est l'auteur des deux dessus de porte : *La Physique* et *La Botanique* :

Le premier est une femme de figure sévère, drapée de satin gris, appuyée sur de rébarbatifs in-folios, et entourée d'appareils aussi bizarres que peu décoratifs.

La botanique nous est montrée sous la forme d'une jeune fille parée seulement de sa nudité, étendue dans la verdure, et cueillant des fleurs.

Pour les quatre paysages réglementaires, trois, cette fois, sont essentiellement parisiens :

Le Val-de-Grâce, vue prise de la rue de la Santé, par M. Luigi Loir, possède bien la note paisible et recueillie de ce coin silencieux du vieux quartier universitaire. (Pl. 38).

Dans son *Bassin de l'Arsenal*, M. Pierre Vauthier a montré, avec beaucoup de talent et de vérité, le canal Saint-Martin et la colonne de la Bastille, enveloppés des brumes transparentes de l'hiver parisien.

M. Lépine a peint une vue du *Petit bras de la Seine au*



LA GRANDE SALLE DES FÊTES.

(Page 128).



LA DANSE A TRAVERS LES AGES, PAR M. AIMÉ MOROT (PLAFOND).

Grande Salle des Fêtes

(Page 131).

Pont-Neuf, dans laquelle l'opulence des grands monuments de cet endroit est rendue d'une façon précise et mesurée.

L'Ile de la Grande-Jatte, qui forme le quatrième paysage, est l'œuvre de M. E. Barau.

Le salon des Sciences, comme celui des Lettres, est également décoré d'une cheminée monumentale, payée le même prix, et lui faisant pendant. Elle est l'œuvre de M. J.-P. Cavelier, qui l'a décorée de deux figures couchées, symbolisant *Les Sciences*, de deux cariatides, et de têtes de faunes et de bacchantes. Ainsi que la première, elle est ornée d'une pendule en œil-de-bœuf et d'un plat en céramique, pour lesquels nous ferons les mêmes observations.

Nous avons trouvé dans les comptes de l'Hôtel de Ville, que le dessin des deux cheminées monumentales des grands salons de réception, aurait été demandé au sculpteur Legrain, pour le prix de 8.000 francs.

La décoration ornementale de ces trois salons est infiniment variée et d'une grande richesse. Son auteur, M. Guifard, y a semé, sur un fond gris, des ornements d'or, d'argent et de couleur, inspirés du style Renaissance, et qui font le plus grand honneur à son talent. Quatorze lustres tout en cristal, d'un modèle très riche, servent à l'illumination par l'électricité. Si une petite critique nous était permise au sujet de cet ensemble artistique, nous la formulerions à l'occasion des portes et des lambris de ces trois salles. Leur couleur de chêne naturel, en effet, qui est d'une pauvreté décorative évidente, ne se comprend guère au milieu des richesses ambiantes, et en amoindrit assurément la portée.

Un commencement d'ameublement a été exécuté pour cette partie du monument ; il se compose d'un certain nombre de fauteuils recouverts de tapisserie d'Aubusson, et dont les archi-

tectes de l'Hôtel de Ville fournirent les dessins. Les bois, de style Louis XIV, complètement dorés, ont été livrés par la maison Jeanselme, et les tapisseries, écussonnées aux armes de la Ville, par M. Bracquenié. (Pl. 19).

La galerie des Métiers, dite aussi galerie de la cour du Sud, fait pour ainsi dire partie des salons à arcades, dont elle n'est séparée que par des piliers, formant de larges baies de pénétration dans ces derniers. Elle mesure $42^{m},50$ de longueur sur 5 mètres de largeur ; sa hauteur est de $7^{m},50$. On y accède par le palier de l'escalier d'honneur, ou du Préfet, à l'aide d'une porte rectangulaire, dont le chambranle en pierre montre des motifs de style Renaissance : armes, mascarons, corbeilles de fleurs, rinceaux et volutes, sculptés avec la plus grande délicatesse et dans le dessin le plus heureux. Deux cartouches y portent la mention : *Anno 1883*. Le fronton de cette porte, décoré de dauphins, du même style et du même fini, est orné du chiffre de la République Française : un R et un F entrelacés. L'autre extrémité de la galerie est pourvue d'une porte semblable, ouvrant sur la grande salle à manger. Son ensemble est éclairé, sur la cour du Sud, par neuf grandes fenêtres cintrées, séparées par des pilastres ioniques cannelés et dorés. Ces mêmes pilastres se retrouvent de l'autre côté de la galerie, appliqués contre les piliers rectangulaires des salons à arcades. La voûte en berceau, dont les travées reposent sur les chapiteaux de ces pilastres, a été décorée, par la voie de la commande directe, de motifs peints avec beaucoup de style par M. Galland, et dans un sentiment d'archaïsme très prononcé. Ils représentent, dans des costumes du xve siècle, des personnages travaillant à divers métiers. Chaque travée ou coupole de cette voûte contient deux panneaux peints, et neuf travées y sont consacrées à ces sujets,

ce qui fait un total de dix-huit métiers représentés, savoir : *Jardiniers*, *Orfèvres*, *Graveurs*, *Peintres*, *Architectes*, *Menuisiers*, *Forgerons*, *Sculpteurs*, *Tourneurs*, *Potiers*, *Tapissiers*, *Peintres-verriers*, *Tailleurs de pierres*, *Maçons*, *Luthiers*, *Armuriers*, *Charpentiers*, *Fondeurs*. A chacune des deux extrémités, deux autres travées sont décorées, au lieu de métiers, par des figures symboliques de jeunes femmes représentant, du côté Est : *La Navigation*, *La Force*, *L'Agriculture*, *Le Commerce* ; du côté Ouest : *L'Art*, *L'Industrie*, *La Matière*, *Les Sciences*. La première travée de ce côté porte la date de 1891. Au-dessus de chaque métier, sont figurées les armoiries de la corporation à laquelle il appartient. Tous ces tableaux sont enjolivés d'une décoration infiniment variée, peinte et dorée par M. Jacques Galland fils, et comportant des guirlandes de fleurs, des rubans, des caissons, des entrelacs, avec, au centre de chaque coupole, les armes de la Ville de Paris alternées des lettres R. F. Les piliers rectangulaires séparant cette galerie des salons à arcades, portent, sur leurs faces intérieures, des motifs peints en grisaille représentant les attributs et outils des divers métiers, surmontés des écussons des Villes de France. La dixième travée du côté de la cour constitue encore une porte d'accès à la galerie des Tourelles Sud. (Pl. 52).

Les soirs de fêtes, douze lustres en cristal, accrochés entre chaque travée de cette galerie, y projettent un éclairage électrique étincelant.

Les deux salons de passage sont situés aux deux extrémités des salons à arcades. Le premier, qui fait communiquer le salon des Sciences avec le salon Lobau, est éclairé, du côté du quai, par deux hautes fenêtres projetant une vive lumière sur le beau panneau, commandé directement à M. Tattegrain, et consacré à *L'Entrée de Louis XI à Paris*. Le jeune souverain est à

cheval, sous un dais, et défile dans la rue Saint-Denis avec une escorte des seigneurs de sa cour. Des hommes d'armes maintiennent un nombreux populaire, qui acclame son maître et manifeste sa joie par des lâchers d'oiseaux. Au fond, se voit une haute tour crénelée qui est la porte Saint-Denis de l'enceinte fortifiée. Des deux côtés de la rue, des maisons pittoresques du moyen âge, dressent leurs pignons incohérents et inégaux. Au premier plan, devant une vasque rectangulaire, trois jouvencelles aux formes graciles et délicates, encore que filles de manants, s'inclinent devant le roi Louis. Derrière elles, sur une estrade de verdure aux armes de la Ville, trois personnages grotesques, revêtus de peaux de bêtes, vont sans doute représenter quelque mystère. L'explication de cette curieuse peinture est donnée dans le cartouche ci-après : Entrée de Louis XI à Paris. 30 août 1461. « ... Et le Roy moult regarda en la fontaine du ponceau Saint-Denys trois belles filles faisant personnaiges de siraines toutes nues, et luy disant motets et bergerettes. » (Pl. 27).

Sans trop vouloir rechercher quelle est la part exacte de vérité pouvant se trouver dans les architectures et dans les costumes, on ne peut se défendre, en regardant cette belle œuvre, d'un sentiment de curiosité sympathique, activé par l'intérêt historique qui s'en dégage. Traitée un peu à la manière des enluminures du xv[e] siècle, elle arrête le visiteur, charmé par l'ingéniosité de ses arrangements et par la douceur harmonieuse de sa couleur.

On regrettera sans doute que le Palais Municipal ne montre pas sur ses murailles un plus grand nombre de sujets tirés, comme celui-ci, des annales de la cité.

Les deux extrémités de ce salon sont ornées de peintures de fleurs et d'attributs, par MM. Jeannin et Cesbron ; la décoration ornementale est de M. Guifard. Le plafond se compose de

caissons en relief et à fleurons sur fonds bleus et rouges avec moulures dorées. De hauts lambris en chêne, et deux portes de même nature, jettent une note un peu sombre dans ce décor et ne contribuent pas à son éclat.

Le second salon de passage, formant pendant au précédent, de mêmes dimensions et de même éclairage que lui, fait communiquer le cabinet de réception du Préfet, avec le salon des Lettres. La décoration en avait été commandée directement à M. Lhermitte, qui y avait peint une scène de la vie populaire moderne de Paris, représentant *Le carreau des Halles*. A l'heure matinale où toute l'alimentation parisienne se ravitaille sous les grands pavillons et à l'ombre tutélaire de Saint-Eustache, une foule intense s'agite, parlemente, va, vient, achète, vend les innombrables denrées de bouche : viandes, poissons, légumes et fruits, que des régions entières déversent tous les matins en cet endroit. L'œuvre était — et est encore — admirable par sa couleur harmonieuse et la vérité des types interprétés, dessinés et peints tels qu'ils sont et comme tout le monde peut les voir chaque jour. Peinture rationnelle, toujours au point, toujours en place, quelle que soit sa situation, et n'ayant pas besoin, pour être examinée et comprise, des expédients du recul, du clignement d'yeux, ou de la réflexion, indispensables à certains genres représentés dans la Maison. Une délibération du Conseil municipal, du 29 décembre 1904, a malheureusement décidé que la belle peinture de M. Lhermitte serait enlevée de son emplacement et transportée au Palais des Beaux-Arts de la Ville de Paris. La raison invoquée fut que la toile se trouvait comme perdue dans un salon de passage où l'on ne passait jamais. La chose est depuis quelque temps un fait accompli. Le Petit Palais s'enrichit ainsi de l'une des plus belles œuvres de l'Hôtel de Ville, conçue et exécutée pour lui, et c'est en vérité

grand dommage, non certes pour le Musée Municipal, mais pour la Maison Commune.

MM. Quost et Monginot ont exécuté, pour les deux panneaux des extrémités de ce salon, des peintures gracieuses de fleurs, installées dans les dessus de porte. Les décorations ornementales sont de M. Guifard. Le plafond, à caissons et rosaces, est le même que dans le précédent, ainsi que les hauts lambris de chêne du pourtour.

Le tableau de M. Lhermitte a été remplacé par une tapisserie des Gobelins, exécutée d'après Lebrun, et intitulée *La Terre.*

Le pendant de cette tapisserie, consacré à *L'Eau*, se trouve dans l'antichambre voisine, qui fait communiquer le palier de l'escalier d'honneur avec le salon des Lettres.

Le salon Lobau comprend tout le premier étage du pavillon d'angle du quai et de la rue de ce nom. (Pl. 29). Il reçoit le jour de trois baies cintrées donnant du côté de la rivière, et d'une autre donnant sur la rue. On y pénètre par une porte placée dans le salon de passage consacré à Louis XI, et par deux autres ouvertures qui communiquent avec la grande salle à manger. Son plafond comprend une décoration de caissons carrés à filets. d'or, réunis par des moulures; il est entouré d'une large bordure formée d'ornements sur fond bleu. Les surfaces de cette pièce ont été entièrement peintes par M. Jean-Paul Laurens, qui y a représenté des scènes prises dans l'Histoire de Paris : *Louis VI donnant aux Parisiens leur première charte. Etienne Marcel protégeant le Dauphin. La grande révolte des Maillotins. Anne Dubourg et Henri II. L'arrestation du conseiller Broussel. La réception de Louis XVI à l'Hôtel de Ville.* Dans les deux encoignures Sud, sont les portraits en pied de *Turgot* et de *La Reynie.*



LA NORMANDIE ET LE COMTÉ DE NICE, PAR M. P. MILLIET.

Fragment du plafond de la grande Salle des Fêtes

(Page 129).



LE VAL-DE-GRACE, PAR M. LUIGI LOIR.
Salon des Sciences
(Page 106).

Cet ensemble décoratif, commandé directement à M. Jean-Paul Laurens, est absolument remarquable. Jamais, probablement, l'artiste n'a été supérieur à cette œuvre grandiose, qui synthétise toute la vie de la cité, depuis le commencement du XII[e] siècle jusqu'à la Révolution. Ce sont surtout des scènes se rapportant directement au peuple, ou dans lesquelles le peuple a joué un grand rôle, que M. Jean-Paul Laurens a reproduites sur les murs de ce salon. C'est l'affranchissement de la commune de Paris par un roi conscient de ses devoirs; c'est Etienne Marcel, à la tête des corporations, envahissant le Palais du Dauphin Charles, et assistant au massacre des Maréchaux de Champagne et de Normandie. Plus loin, ce sont les bourgeois de Paris, les maillotins de 1382, qui paient de leurs têtes la juste révolte de la cité, contre une royauté toujours avide d'impôts nouveaux. Voici, après, Anne Dubourg, la grande et pure figure du Parlement de Paris, qui se dresse devant Henri II pour lui reprocher les crimes impunis de sa cour et les persécutions imméritées dont son peuple est la victime. C'est, ensuite, la scène populaire de la Fronde, l'arrestation du vieux Broussel, idole du peuple parisien, enlevé de son logis par les exempts du Roi. Voici, enfin, dans le dernier panneau, le roi Louis XVI venant recevoir à l'Hôtel de Ville, des mains du maire Bailly, la cocarde tricolore dont le cercle rouge lui servira un jour de cravate! (Pl. 31).

Ce sont là des pages admirables, dont les éléments divers font le plus grand honneur à l'artiste qui les a traduits : intérêt dramatique des scènes évoquées, restitution historique des architectures et des costumes, sentiment profond et vécu des époques décrites, le tout, traduit par un dessin impeccable et vivant, par une palette abondante et richement meublée. Le pourtour de ce salon est revêtu de hauts lambris en chêne

naturel, semblables aux portes et aux encadrements des fenêtres.

L'éclairage électrique y est distribué, le soir, par un grand lustre entièrement de cristal, placé au centre du plafond, et par quatre globes installés très haut, aux quatre coins, afin de ne pas gêner la vue de la décoration picturale.

Le salon Lobau, que l'on vient de décrire, a un exact pendant situé au premier étage du pavillon d'angle de la place de l'Hôtel-de-Ville et du quai. C'est le grand cabinet de réception de M. le Préfet de la Seine. Éclairé sur la place par une grande fenêtre, et par trois autres donnant sur le quai, on y pénètre du palier de l'escalier d'honneur et par le salon des Lettres, avec lequel il communique, grâce au salon de passage ci-devant peint par M. Lhermitte. (Pl. 41).

Sa décoration picturale, mise au concours avec sujet imposé, fut attribuée à M. Adolphe Binet, qui enregistra sur ses murs l'une des pages les plus douloureuses de l'histoire de Paris : *Le Siège de* 1870-71. Sur les six panneaux à décorer, le peintre représenta, dans la note grise et attristée de l'hiver, reflet du malheur des temps, certains épisodes pris au hasard dans cette lugubre page de la défense de Paris contre les Allemands : *Les enrôlements volontaires sur la place du Panthéon ; Les habitants de la banlieue fuyant devant l'investissement ; Une batterie sur les remparts ; Une reconnaissance par des fusiliers marins ; La statue de la Ville de Strasbourg ; Une sortie*. (Pl. 43).

Toute la vie parisienne de cette époque, angoissée, inquiète, fébrile, est reproduite sur ces toiles, dans une atmosphère de malheur et de souffrance. Il y semble que tous ces gardes nationaux, aux uniformes minables et effiloqués, ont la prescience du dénouement et connaissent par avance le dernier acte de la tragédie. Et la neige, et le brouillard, et le givre, et

l'abattement des femmes, et l'air souffreteux des enfants ajoutent encore à ces scènes si vécues, leur note d'accablement, de désolation, de fatalité, qui fut la caractéristique de cette époque, malheureuse entre toutes !

L'ornementation générale de la pièce est l'œuvre de M. Guifard, qui a semé au plafond des caissons et des panneaux à rosaces sculptés entremêlés de rubans, de feuilles de laurier, d'arabesques et de cornes d'abondance. La couronne murale de la Ville, et le chiffre de la République Française, y concourent à l'effet décoratif, avec des motifs formés de vases, d'oiseaux, de guirlandes, de fruits et de fleurs.

La cheminée actuelle ne s'y trouve qu'à titre provisoire et sera remplacée par une autre, d'une valeur plus artistique, dessinée par M. Formigé, et comportant un haut-relief qui sera sculpté par M. Denys Puech, moyennant une allocation de 10.000 francs votée par le Conseil municipal.

Lors des grandes fêtes et réceptions de l'Hôtel de Ville, cette pièce est quelquefois mise à la disposition des invités et participe ainsi à la production d'un ensemble décoratif plus complet. Elle est généralement affectée, dans ces cas spéciaux d'officiels galas, à usage de salon réservé, de salon diplomatique, ou de salon de repos.

La grande salle à manger, dont le rectangle mesure 18 mètres de longueur sur 13 mètres de largeur, avec 8^{m},20 de hauteur, est éclairée sur la rue Lobau par quatre baies circulaires. (Pl 33). Vis-à-vis de ces ouvertures, sont quatre portes à tympans cintrés, ouvrant vers les salons à arcades. Le côté Sud est percé de deux autres baies semblables, munies de portes rectangulaires en chêne donnant dans le salon Lobau, et d'une fausse baie, voilée par une glace. Du côté Nord, ces trois baies se retrouvent et donnent accès dans le salon d'entrée Sud, celle du

milieu étant complètement évidée et les deux autres fermées de portes rectangulaires. La décoration picturale a été entièrement confiée, par la voie du concours, à M. Georges Bertrand, qui y a peint des scènes champêtres et maritimes. Dans le plafond central : *Hymne de la Terre au Soleil*, un robuste paysan. précédant deux grands bœufs de labour, lève les bras au ciel, en un beau geste d'invocation païenne, à l'apparition de l'astre bienfaisant. (Pl. 34). Les deux plafonds latéraux, de figure rectangulaire, personnifient *La Moisson* et *La Vendange*, sous la forme, dans le premier, d'un faucheur rude et brutal, prenant la taille épaisse d'une glaneuse, et dans le second, d'une vigneronne au torse robuste, jouant avec son enfant, alors que le père est couché à ses pieds.

Huit dessus de porte meublent les tympans circulaires des baies, et symbolisent les aliments à l'état de nature, c'est-à-dire avant leur transformation en victuailles par la main gourmande de l'homme : un pêcheur ramène son poisson sur une mer tourmentée; une porchère garde des cochons au milieu d'un enclos fleuri; de grands bœufs sont couchés dans la prairie auprès d'un enfant qui les garde ; une jeune fille surveille de rutilants dindons ; on y voit aussi un berger avec ses moutons ; une paysanne guettant le retour des pêcheurs, une jardinière ramassant des fraises, et un maraîcher cultivant des légumes.

Les peintures de M. G. Bertrand, qui représentent la nature avec sa vigoureuse rusticité, ont été exécutées dans une note vibrante et chaude qui se marie on ne peut mieux, cette fois, avec les chênes naturels des boiseries et les ors des décorations.

Les fenêtres donnant sur la rue Lobau et les baies qui leur font vis-à-vis, sont séparées par des colonnes en bois, cannelées et unies, à chapiteaux composites et à bases décorées de guir-



LES HEURES DU JOUR ET DE LA NUIT, PAR M. HENRY LÉVY (COUPOLE).

Portique Sud de la Salle des Fêtes

(Page 127).

Pl. 40.



L'APOTHÉOSE DES SCIENCES, PAR M. BESNARD (PLAFOND).

Salon des Sciences

(Page 104).

landes sculptées ; elles flanquent des niches, également en bois, meublées de statues de marbre. Les baies ouvrant sur le salon Lobau et sur le salon d'entrée Sud, sont séparées par des pilastres cannelés, à chapiteaux composites et à bases décorées de guirlandes sculptées. Ces colonnes et ces pilastres reposent sur des lambris leur servant de socles, et sont établis, ainsi que les portes, les niches, les embrasures des fenêtres, les lambris, en beau bois de chêne auquel on a laissé sa couleur naturelle, mais dont on a rehaussé d'or toutes les parties saillantes ou sculptées : chapiteaux, moulures, filets, rubans, encadrements, etc. Entre les colonnes et au-dessus des niches, sont des proues dorées de nefs antiques, sortant d'écussons entourés de palmes. Au-dessus des chapiteaux, règne une frise décorée de rinceaux, de volutes et de rosaces, peints en couleur sur fond d'or, avec des guirlandes de céramique en relief, séparées par des consoles dorées à figures humaines. Le grand médaillon ovale du plafond est bordé d'un cadre doré formé de feuilles d'acanthe ; les deux plafonds latéraux possèdent, comme bordure, une épaisse guirlande dorée, composée de fleurs et de fruits. Autour de ces trois motifs, règne une large décoration sur fond bleu, représentant, peints en rose, en blanc et en or, des sujets et des attributs cynégétiques : chiens courants, sangliers, lièvres, têtes de cerf et trompes de chasse. Toute cette décoration ornementale est l'œuvre de M. Compans.

Les six statues en marbre placées dans les niches, signées des plus grands noms de la sculpture française, et payées 14.000 francs chacune, sont des œuvres du plus beau style et, ce qui est fort heureux pour la décoration d'ensemble, d'une valeur d'art à peu près égale. Pour le côté des fenêtres, ce sont : *La Vendange*, par M. A. Crauk ; *La Chanson*, par M. Dalou ; *La Moisson*, par M. Chapu. En face : *La Chasse*, par

M. E. Barrias ; *Le Toast*, par MM. Idrac et Coutan ; *La Pêche*, par M. Falguière.

Toute la menuiserie d'art de cette pièce, absolument remarquable par ses sculptures, a été exécutée par la maison Mazaroz Ribalier.

Rappelons que, en 1887, la maison d'orfèvrerie Christofle et Cie, offrit d'exécuter pour la Ville un surtout de table décoratif en bronze doré et argenté, destiné aux grands dîners municipaux. Le projet comportait une pièce de milieu formée d'un grand plateau de 4 mètres, au centre duquel sa dressait *La Ville de Paris* portée sur le pavois par quatre *Hérauts d'armes*. A ses côtés se tenait *Le Génie de la République*, un rameau à la main. Au pied de la Ville, et lui servant d'escorte, quatorze groupes représentaient : *L'Instruction*, *L'Assistance*, *La Sécurité*, *Les Grands Travaux*. Deux parties terminales, en forme de proue, avec tritons et néréides, complétaient le motif de la pièce. Deux plateaux latéraux, de 3 mètres chacun, étaient décorés des figures de *La Seine* et de *La Marne*. Quatre corbeilles à fleurs, symbolisant : *Les Arts*, *Les Sciences*, *L'Industrie*, *Le Commerce*, étaient ornées chacune de quatre figures se rapportant au symbole évoqué, savoir : les Arts : *La Peinture*, *La Sculpture*, *L'Architecture*, *La Musique ;* les Sciences : *La Chimie*, *La Physique*, *Les Mathématiques*, *L'Astronomie* ; l'Industrie : *L'Industrie du bois*, *du métal*, *du tissu*, *de la terre* ; le Commerce : *La Finance*, *Les Transports*, *La Probité*, *L'Abondance*.

Le reste se composait de quatre vases à fleurs en porcelaine de Sèvres ; de vingt-quatre candélabres décoratifs et de cent trente-deux pièces de dessert, comme compotiers, étagères, etc., le tout, calculé pour le service d'une table de 200 couverts.

Aucune suite ne fut donnée par le Conseil municipal à ce projet, dont le devis s'élevait à la somme de 782.800 francs.

Ajoutons qu'un commencement d'ameublement a été constitué pour cette salle, par la commande de cent chaises en noyer naturel poli, et de quatre cantonnières. L'ébénisterie de ces sièges, dont le dessin rappelle le style Henri II, fut confiée aux Associations ouvrières parisiennes, tandis que la tapisserie d'Aubusson, destinée à les couvrir, était fournie par la maison Hamot et Cie. (Pl. 19).

L'éclairage électrique de la grande salle à manger est distribué par huit lustres en cristal, du même modèle que ceux des autres salons.

CHAPITRE V

Les deux salons d'entrée. — Les deux salons d'arrivée. — Les portiques de la grande salle des Fêtes. — La grande salle des Fêtes. — La galerie Lobau. — Les galeries des Tourelles. — Le salon des Cariatides. — Les galeries à vitraux armoriés. — La salle Saint-Jean. — La salle des Prévôts.

Voici, maintenant, les deux salons d'entrée.

On pénètre dans celui du côté Sud, par la grande salle à manger et par le salon d'arrivée. Il est, en quelque sorte, le salon d'introduction, soit de la grande salle des Fêtes, soit de la salle à manger. De forme rectangulaire, son éclairage lui vient directement par une seule ouverture : la baie circulaire qui se trouve à l'extrémité de la galerie Lobau. La lumière indirecte dont il jouit également lui est envoyée par les pièces qui l'environnent. Ce salon, en raison des dispositions particulières et des arcades dont il est bordé, n'avait pas de vastes surfaces à offrir à la décoration picturale. Son côté Sud, en effet, est formé des trois baies de la salle à manger ; son côté Nord, des trois baies des portiques de la salle des Fêtes ; son côté Est, de la baie de la galerie Lobau ; et son côté Ouest, de celle du salon d'arrivée. Les seules parties recouvertes de peinture sont donc le plafond, deux frises placées au-dessus des baies Nord et Sud, et quatre écoinçons flanquant celles de l'Est et de l'Ouest. La décoration de ces surfaces est l'œuvre de M. Henri Martin, qui en a obtenu la commande après concours. Le plafond représente

Apollon et les Muses, et nous montre, dans un ciel délicat aux légères teintes bleues, grises et roses, le dieu, drapé de jaune, assis sur un nuage d'or, présidant au concert des muses, groupées autour de lui en une ronde céleste. Une Renommée, ailes éployées, apporte des couronnes. Dans l'ensemble gracieux et léger de cette peinture, dont la tonalité et le dessin, peu accusés, s'effacent volontiers dans les vapeurs du ciel, on remarque surtout les belles notes que donnent les draperies de couleur orange qui habillent une muse, les plis de couleur jaune qui enveloppent la Renommée, et la radieuse figure d'Apollon. (Pl. 54).

La frise du Sud est consacrée à la *Peinture* et à la *Littérature* : Dans un bois, assurément sacré, puisqu'il est amplement habité par des muses, au milieu de troncs d'arbres dorés par un soleil couchant, mais dont le plafond de la pièce a malheureusement coupé les ramures, un peintre, en chemise rouge et un béret noir, palette en main, écoute les mélodies qui lui viennent de la lyre d'une déesse placée derrière lui. Il faut, paraît-il, reconnaître dans ce personnage, le peintre Jean-Paul Laurens. Plus loin, un jeune homme, *de lettres*, nécessairement, puisqu'il symbolise *La Littérature*, reçoit sur le front le baiser de l'inspiration, qu'un charmant génie à belle chevelure blonde vient y déposer durant son sommeil.

Dans l'autre frise, on retrouve les mêmes troncs d'arbres, toujours privés de leurs branches par un plafond impitoyable, au milieu desquels un vieillard assis, barbe blanche, redingote noire, écoute un concert de génies et de nymphes. Ensuite, c'est un sculpteur, le portrait de M. Dampt, assure-t-on, travaillant au milieu des bois à une statuette de bronze, sous les regards d'une Muse ou d'une Vérité, complètement nue et ailée.

Les quatre écoinçons : *Lyrisme*, *Harmonie*, *Tristesse*, *Contemplation*, sont quatre figures de jeunes femmes, peintes selon

les attitudes et avec les attributs que comporte leur symbole.

Les surfaces des piliers des baies sont ornées, sur un fond gris pâle, de grands motifs décoratifs se rapportant aux sujets traités dans les frises et dans les écoinçons; deux tympans renferment des motifs de chardons, peints et dorés. Toute cette partie ornementale est de M. Bigaux.

Le salon d'entrée Nord présente les mêmes dispositions et dimensions que le précédent, et fait communiquer le salon d'arrivée avec la grande salle des Fêtes en passant sous le portique de cette dernière. Les baies qui, dans le salon Sud, accèdent à la salle à manger, ouvrent, ici, sur la grande galerie des bureaux. Les surfaces couvertes de peintures sont les mêmes que celles du salon que nous venons de décrire, et M. Bonis, après concours, a été chargé de les décorer. Il a peint, dans le plafond : *La Nature inspiratrice et éducatrice*, allégorie abstraite et un peu confuse dont la compréhension n'est pas à la portée de tout le monde. Sur un pic terrestre, des figures humaines, imprécises et vaporeuses, écoutent un concert céleste, dont les personnages qui le donnent s'estompent vaguement au milieu de nuages lourds et bas. Dans l'azur du ciel, une jeune femme nue, derrière laquelle flotte son immense chevelure, présente à tous un jeune enfant qu'elle élève au-dessus de sa tête. Cette figure, infiniment remarquable et pure, comme couleur et comme dessin, maintient à elle seule tout le plafond en équilibre, arrête et saisit le visiteur par la beauté de sa forme, et fait oublier les parties souvent trop peu achevées de la toile. (Pl. 56).

La frise Nord, consacrée aux *Exercices physiques*, montre, dans un vaste paysage élyséen, des éphèbes se livrant à une course pédestre, tandis que d'autres s'exercent à la lutte, sous les regards de vieillards et d'adultes semblant juger des résultats.

Dans la frise du Sud, affectée aux *Exercices intellectuels*, un paysage aussi imposant que le précédent, est peuplé de majestueux vieillards, costumés à l'antique, instruisant des jeunes hommes groupés autour d'eux et les écoutant avec attention. Au milieu des quatre écoinçons : *La Physique*, *La Chimie*, *La Philosophie* et *L'Astronomie* sont représentées par des femmes assises et drapées, entourées des instruments se rapportant à la science qu'elles symbolisent.

La décoration ornementale est de M. Mouré, qui a peint sur les piliers des baies et dans les tympans, les attributs des quatre figures allégoriques ci-dessus mentionnées.

Comme éclairage électrique, ces deux salons sont pourvus chacun de deux grands lustres en cristal, installés dans les arcatures des extrémités, et de quatre appliques posées sur les pilastres.

Les deux salons d'arrivée.

Le salon d'arrivée Sud est celui dans lequel on pénètre, par une porte rectangulaire, en quittant le grand escalier des Fêtes situé de ce côté. Une autre ouverture, en forme de baie cintrée, y accède également de la galerie des Tourelles, tandis que la pénétration vers la grande salle des Fêtes se fait par une seconde baie cintrée plus large que la précédente. Les surfaces peintes de cette pièce ont été commandées directement à Puvis de Chavannes, qui y a traité, selon les principes et dans la manière de l'école dont il est le chef, des sujets se rapportant à *L'Été* et à *L'Hiver*. Moins soucieux de l'effet décoratif que pour l'escalier de « Victor-Hugo », l'artiste ne semble pas, ici, s'être inquiété de l'ambiance ni de la destination du salon à décorer. *L'Été*, vaste prairie arrosée par une rivière dans laquelle des jeunes femmes se baignent, exécuté par grandes masses et

pour être vu à distance, conformément à la formule du maître, ne peut guère s'apprécier en raison du manque absolu de recul. Quant à *L'Hiver*, scène de désolation, de misère et de deuil, montrant des mendiants ensevelis sous la neige et de pauvres bûcherons abattant des arbres, on ne manquera pas, certainement, de se demander si c'est là un sujet de décoration pour l'antichambre d'une salle de danse? Aussi bien, ne s'étonnera-t-on pas de voir les dames, gravissant le grand escalier en un soir de gala, ne consentir à quitter leurs fourrures qu'après avoir franchi les congélations de ce panneau peu accueillant. (Pl. 17). Pour ce salon, le décorateur absent a laissé la place au peintre, dont l'œuvre se présente avec sa seule valeur intrinsèque, n'ayant plus le secours d'une architecture obligeante pour en faire valoir les qualités, et pour en atténuer les défauts. Sur les écoinçons, le peintre a représenté un *Faucheur*, une *Glaneuse*, un *Bûcheron* et un *Chasseur*. Le plafond est composé de caissons dorés, à pendentifs et fleurons. Dans les angles, se dressent quatre torchères en bronze symbolisant les quatre parties du monde : *L'Europe*, par M. Allar ; *L'Afrique* par M. Tureau ; *L'Amérique*, par M. H. Lemaire ; *L'Asie* par M. Hugues, payées 6.000 francs chacune, comme modèle, et 17.400 francs, ensemble, pour la reproduction en bronze.

Le salon d'arrivée Nord présente les mêmes dispositions et dimensions que celui du Sud ; il est situé en haut du grand escalier des Fêtes, vers la montée du côté Nord. Il communique également, par deux baies cintrées, avec la galerie des Tourelles Nord et avec le salon d'entrée.

Son plafond est composé de caissons carrés, ornés de grosses moulures dorées avec rosaces, sur un fond rouge et or. Quatre torchères en bronze, figures décoratives de femmes drapées, exécutées par MM. Turcan et Hugues, se dressent dans les



CABINET DE RÉCEPTION DU PRÉFET DE LA SEINE.

(Page 114).

Pl. 42.



LE PORT SAINT-NICOLAS, PAR M. LAPOSTOLET.

Salon des Arts

(Page 103).

quatre coins, et ont coûté chacune 4.000 francs, comme modèle, et 4.000 francs de reproduction en bronze.

La décoration picturale a été exécutée par M. Roll, en commande directe. Le peintre a représenté, en deux grands panneaux à peu près égaux : *Les Joies de la Vie*. Celui du côté Nord, qui est intégral et non percé de portes, nous montre des bosquets fleuris, peuplés de rondes lointaines se déroulant aux sons d'un orchestre de trois jeunes hommes, installés au milieu des roses et des rayons de soleil. Au premier plan, quatre femmes nues aux chairs voluptueuses, et quelques amours-enfants, sont couchés dans l'herbe et jouent avec des fleurs. Il paraîtra que cette immense toile n'est guère qu'une vision fugitive, demandant à être vue de loin, très vite, en passant, puisque rien ne retient dont on puisse suivre les contours ni discuter la raison d'être. Elle n'est, en somme, qu'un grand brouhaha de luminosités, dans lequel on discerne vaguement des formes imprécises qui semblent gracieuses, des chairs qui paraissent appétissantes, des fleurs que l'on devine suaves, le tout, éparpillé dans un météore de soleil éclaboussant des verdures. Telle est la composition que le peintre a dénommée : *Plaisirs champêtres*, *Amours*, *Jeunesse*, *Musique*.

Dans le panneau situé en face, troué par la porte du grand escalier des Fêtes, M. Roll a symbolisé *L'Art*, *Le Mouvement*, *Le Travail*, *La Lumière*. On y voit, à gauche, des cavaliers de chasse à courre, habillés de rouge, galopant vers des ruines antiques dont les lointains se détachent sur des cimes neigeuses. A droite, se dresse un échafaudage sous lequel travaillent des forgerons ; dans le fond, est le profil d'une cathédrale gothique vers laquelle se dirigent des ombres attardées. Au centre, une Renommée aux ailes éployées, fondue de pur métal d'or, est retenue par un personnage qui se prosterne à ses pieds. Il

semble bien que l'on reconnaisse aussi, au premier plan, la vasque d'une fontaine dans laquelle tombent des écroulements de lumière, voisinant avec un rutilant semis de fleurs rouges?

Loin de nous l'intention de médire de cette peinture, qui est l'œuvre d'un artiste dont le talent est jalonné de belles productions; disons, pourtant, qu'elle nous paraît avoir été conçue pour jeter le trouble, l'émoi, le doute de soi-même, dans le cerveau des natures simplistes qui la regarderont, ahuries et interloquées! Comme dans un rêve, elles verront tout ce mirage imprécis et nébuleux, dans lequel se rencontrent, néanmoins, de jolis morceaux et de belles notes de couleur. Et, sans doute, elles n'essaieront pas de comprendre — étant donnée la difficulté du problème à résoudre — ce qu'a voulu symboliser le peintre.

Les quatre écoinçons, du même artiste, représentent, le premier: un homme endormi devant un monument qui apparaît dans le ciel et ressemble vaguement à l'Hôtel de Ville; le second, une jeune femme délaçant son corset, dans la profondeur d'une nuit étoilée; le troisième, un laboureur conduisant sa charrue attelée de deux chevaux; le quatrième, un enfant assis dans l'herbe, au bord de la mer, devant un ciel d'or fondu. Ces sujets représentent, si l'on en croit la notice officielle, *Le Rêve*, *Le Sommeil*, *Le Travail*, *Le Coucher du Soleil.*

Les deux salons d'arrivée Nord et Sud ont, pour tout éclairage, chacun deux globes électriques de plafond, et les quatre torchères de bronze qui décorent les encoignures.

Les deux portiques de la grande salle des Fêtes sont deux sortes de galeries étroites, longues de quinze mètres environ et larges de trois, situées à ses deux extrémités, et la séparant des deux salons d'entrée. Ils sont formés de trois baies circu-

laires s'ouvrant de chaque côté, et séparées par des piliers ornés de pilastres unis, bordés d'or, à chapiteaux ioniques également dorés.

La décoration picturale du portique Sud, composée de trois coupoles et de deux demi-coupoles aux deux extrémités, a été commandée directement à M. Henri Lévy. Le sujet, traité par lui et peint sur la pierre même, en raison de l'impossibilité de maroufler les toiles, représente *Les Heures de jour et de nuit*. C'est une suite infiniment gracieuse de jeunes femmes, symbolisant chaque moment de la vie, se déroulant dans des ciels azurés, mouchetés de nuages blancs, et semés de guirlandes de fleurs, d'amours et de colombes. (Pl. 39).

Dans les deux demi-rotondes, couvertes de peintures ornementales à fond jaune et or et à guirlandes de feuilles, se dressent deux gaines en marbre qui sont des morceaux de grande valeur d'art, et qui représentent *Sapho* et *Anacréon*, par Guillaume. Elles furent payées 12.000 francs chacune.

Le portique du côté Nord, composé également de trois coupoles et de deux demi-coupoles, a été aussi commandé directement à M. F. Barrias. Son sujet, intitulé : *Scènes de Fêtes*, est symbolisé, dans la coupole centrale, par une jeune femme conduisant un orchestre de musiciennes se profilant sur des nuages. Les autres peintures des coupoles, qui sont des allégories enguirlandées de fleurs, moins séduisantes, moins gracieuses et moins délicates que celles du portique Sud, ne possèdent pas moins de réelles qualités décoratives, mais plus lourdes et plus massives, en dépit de l'azur qui les enveloppe sans les alléger. (Pl. 47).

Les deux gaines sculptées des demi-rotondes, dont le mérite n'est pas inférieur à celui des deux précédentes, dues, comme elles au ciseau impeccable de Guillaume, représentent *Horace* et

Lesbie, et ont coûté chacune 14.000 francs. La décoration ornementale des deux portiques est l'œuvre de M. Guifard.

Deux petits lustres en cristal, du modèle adopté pour les salons, éclairent électriquement ces deux pièces.

La grande salle des Fêtes, qui passe à juste titre pour être l'une des plus belles de Paris, et dont la décoration générale fut conduite avec un grand sens artistique par M. Formigé, architecte actuel du monument, est située de façon à recevoir les invités montant par les deux grands escaliers qui portent son nom. Elle est éclairée par les treize baies circulaires de la galerie Lobau, qui l'inondent de lumière à travers les arcades qui la bordent de ce côté. (Pl. 35).

Sa longueur totale, allant du Nord au Sud, est de 50^{m},30, pour une largeur de 12^{m},80 et une hauteur de 13 mètres. Son côté Est se trouve donc limité par les treize arcades dont il vient d'être question. Sur son côté Ouest, treize autres baies circulaires font face aux précédentes et donnent accès aux pourtours des escaliers. A ses deux extrémités, sont les trois baies ouvrant sur les portiques Nord et Sud. Toutes ces baies et arcades sont décorées de pilastres cannelés, dorés dans les cannelures, à chapiteaux composites également dorés. Une frise à modillons, alternant avec des rosaces à couronnes murales, aussi dorées, règne au-dessus des chapiteaux des pilastres. Elle sert de base à une galerie percée d'arcades faisant le tour de la salle, et permettant, à l'aide de balcons à balustres de marbre, d'assister aux fêtes et aux cérémonies qui s'y déroulent.

Entre ces arcades supérieures, se dressent douze grandes figures sculptées en forme de cariatides, couvertes d'un ton ivoire légèrement teinté de rose, et flanquant les voussures. Parmi les

six décorant le côté Est, une est de M. Boisseau, deux sont de M. Boucher, deux de M. Moreau-Vauthier, une de M. Claudius Marioton. Celles du côté Ouest sont : de MM. Claudius Marioton, une; Moreau-Vauthier, deux; Boucher, deux; Boisseau, une. Elles ont été payées 3.000 francs pièce à leurs auteurs.

Les voussures, outre une décoration ornementale très riche de fleurs sur fond d'or, sont ornées de figures peintes de jeunes femmes assises, représentant les anciennes provinces de la France et de ses colonies, costumées suivant les régions, et entourées des attributs susceptibles de les symboliser. Ces œuvres, commandées directement aux artistes, ont été exécutées avec un grand souci de l'unité de décoration; et l'on n'en remarque pas une qui nuise à sa voisine et qui en amoindrisse la valeur. Toutes, d'ailleurs, sont d'une grande beauté de composition et de couleur, et il n'est pas exagéré de dire que cette suite de seize figures est une des belles choses de l'Hôtel de Ville.

Les voussures Nord comprennent : *La Flandre* et *La Picardie*, par M. Weerts.

Les voussures Est : *Le Berry*, *La Champagne*, *La Bretagne*, *La Bourgogne*, *L'Auvergne*, *La Lorraine*, par M. Ehrmann.

Les voussures Ouest : *L'Algérie*, *Le Lyonnais*, *Le Languedoc*, *La Gascogne*, *La Provence* et *La Guyane*, par M. F. Humbert.

Les voussures Sud : *La Normandie* et *Le Comté de Nice*, par M. P. Milliet. (Pl. 37).

Toutes ces figures se détachent sur un fond bleu pâle encadré de bordures de couleur bleu foncé, et ornées de fleurs d'or.

Aux quatre angles des galeries supérieures, quatre cariatides sculptées et dorées, statues décoratives de femmes nues, symbolisent : *Le Chant*, *La Musique*, *La Danse*, *La Poésie*. Elles sont de MM. Blanchard et Desbois.

La voûte, construite en anse de panier, est d'une richesse infinie et se compose de trois grands plafonds peints, l'un, au centre, deux, aux extrémités, et deux plus petits, placés de chaque côté du plafond central. Ces peintures sont séparées entre elles par six écussons flanqués de génies sculptés en bas-relief, ton ivoire sur fond d'or, qui ont été modelés par MM. G Debrie, Sobre et Michel. Dans ces écussons, on remarque, peints en lettres d'or, la devise : *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité* se répétant deux fois. Aux deux extrémités de la voûte, au-dessus des voussures, se voient deux autres blasons en relief, aux armes de la Ville de Paris, entourés de lauriers, et ayant comme supports des figures décoratives posées de chaque côté, et modelées par le sculpteur A. Croisy.

Entre les voussures et les plafonds peints, règne encore une large frise décorée de chaque côté, de trois caissons rectangulaires simulant du marbre rouge, et flanqués de groupes de femmes assises : figures allégoriques avec attributs, modelées en ton ivoire rehaussé de rose. Les trois groupes du côté Est, comme les trois du côté Ouest, ont été exécutés par les sculpteurs P. Berthet, J. Perrin et G. Germain. Entre ces groupes on a placé, dans chacun des côtés de la frise, deux grands frontons Renaissance, décorés, l'un d'armes romaines avec des boucliers, l'autre, d'avirons antiques, de caducées et de proues de navire : symboles de la paix et de la guerre.

A propos des caissons de marbre rouge, dont nous venons de parler, rappelons que leur emplacement devait être occupé par six camaïeux représentant des Amours avec attributs de bals et de fêtes, commandés à M. Albert Aublet. Mais la Commission de décoration renonça à les faire mettre en place.

Passons maintenant aux peintures de la voûte, commandées directement aux artistes.



UNE SORTIE PENDANT LE SIÈGE DE PARIS DE 1870-71, PAR M. ADOLPHE BINET.

Cabinet de réception du Préfet de la Seine

(Page 114).

Pl. 44.



LA PLACE DE LA CONCORDE, PAR M. LANSYER.

Salon des Lettres

(Page 101).

Le premier grand plafond du côté du Sud, *La Danse à travers les âges*, est l'œuvre de M. Aimé Morot. Il représente plusieurs groupes de danseurs de diverses époques, en costumes de leur temps, exécutant des pavanes, des menuets, des exercices chorégraphiques modernes, dans une jolie décoration de nuages légers peuplés d'amours. (Pl. 36).

Le deuxième grand plafond, côté du Nord, *La Musique à travers les âges*, a été peint par M. Gervex. On y voit une loge de théâtre élégamment garnie d'habits noirs et d'épaules nues, ainsi qu'un premier rang de fauteuils d'orchestre, auquel ne manquent pas les crânes traditionnels, applaudissant une chanteuse qui est en scène. Dans le ciel, au milieu de pâles nuages, un jeune couple, en costume Louis XV, joue du violoncelle et de la flûte, entouré d'une légion d'amours roses et bouffis, cependant qu'une Renommée lance des fleurs et des couronnes dans l'infini.

Ces deux plafonds sont d'une exquise délicatesse de couleur et d'une grâce charmante de composition ; il est aisé de se rendre compte que les deux artistes, pour les exécuter, ont mis leur talent à l'unisson et ont rapproché leur manière.

Les sujets intermédiaires : *Les Parfums*, *Les Fleurs*, par M. G. Férier, sont d'une tonalité un peu plus accentuée que les précédents, et montrent, sur un fond de ciel bleu, des figures allégoriques portant des corbeilles de fruits et des bronzes à parfums.

Le grand plafond central, *La Ville de Paris conviant le monde à ses fêtes*, par M. Benjamin Constant, est conçu dans une note plus vigoureuse et plus éclatante. L'intensité de coloration de ce morceau, cherchée et sans doute voulue par l'artiste, forme, par son contraste avec les peintures que nous venons de décrire, une clef de voûte superbe à tout cet ensemble décoratif. Sur des

nuages rebelles et tourmentés, la Ville de Paris, figure hautaine, gracieuse et forte, est à la barre de la galère urbaine, dont les avirons sont manœuvrés par de robustes batelières, aux formes olympiennes, aux chairs dorées par un soleil couchant. Les éclats d'un grand ciel de fête font flamber les rouges de la nef, des rames, des draperies, et donnent à cette œuvre remarquable une virtuosité dont l'effet est saisissant.

Les baies des fenêtres de cette salle, et celles qui leur font vis-à-vis, sont pourvues de leurs grands rideaux définitifs. Etablis sur les dessins produits par les architectes du monument, ils ont été confectionnés par les ateliers de tapisserie de la maison Mazaroz-Ribalier. La brocatelle verte dont ils sont composés, et qui est rehaussée de broderies de soie de couleurs, a été fournie par la maison Henry, de Lyon.

L'immensité de cette salle demandait un vaste développement d'éclairage. Il a été obtenu avec douze grands lustres et douze petits, ces derniers plus élevés, afin d'éclairer le plafond. Tous sont en cristal, et à l'électricité, du modèle adopté pour les autres salons.

La décoration ornementale d'ensemble a été confiée à MM. J.-B. Lavastre, Carpezat et Guifard.

La galerie Lobau, large seulement de quatre mètres, fait pour ainsi dire partie intégrante de la grande salle des Fêtes, dont elle est un dégagement fort utile, les jours de cérémonies. Elle la longe, d'ailleurs, dans toute son étendue, séparée d'elle par une rangée d'arcades à baies cintrées divisées par des piliers rectangulaires. Ses dix-sept grandes fenêtres donnant sur la rue Lobau, servent, bien entendu, à éclairer la salle des Fêtes au travers des arcades dont il vient d'être question. (Pl. 46).

Les piliers sont décorés, sur leur face interne, de pilastres à

filets dorés et à chapiteaux composites se reproduisant entre les fenêtres.

Le plafond, formé de seize coupoles, a reçu une décoration qui est l'œuvre de M. Georges Picard, et qui lui a été confiée après concours. Cet artiste, dans une note tendre et délicate, infiniment heureuse et agréable, a peint une suite de sujets dont chacun est, pour ainsi dire, une glorification de la femme, traitée par lui en véritable divinité.

Ces sujets, dans lesquels de jeunes et radieuses créatures tiennent et occupent tous les emplois, sans analogie ni répétition dans la composition, représentent les allégories les plus diverses, avec les poses, les attributs, l'ambiance se rapportant au symbole évoqué. Le peintre a lui-même dénommé ses coupoles : *La Nuit*, *Le Rêve*, *La Naissance de Paris*, *La Lutte*, *La Renaissance*, *La Poésie*, *La Philosophie*, *1789* (pl. 48), *L'Histoire*, *1889*, *La Science*, *L'Art*, *L'Industrie*, *La Paix*, *La Bienfaisance*, *Le Réveil*.

Les écoinçons de ces coupoles ont été décorés, par M. Risler, de génies-enfants portant des attributs et complétant, en une tonalité de grisaille, les symboles interprétés par M. G. Picard. A chaque extrémité de la galerie, une demi-coupole et une arcade en berceau, sont et seront couvertes de peintures ornementales à fond d'or par ces mêmes artistes. Cette partie est, en effet, en cours d'exécution.

L'ensemble décoratif de la galerie Lobau a été l'objet d'une modification importante que l'on ne saurait trop louer, et qui est la suivante : conjointement au travail entrepris par M. G. Picard, la peinture de quatre grands panneaux avait été confiée : pour le premier, à M. P. Baudouin : *Le Soir à Paris* ; pour le second, à M. Blanchon : *Etablissement d'un square ;* pour le troisième, à M. Berteaux : *Souvenir de Fête*

nationale; et pour le quatrième, à M. Clairin : *Fête champêtre aux environs de Paris.*

Quand les coupoles furent terminées et que le marouflage des quatre panneaux fut un fait accompli, on constata bien vite que les peintures, dont ces surfaces étaient recouvertes, ne pouvaient rester en présence les unes des autres. Il y avait, en effet, un manque de rapport tellement évident, une si grande différence entre les allégories éthérées de M. Picard et les modernités positives et vécues de MM. Baudouin, Blanchon, Berteaux et Clairin, que la Commission de décoration n'hésita pas à les séparer. Sans mettre en cause la valeur réelle des peintures occupant les quatre panneaux, mais seulement leur sujet et leur tonalité, celles-ci furent enlevées, et les surfaces devenues libres, attribuées à M. G. Picard, titulaire, par ce fait, de la décoration totale de la galerie.

C'était, sans doute, un sacrifice très sensible que s'imposait la Municipalité parisienne ; on ne saurait, néanmoins, que la féliciter de cette décision qui aura pour résultat de rendre à la galerie Lobau l'unité parfaite de décoration qu'elle n'eût pas eue sans cela, et qui fera d'elle l'une des parties les plus agréables du monument.

La nouvelle commande donnée à M. Georges Picard, le 29 décembre 1904, comprend six panneaux verticaux, deux voûtes de passage formant arcs doubleaux, et trente-quatre piliers avec les arcs qui les relient, le tout moyennant une somme de 24.500 francs. Les panneaux de cette galerie, démarouflés en 1907, prirent place dans les collections municipales.

Seize petits lustres en cristal, pendus entre chaque coupole, assurent à cette galerie un éclairage électrique abondant, les soirs de fête et de gala.

La galerie des Tourelles Nord et la galerie des Tourelles Sud, ou plutôt, la double galerie des Tourelles est, en somme, un seul et même dégagement longeant, à l'Est, les cours du Nord et du Sud, sur lesquelles il prend jour; allant du grand couloir des bureaux du premier étage, à la galerie des Métiers, et interrompu, en son milieu, par la salle de la Commission de voirie et par les deux vestibules qui la flanquent. Son vocable provient des tourelles d'escaliers situées dans les encoignures des deux cours dont il a été question.

Celui de ces deux dégagements qui est dénommé : galerie des Tourelles Sud, est orné de trois paysages, de dimensions plutôt considérables, appliqués sur les surfaces placées vis-à-vis des baies vitrées de la cour.

Le premier est de M. Pelouse et représente une *Vue prise aux environs de Jumièges*. Sans vouloir chicaner sur le choix d'un sujet situé aussi loin de Paris, et n'ayant avec lui aucun rapport, on peut dire de cette œuvre qu'elle ne dépare pas le panneau sur lequel elle est appliquée. On y voit des marais boueux piqués de racines tordues, de baliveaux aux troncs noirs et dénudés; puis, dans un fond grisâtre et brumeux, perdues au milieu des branches desséchées par l'hiver, apparaissent, grises et lointaines, les deux tours de l'abbaye.

Le deuxième paysage, de M. Harpignies, est une *Vue prise au jardin du Luxembourg* : à droite, l'un des pavillons du Palais; à gauche et au fond, les immenses horizons du jardin, baignés d'une douce lumière grise avec, sur les arbres, le pâle reflet d'un soleil d'automne. Dans une atmosphère pleine de délicatesse, se détachent, en vigueur, les troncs rugueux des grands arbres.

Le troisième est l'œuvre de M. Montenard, et représente une *Vue prise au jardin des Tuileries*. Quel étranger voudrait croire, à l'examen de ces deux dernières peintures, que le

sujet de la première est situé à un petit quart d'heure de celui de la seconde ? D'une belle et radieuse couleur, qui est un poème à la lumière, fille du soleil, la toile de M. Montenard montre, au premier plan, le grand bassin dans les eaux duquel se reflète l'azur du ciel. Des cygnes de neige y prennent leurs ébats. La riche feuillée automnale des grands marronniers flambe comme une coulée d'or tandis qu'au fond, dans un mirage bleu plein de douceur, l'Arc de Triomphe et l'Obélisque semblent les accessoires d'un paysage d'Orient.

Les coupoles de cette galerie, actuellement en cours d'exécution, sont décorées par M. G. Dubufe. Sur un fond vert uni, l'artiste a semé des portiques et des colonnes d'or, soutenant des dômes en treillages sous lesquels se jouent, entourés de guirlandes de fleurs et de fruits, de rubans, de palmes et de plumes de paon, des figures nues, des génies, des muses, personnifiant les Arts de *La Musique* et de *La Danse*.

La galerie des Tourelles Nord présente, bien entendu, les mêmes surfaces à décorer que celles de la galerie Sud. Elle a été dotée, comme elle, de trois paysages, dont le premier est de M. Damoye, et montre une *Vue prise à Issy*. Sous un beau ciel gris pommelé, le viaduc d'Auteuil, avec une longue ligne de maisons, se détache dans une atmosphère cotonneuse et effacée, tandis qu'au premier plan s'étalent des marécages au bord de la rivière.

M. Pierre Lagarde, dans le second paysage, a représenté une *Vue du grand lac du Bois de Boulogne*. Il s'agit là d'une peinture de notation impressionniste, dont l'effet est saisissant, par le sentiment de rêverie et de solitude qui s'en dégage. Les bleus lointains des rives, les troncs dorés des grands pins, la pâle lumière d'automne doucement répandue, donnent à cette toile un charme attristé et pénétrant.



SALLE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL.

(Page 151).

Pl. 46.



GALERIE LOBAU, LATÉRALE A LA GRANDE SALLE DES FÊTES.

(Page 132).

Le troisième paysage est de M. Billotte, et représente une *Vue de la Seine au pont de Solférino*. Sur un ciel jaunâtre et brumeux d'hiver parisien, les monuments des rives de la Seine se profilent en masses sombres. Au premier plan, les eaux grises et sales glissent vers un horizon triste et maussade, barré par la ligne noire du pont.

Ces six œuvres ont été commandées directement à leurs auteurs.

La partie ornementale, confiée, ainsi que la précédente, à M. G. Dubufe, apparaît comme étant d'une plus grande richesse que la première, à le prendre au sens de sa valeur intrinsèque, puisque les fonds des coupoles, des arcatures, et des tympans y sont couverts de l'or le plus éclatant. Sur ces fonds, se détachent des portiques à jour sous lesquels des amours et des génies, de couleur tendre, symbolisent *La Peinture* et *La Poésie*, entourés de guirlandes, de rubans et de fleurs.

Toute cette décoration de M. G. Dubufe sera certainement, après sa terminaison, l'une des curiosités de l'Hôtel de Ville ; elle lui a été payée la somme de 28.000 francs pour les deux galeries.

Le salon des Cariatides est une pièce d'une gracieuse architecture, située au-dessus du péristyle des deux grands escaliers des Fêtes, sur lesquels s'ouvrent deux baies circulaires permettant de suivre, de ce salon, la montée des invités. Son côté Ouest est percé de trois ouvertures à frontons cintrés, sculptés en pierre, ouvrant sur la salle de la Commission de voirie, quand celle-ci est transformée en salon. Trois autres ouvertures semblables, font communiquer son côté Est avec la grande salle des Fêtes et en son milieu. De chaque côté des deux grandes baies des escaliers, sont deux portes rectangulaires, à

frontons également sculptés, permettant l'accès des pourtours. Séparant ces baies et ces portes, se dressent des demi-colonnes accouplées, cannelées, à chapiteaux composites, soutenant les voussures. Au-dessus de ces dernières, règnent des tribunes dont les balcons sont formés de balustres en pierre, sur lesquels reposent les dix-huit cariatides, également en pierre, qui ont donné leur nom au salon. Ces cariatides, œuvre intéressante de M. Cugnot, sur lesquelles s'appuie le plafond vitré, sont des figures en pied, de femmes drapées à l'antique. (Pl. 50).

Le beau vase en jaspe de l'Oural, offert à la Ville de Paris, en 1893, par le tsar Alexandre III, a été placé, avec grand renfort de charpentes — il pèse 4.000 kilogrammes et mesure 3 mètres de hauteur — dans le centre de la pièce. Il porte les armes de Russie et celles de la Ville de Paris, appliquées en bronze sur ses deux côtés. Les anses, de même métal, symbolisent, par deux têtes de femmes, la France et la Russie, ainsi que les mots Cronstadt-Toulon, qui rappellent les grandes manifestations maritimes des deux Etats.

La décoration picturale du salon des Cariatides avait été attribuée directement, dès 1888, au célèbre peintre Cabanel, qui avait déjà travaillé pour la même salle, dans l'ancien Hôtel de Ville. Depuis le décès de cet artiste, et après celui de M. Emile Lévy, qui devait le remplacer, la commande est restée sans titulaire, sauf, pourtant, que M. l'architecte Formigé a été chargé d'étudier un nouveau projet, non encore suivi d'exécution.

Ce salon possède, comme éclairage, quatre grands lustres en cristal, dont deux sont suspendus dans les arcatures donnant sur les grands escaliers, et les deux autres, aux côtés opposés.

Les galeries du premier étage, caractérisées par des vitraux

armoriés, se divisent en deux parties, l'une située au Sud, conduisant de l'escalier d'honneur, ou du Préfet, au vestibule de la salle des séances du Conseil municipal, l'autre, située au Nord, conduisant dudit vestibule, à la grande galerie des Bureaux. Leur but est de desservir, la première, les locaux formant le cabinet de M. le Préfet de la Seine ; la seconde, la salle des Séances et celles des Commissions de l'Assemblée communale et départementale. Elles servent, en somme, de vestibules à ces diverses pièces, et ne possèdent d'autre décoration que celle des vitraux de couleur de leurs fenêtres, lesquelles, au nombre de huit pour chaque galerie, ouvrent sur les cours du Nord et du Sud. Ces jolies images de verre sont particulièrement curieuses au point de vue héraldique, et présentent un réel intérêt d'histoire, en ce sens qu'elles montrent les armoiries des Prévôts des Marchands de Paris, dans la galerie située au Nord, et des Gouverneurs et Lieutenants généraux de la capitale, dans celle du Sud. Elles sont réunies deux par deux dans un motif entouré de couronnes de lauriers et d'entrelacs, avec les noms et les dates des personnages. Chaque vantail de fenêtre contient trois de ces motifs, et un écusson seul dans le quart de cercle du fronton, soit quatorze armoiries par fenêtre. (Pl. 62).

Nous en donnons ci-après le détail, en commençant par le côté Nord, à partir de la porte de la galerie des Bureaux, qui est, d'ailleurs, le point de départ chronologique de cette nomenclature :

Galerie Nord. — Prévôts des Marchands.

Première fenêtre : Jean Anguier, 1268, — Guillaume Pisdoé, 1276, — Guillaume Bourdon, 1280-1296, — Jean Arrode, 1289, — Etienne Barbette, 1298, — Jean Gentien, 1321, — Etienne Marcel, 1355, — Jean Culdoé, 1355, — Jean Des-

marets, 1359, — Jean Fleury, 1371, — Audouyn Chauvron, 1380, — Jean de Folleville, 1388, — Juvenel des Ursins, 1396, — Charles Culdoé, 1404.

Deuxième fenêtre : Pierre Gentien, 1411, — André Despernon, 1411, — Philippe de Brébant, 1415, — Guillaume Ciriasse, 1418, — Noël Prevost, 1418, — Hugues Lecoq, 1419, — Guillaume Sanguin, 1420, — Hugues Rapioult, 1421, — Michel Laillier, 1436, — Pierre des Landes, 1438, — Jean Baillet, 1444, — Jean Burreau, 1450, — Dreux-Budé, 1452, — Jean de Nanterre, 1456.

Troisième fenêtre : Henry de Livres, 14.:. — M. de La Grange, 1466, — Nicolas de Louviers, 1468, — Denis Hesselin, 1470, — Guillaume Lecomte, 1474, — Guillaume de La Haye, 1484, — Jean du Drac, 1486, — Pierre Poignant, 1490, — — Jacques Piedefer, 1490-1498, — Nicole Viole, 1494, — Jean de Montmirail, 1496, — Nicolas Potier, 1500, — Germain de Marle, 1502-1526, — Eustache Luillier, 1506.

Quatrième fenêtre : Dreux-Raguier, 1506, — Pierre Legendre, 1508, — Robert Turquant, 1510, — Roger Barme, 1512, — Jean Boulart, 1514, — Pierre Clutin, 1516, — Pierre Lescot, 1518, — Antoine Le Viste, 1520, — Guillaume Budé, 1522, — Jean Morin, 1524-1544, — Gaillard Spifame, 1528, — Jean Luillier, 1530, — Pierre Violle, 1532, — Jean Tronçon 1534.

Cinquième fenêtre : Augustin de Thou, 1538, — Etienne de Montmirail, 1540, — André Guillard, 1542, — Louis Gayant, 1546, — Claude Guyot, 1548, — Christophe de Thou, 1552, — Nicolas de Livres, 1554, — Nicolas Perrot, 1556, — M. de Bragelongne, 1558, — Guillaume de Marle, 1560, — Guillaume Guyot, 1564, — Nicolas Legendre, 1566, — Claude Marcel, 1570, — Jean Le Charron, 1572.

Sixième fenêtre : Nicolas Luillier, 1576, — Claude Dau-

bray, 1578, — Augustin de Thou, 1580, — Etienne de Neuilly, 1582, — Nicolas Hector, 1586, — Charles Boucher, 1590, — Jean Luillier, 1592, — Martin Langlois, 1594, — Jacques Danès, 1598, — Antoine Guyot, 1600, — M. de Bragelongne, 1602, — François Miron, 1604, — Jacques Sanguin, 1606, — Gaston de Grieu, 1612.

Septième fenêtre : Robert Miron, 1614, — Ant. Bouchet, 16. — Henri de Mesmes, 1618, — Nicolas de Bailleul, 1622, — Christophe Sanguin, 1628, — Michel Maureau, 1632, — Oudart Le Feron, 1638, — Christophe Perrot, 1641, — Macé Le Boulanger, 1641, — Jean Scarron, 1644, — Hierosme Le Feron, 1646, — Antoine Le Febvre, 1650, — Alexandre de Sève, 1654, — Daniel Voisin, 1662.

Huitième fenêtre : Claude Le Peletier, 1668, — Robert de Pomereu, 1676, — Henry de Fourcy, 1684, — Claude Bosc, 1692, — Charles Boucher, 1700, — Jérôme Bignon, 1708-1764, — Charles Trudaine, 1716, — Pierre de Castagnère, 1720, — Nicolas Lambert, 1725, — Etienne Turgot, 1729, — Aubery de Vastan, 1740, — Louis-Basile de Bernage, 1743, — J.-B. de Pontcarré, 1758, — B. de la Michodière, 1772.

Galerie Sud. — Gouverneurs de Paris, Lieutenants généraux, capitaines, fin des Prévôts des marchands, Préfets et Maires.

Première fenêtre : Renaud de Goinllons, *gouverneur*, 1345, Hugues Aubriot, *capitaine*, 1356; Charles Le Mauvais, 1358, Thibault de Chantemesle, 1360, *gouverneurs ;* Jean Maillart, 1373, Maurice de Trezigvidi, 1380, *capitaines ;* Richard de Courcy, 1404, Pierre Gentien, 1413, *capitaines;* Jean de France, 1405-1413, Waléran de Luxembourg, 1411, *gouverneurs ;* Louis de Loigny 1413, Robert de

La Heuze, 1413, *gouverneurs;* Louis d'Anjou II, 1414, Jean de Beuil, 1414, *gouverneurs.*

Deuxième fenêtre : Tanneguy du Chastel, 1415, Bertrand de Montauban, 1415, *gouverneurs ;* Charles de France, 1416, Jean sans Peur, 1418, *gouverneurs ;* Charles de Lens, 1418, Philippe de Bourgogne, 1419, *lieutenants généraux;* Jean de La Baume, 1420, Jean de Courcelles, 1423, *gouverneurs ;* Philippe le Bon, 1420, Jean de Villiers, 1431, *gouverneurs;* Charles d'Anjou, 1435, Philippe de Ternant, 1437, *gouverneurs;* Charles de Culant, 1430, Jacques de Villiers, 1461, *gouverneurs.*

Troisième fenêtre : Bertrand de Beauveau, 1462, Charles de Melun, 1462, *gouverneurs;* Charles d'Artois, 1465, Alexandre de Laval, 1465, *lieutenants généraux;* Joachim Rouhaut, 1465, Louis de Laval, 1470, *gouverneurs;* Jean de La Baume, II, 1467, Antoine de Chabannes, 1472, *gouverneurs;* Charles de Gaucourt, 1472, Jean Alardel, 1481, *lieutenants généraux ;* Jean Chauvin, 1482, Louis d'Orléans, 1483, *gouverneurs ;* Gilbert de Bourbon, 1493, Charles d'Amboise, 1495, *gouverneurs.*

Quatrième fenêtre : Guillaume de Poitiers, 1496, André d'Espinay, 1508, *gouverneurs ;* Louis de Joyeuse, 1510, Jacques d'Inteville, 1519, *lieutenants généraux;* Charles de Bourbon, 1514, François de Bourbon, 1518, *gouverneurs ;* Michel de Saluces, 1526, Philippe de la Barthe, 1528, *gouverneurs ;* Pierre Filholi, 1522, Jean Sanguin, 1534, *lieutenants généraux;* A. de la Rochefoucauld, 1533, François de Montmorency, 1547, *gouverneurs ;* Jean du Bellay, 1536, Antoine Sanguin, 1544, *lieutenants généraux ;*

Cinquième fenêtre : Gaspard de Coligny, 1551, François de Montmorency, 1556, *gouverneurs ;* Charles de Bourbon, 1551,



SCÈNES DE FÊTES, PAR M. F. BARRIAS (COUPOLE).
Portique Nord de la Salle des Fêtes
(Page 127).

Pl. 48.



« 1789 », PAR M. GEORGES PICARD (COUPOLE).

Galerie Lobau

(Page 133).

Claude de Laval, 1554, *lieutenants généraux;* Charles de Bourbon, 1557, Paul de La Barthe, 1560, *lieutenants généraux;* Charles de Cossé, 1561, Charles de Montmorency, 1562, *lieutenants généraux;* Artus de Cossé, 1562, Juvenel des Ursins, 1567, *lieutenants généraux*; Jean Blosset, 1577, René de Villequier, 1579, *lieutenants généraux;* Tristan de Rostaing, 1582, Artus de La Fontaine, 1584, *lieutenants généraux;*

Sixième fenêtre : François d'O, 1586, *lieutenant général;* Charles de Lorraine, 1588, *gouverneur ;* François de Roncherolles, 1589, Chrestien de Savigny, 1589, *lieutenants généraux;* Jean de Montluc, 1589, Charles de Savoye, 1590, *gouverneurs;* François de Faudoas, 1590, Charles de Cossé, 1594, *gouverneurs*; Henri IV, 1594, Antoine d'Estrées, 1596, *gouverneurs;* François de Bourbon, 1595, François de la Grange, 1600, *lieutenants généraux;* Charles du Plessis, 1607, Hercule de Rohan, 1620, *gouverneurs ;*

Septième fenêtre : Louis de Bourbon, 1626, Gaston d'Orléans, 1630, *gouverneurs;* A. de Richelieu, 1635, Anne d'Autriche, 1636, *gouverneurs;* Timoléon d'Espinay, 1636, Henry de Bourbon, 1642, *lieutenants généraux;* François de l'Hopital, 1645, François de Vendôme, 1652, *gouverneurs;* A. de Bournonville, 1657, Armand de Bourbon, 1658, *gouverneurs;* Antoine d'Aumont, 1662, Gabriel de Rochechouart, 1669, *gouverneurs;* Charles de Créquy, 1676, Léon Potier, 1687, *gouverneurs*;

Huitième fenêtre : Bernard Potier, 1704, François Potier, 1722, *gouverneurs ;* J.-B. Le Ragois, 1692, Benigne Le Ragois, 1712, *lieutenants généraux;* P.-J. Rousseau, 1740, A.-P.-H. Danès, 1770, *lieutenants généraux;* Charles d'Albert, 1757, J.-P. de Cossé, 1771, *lieutenants généraux*[1]; L. de Caumartin,

[1] A partir de cet endroit, la verrière ne reproduit plus d'armoiries mais simplement le nom et la date de chaque personnage, avec la mention de sa qualité.

1778, L. Le Peletier, 1784, J. de Flesselles, 1789, *prévôts des marchands;* S. Bailly, 1789, J. Pétion, 1791, J.-N. Pache, 1793, J.-B. Fleuriot, 1794, *maires de Paris;* B.-F. Frochot, 1800, Chabrol de Volvic, 1812, A. de La Borde, 1830, Odillon Barrot, 1831, Comte de Bondy, 1831, de Rambuteau, 1833, Garnier-Pagès, 1848, A. Marrast, 1848, T. Chauvel, 1848, A. Recurt, 1848, J. Berger, 1848, Haussmann, 1853, Henri Chevreau, 1870, Et. Arago, 1870, Jules Ferry, 1870, Léon Say, 1871, A. Calmon, 1873, F. Duval, 1873, F. Herold, 1879, Ch. Floquet, 1882, L. Oustry, 1882, E. Poubelle, 1883, J. de Selves, 1896, *maires de Paris et préfets de la Seine.*

La salle Saint-Jean, qui occupe, au rez-de-chaussée, sur la rue Lobau, le même emplacement que l'ancienne salle de ce nom, mesure 47 mètres de longueur sur 14 mètres de largeur et 10 de hauteur. Ses deux entrées se trouvent sous les voûtes Nord et Sud ouvrant dans la façade Est du monument, et sur laquelle prennent jour les quinze baies en plein cintre qui l'éclairent. (Pl. 13).

L'intérieur est un immense vaisseau de pierre, dont la voûte en berceau est décorée de caissons fleuronnés, séparés, trois par trois, par des nervures en guirlandes de feuillage. Des deux côtés de la grande nef, règne une ordonnance de colonnes doriques en pierre, unies, accouplées avec des pilastres de même ordre, les premières placées devant les seconds, et réunis par un socle commun s'avançant vers l'intérieur de la salle. Les chapiteaux des colonnes et des pilastres, également réunis par un entablement, soutiennent les retombées des voûtes en ménageant des voussures moulurées. Du côté des baies de la rue Lobau, l'ordonnance des colonnes et des pilastres formant arcades, a ménagé une petite nef également voûtée en berceau.



SALLE DE LA COMMISSION DE VOIRIE.

(Page 164).

Pl. 50.



SALON DES CARIATIDES.

(Page 138).

Dans le milieu du côté opposé, se trouvent, en haut d'un perron de huit marches, les trois baies par lesquelles on pénètre dans le vestibule des grands escaliers des Fêtes. Aux deux extrémités de cette salle, ouvrant sous les deux voûtes dont nous avons parlé, sont les deux portes rectangulaires, surmontées d'un fronton sculpté au chiffre de la République française, accosté de deux vases décoratifs. Leurs chambranles sont formés de deux cariatides soutenant le fronton, et représentant des figures de femmes en pied, drapées à l'antique. Celles de la porte du côté Nord sont de M. Ch. Gauthier, et représentent le *Suffrage universel* et l'*Éducation*. Celles du Sud, par M. Gautherin, symbolisent la *Paix* et la *Guerre*. La salle Saint-Jean, qui jouissait, sous l'ancien régime, d'une grande notoriété dans la population parisienne à l'occasion des tirages au sort, rend encore aujourd'hui d'importants services à la Municipalité : on y fait des expositions, des distributions de récompenses et de prix, des réunions pour les élections sénatoriales, et surtout d'admirables vestiaires, lors des fêtes et cérémonies.

La salle des Prévôts, d'une grande élégance de forme, et dont le vocable s'explique par les noms des anciens prévôts des marchands appliqués sur les murs, est située au rez-de-chaussée de la façade centrale de l'hôtel de Ville, entre les voûtes Nord et Sud des deux pavillons rappelant les limites de l'ancienne Maison commune. On y pénètre par plusieurs ouvertures, savoir : la porte du milieu de la façade de la place, en haut d'un perron de quelques marches ; les deux portes situées à ses deux extrémités, ouvrant sous les voûtes dont il vient d'être question ; et trois portes vitrées en plein cintre donnant accès, à l'aide de trois perrons de neuf marches, au péristyle de la cour Louis XIV. (Pl. 15).

Son plafond est formé de petites voûtes d'arête dont les clefs sont ornées de motifs et de rosaces sculptés, et dont les retombées viennent s'appuyer sur deux rangées de colonnes en marbre rouge à chapiteaux composites. Contre les parois, les mêmes voûtes retombent sur des pilastres de même ordre et de même nature que les colonnes. Huit tables en marbre rouge, appliquées sur les surfaces des murs, portent, gravées en lettres d'or, les noms et les dates des Prévôts des marchands, des Maires de Paris, des Préfets du département de la Seine, ce qui, de l'an 1268 à nos jours, forme un ensemble de 150 noms de magistrats ayant administré la Capitale.

Cette salle a souvent donné asile à de petites expositions; elle est, en quelque sorte, le vestibule monumental du Palais et produit un effet infiniment gracieux lorsque, les jours de réception de souverains, elle est décorée de fleurs et de plantes vertes. Voici le détail des huit inscriptions :

PREMIÈRE TABLE DE MARBRE (Côté nord)

PRÉVOTS DES MARCHANDS

Jean Anguier
1268
Guillaume Pisdoé
1276
Guillaume Bourdon
1280
Jean Arrode
1289
Jean Popin
1289
Guillaume Bourdon
1296
Etienne Barbette
1298
Jean Gentien
1321
Etienne Marcel
1355
Jean Culdoé
1355

Jean Desmarets
1359
Jean Fleury
1371
Audouyn Chauvron
1380
Jean de Folleville
1388
Jean Juvenel des Ursins
....
Charles Culdoé
1404
Pierre Gentien
1411
André Despernon
1411
Pierre Gentien
1413
Philippe de Brébant
1415

DEUXIÈME TABLE DE MARBRE (Côté nord)

PRÉVOTS DES MARCHANDS

Guillaume Ciriasse
1417
Noel Prévost
1418
Hugues Le Coq
1419
Guillaume Sanguin
1420
Hugues Rapioult
1421
Michel Laillier
1436
Pierre des Landes
1438
Jean Baillet
1444
Jean Burreau
1450
Jean de Nanterre
1456

Mel de La Grange
1466
Nicolas de Louviers
1468
Denis Hesselin
1470
Guillaume Le Comte
1477
de Livres
1476
Guillaume de La Haye
1484
J. du Drac, vicomte d'Ay
1486
Pierre Poignant
1490
Jacques Piédefer
1490
Nicole Viole
1494

TROISIÈME TABLE DE MARBRE (Côté est)

PRÉVOTS DES MARCHANDS

Jean de Montmirail
1496
Jacques Piédefer
1498
Nicolas Potier
1500
Germain de Marle
1502
Eustache Luillier
1506
Dreux Raguier
1506
Pierre Le Gendre
1508
Robert Turquant
1510
Roger Barme
1512
Jean Boulart
1514

Pierre Clutin
1516
Pierre Lescot
1518
Antoine Le Viste
1520
Guillaume Budé de Marly
1522
Jean Morin
1524
Germain de Marle
1526
Gaillard Spifame
1528
Jean Luillier
1530
Pierre Violle
1532
Jean Tronçon
1534

QUATRIÈME TABLE DE MARBRE (Côté est)

PRÉVOTS DES MARCHANDS

Augustin de Thou
1538
Etienne de Montmirail
1540
André Guillard
1542
Jean Morin
1544
Louis Gayant
1546
Claude Guyot
1548
Christophe de Thou
1552
Nicolas de Livres
1554
Nicolas Perrot
. . . .
M. de Bragelongne
1558

Guillaume de Marle
1560
Guillaume Guyot
1564
Nicolas Le Gendre
1566
Claude Marcel
1570
Jean Le Charron
1572
Nicolas Luillier
1576
Claude Daubray
1578
Augustin de Thou
1580
Etienne de Neuilly
1582
Nicolas Hector
1586

CINQUIÈME TABLE DE MARBRE (Côté est)

PRÉVOTS DES MARCHANDS

Michel Marteau
1588
Charles Boucher
1590
Jean Luillier
1592
Martin Langlois
1594
Jacques Danès
1598
Antoine Guyot
1600
Martin de Bragelongne
1602
François Miron
1604
Jacques Sanguin
1606
Gaston de Grieu
1612

Robert Miron
1614
Bouchet de Bouville
. . . .
Henri de Mesmes
1618
Nicolas de Bailleul
1622
Christophe Sanguin
1628
Michel Maureau
1632
Oudart Le Féron
1638
Christophe Perrot
1641
Macé Le Boulanger
1641
Jean Scarron
1644

SIXIÈME TABLE DE MARBRE (Côté est)

PRÉVOTS DES MARCHANDS

Hiérôme Le Feron
1646
Antoine Le Febvre
1650
Alexandre de Sève
1654
Daniel Voisin de Serizay
1662
Claude Le Peletier
1668
Robert de Pomereu
1676
Henry de Fourcy
1684
Claude Bosc
1692
Charles Boucher d'Orsay
1700
Jérôme Bignon
1708

Charles Trudaine
1716
Pierre-Antoine de Castagnère
1720
Nicolas Lambert
1729
Michel-Etienne Turgot
1729
Félix Aubery
1740
Basile de Bernage
1743
Camus de Pontcarré
1758
A.-Jérôme Bignon
1764
de Lamichodière
1772
Le Febvre de Caumartin
1778

SEPTIÈME TABLE DE MARBRE (Côté sud)

PRÉVOTS DES MARCHANDS

Louis Le Peletier
1784

Jacques de Flesselles
1789

MAIRES DE PARIS

Sylvain Bailly
1789
Jérôme Petion
1791

Nicolas Chambon
1792
Jean-Nicolas Pache
1793

Jean-Baptiste Fleuriot Lescot
1794

PRÉFETS DE LA SEINE

Nicolas Frochot
1800
comte de Chabrol de Volvic
1812
Alexandre de Laborde
1830

Odillon-Barrot
1831
Comte de Bondy
1831
comte de Rambuteau
1833

MAIRES DE PARIS

Garnier-Pagès 1848	Armand Marrast 1848

HUITIÈME TABLE DE MARBRE (Côté sud)

PRÉFETS DE LA SEINE

Trouvé-Chauvel 1848	Joseph Berger 1848
Adrien Recurt 1848	Baron Haussmann 1853

Henry Chevreau
1870

MAIRES DE PARIS

Etienne Arago 1870	Jules Ferry 1870

PRÉFETS DE LA SEINE

Léon Say 1871	Charles Floquet 1882
Marc-Antoine Calmon 1873	Louis Oustry 1882
Ferdinand Duval 1873	Eugène-René Poubelle 1883
Ferdinand Herold 1879	J. de Selves 1896

CHAPITRE VI

Les locaux du Conseil municipal. — La salle des Séances. — La Bibliothèque. — La salle de la Commission du Budget. — Les Cabinets des Présidents des Conseils municipal et général. — La salle de la Commission de Voirie. — Les inscriptions des Présidents et des Syndics. — Les services administratifs. — Le souterrain de l'Hôtel de Ville. — Les contestations relatives à l'habitation des Préfets de la Seine.

Les locaux affectés au Conseil municipal et à ses services, sont à peu près groupés autour de la salle des Séances de cette Assemblée. Cette dernière, située au premier étage, est une immense pièce rectangulaire mesurant 21^{m},50 de longueur, 13^{m},70 de largeur et 8 mètres de hauteur, éclairée à l'Ouest, sur la façade centrale de la place de l'Hôtel-de-Ville, par cinq grandes fenêtres à meneaux. (Pl. 45).

La galerie qui lui sert en quelque sorte de vestibule, entre les deux galeries à vitraux armoriés, est accessible par les escaliers Henri II, prenant naissance sous les voûtes de la place. Le côté Est de cette salle, qui fait face aux cinq fenêtres, décoré seulement d'un buste en bronze de la République, est percé de trois portes ouvrant sur la galerie-vestibule dont il vient d'être parlé ; le côté Nord en possède deux autres ouvrant sur la buvette, et le côté Sud, deux, pénétrant au vestiaire.

Dans les parois de ces deux derniers côtés, sont ménagées deux tribunes publiques, accessibles par l'étage supérieur, et

s'ouvrant en encorbellement sur la salle des séances. Elles sont ornées de colonnes et de pilastres en bois, cannelés, à bases sculptées de draperies et de fleurs, et à chapiteaux ioniques. Ces colonnes et ces pilastres sont reliés par un balcon en bois, formé de balustres sculptés. De hauts lambris en chêne, à filets dorés, entourent la pièce, dont les portes, également en chêne, sont surmontées de frontons richement sculptés et dorés, avec médaillon central au chiffre de la République française. Sous les deux tribunes publiques, dans des panneaux de menuiserie sculptés, sont encastrées deux tables de marbre rappelant la reconstruction et l'inauguration de l'Hôtel de Ville. Celle du côté Nord porte le texte que nous donnons à la page 153 et celle du côté Sud, celui que l'on trouvera à la page 155.

De chaque côté de ces inscriptions, se voient deux panneaux sculptés, ornés des armoiries de villes de l'Ile-de-France, choisies parmi les plus célèbres et parmi celles, surtout, dont l'histoire a des points de contact avec les annales de la Cité :

Sur le côté Nord :

Pontoise : D'azur au pont de quatre arches d'argent, supportant une tour crénelée d'argent surmontée d'un tourillon de même, accompagnée de fleur de lis d'or en chef.

Sceaux : Écartelé : au 1[er], d'or à la couleuvre d'azur ondoyante en pal, qui est de Colbert ; au 2[e], d'azur à trois fleurs de lis d'or, posées 2, 1, au bâton de gueules péri en barre, qui est de Bourbon-du-Maine ; au 3[e], d'azur à trois fleurs de lis d'or, posées 2, 1, au bâton de gueules péri en barre, qui est de Bourbon-Penthièvre; au 4[e], contre-écartelé : au 1[er] et au 4[e], d'or au buste de cheval de sable, celui du 1[er] contourné; au 2[e], d'azur au dextrochère d'or, armé d'une épée d'argent, mouvant de senestre; au 3[e], d'azur au dextrochère de même, mouvant de

M. Léon SAY étant Préfet de la Seine

Le 22 mai 1872, la mise au concours de la reconstruction de l'Hôtel de Ville a été votée par le Conseil municipal

Composé de MM. VAUTRAIN, Président ; HÉRISSON, Charles LOISEAU, Vice-Présidents.

Adam.	Cantagiel.	Dumas.	Lavocat.	Nadaud.	Rigaut.
Allain-Targé.	Chevalier.	Dupuis.	Leclerc.	Ohnet.	Rondelet.
Arrault.	Christofle.	Férot.	Leleux.	Paymal.	Saglier.
Baudouin.	Clemenceau.	Ferré.	Leveillé.	Perrin.	Seraphin.
Bernard (Martial).	Collin.	Frébault.	Lockroy.	Perrinelle.	Thomas (Léon).
Beudant.	Combes (François).	Fremyn.	Loiseau-Pinson.	Piat.	Thorel.
Binder.	Dehaynin (Albert).	Gavrel.	Louvet.	Prestat.	Thulié.
Bonvalet.	Dehaynin (Félix).	Gille.	Mallet.	Prétet.	Topart.
Bouruet-Aubertot	Delzant.	Gouin.	Marmottan.	Puteaux.	Tranchant.
Bouvery.	Denizot.	Jacques.	Métivier.	Ranc.	Trélat,
Braleret.	Depaul.	Jobbé-Duval.	Meunier.	Raynal.	Vauthier.
Cadet.	Desouches aîné.	Joubert.	Murat.	Riant.	Watel.
Callon.	Dubief.			Richard.	

dextre; au chef de gueules, semé d'étoiles d'argent, qui est de Mortier de Trévise ; sur le tout de gueules, à l'S majuscule d'or.

Sur le côté Sud :

Mantes : D'azur, à la demi-fleur de lis d'or mouvante du deuxième, qui est de gueules au demi-chêne de sinople feuillé de même, chargé de 3 glands d'or.

Château-Thierry : D'azur, à un château pavillonné de deux tours crénelées couvertes en clocher et girouettées, le tout d'argent, ouvert, ajouré et maçonné de sable, accompagné de trois fleurs de lis d'or, deux en chef et une en pointe.

Le plafond de la salle est divisé en cinq travées régnant dans le sens de la largeur, comprenant chacune deux caissons de forme rectangulaire, deux, de forme circulaire, et un en losange, tous étant décorés de motifs et d'ornements dorés. Les caissons rectangulaires comportent également, comme motif central, les armoiries de certaines villes de l'Ile-de-France, savoir :

Première travée à partir du côté Nord :

Soissons : De gueules, à une fleur de lis d'argent (Le décorateur a mis une fleur de lis d'or au lieu d'argent).

Laon : D'azur, au chef cousu d'argent, chargé de trois merlettes de sable.

Deuxième travée :

Senlis : De gueules, au pal d'or.

Clermont : De gueules, à une montagne d'argent, accompagnée en chef d'un soleil d'or (Le décorateur a peint d'azur au lieu de gueules).

Troisième travée :

Paris : De gueules, au navire antique d'argent, voguant sur des ondes de même, au chef semé de France.



CABINET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL.

(Page 164).

Pl 52.



GALERIE DE LA COUR SUD, LATÉRALE AUX SALONS A ARCADES.
(Dite Galerie des Métiers)
(Page 109).

Cette plaque a été posée pour rappeler le souvenir de l'inauguration du nouvel Hôtel de Ville qui a eu lieu le 13 juillet 1882, en présence de MM.

JULES GRÉVY, Président de la République ; de FREYCINET, Président du Conseil des Ministres ;
CHARLES FLOQUET, Préfet de la Seine ;

Du Conseil municipal de Paris, composé de :

MM. SONGEON, Président ; de BOUTEILLER, YVES GUYOT, Vice-Présidents ; DESMOULINS, MARIUS POULET ; GUICHARD, DESPATYS, Secrétaires ; MESUREUR, Syndic.

AMOUROUX.	CURÉ.	FOREST.	LACROIX.	MARTIN (colonel).	REYGEAL.
BARTHOLONI.	CUSSET.	FRÈRE.	LAINÉ.	MARTIN (Georges).	RIANT.
BINDER.	DARLOT.	GAMARD.	LAMOUROUX (Alfred).	MARTIN (Marius)	ROBINET.
BOLL.	DELABROUSSE.	GERMER-BAILLIÈRE.	LEVEL (Emile).	MATHÉ.	ROUSSELLE.
BOUÉ.	DELHOMM	GRIMAUD.	LEVEL (Jules).	DE MÉNORVAL.	ROUZÉ.
BOURNEVILLE.	DELIGNY.	HAMEL (Ernest).	LEVEN (Narcisse).	MICHELIN.	ROYER.
BRALERET.	DEPASSE.	HATTAT.	LEVRAUD.	MONTEIL.	THOREL.
CATTIAUX.	DUBOIS.	HERVÉ.	LOISEAU.	MURAT.	THULIÉ.
CERNESSON.	DUJARRIER.	HOVELACQUE.	LYON-ALEMAND	PRÉTET.	VAUTHIER.
COCHIN.	DUPONT.	JACQUES.	MAILLARD.	RABAGNY.	VILLARD.
COLLIN.	ENGELHARD.	JOBBÉ-DUVAL.	MANIER.	RETY.	VOISIN.
COMBES.	FIAUX.	JOFFRIN.	MARSOULAN.	REY.	WATEL.

MM. ALPHAND, directeur des Travaux de Paris. BALLU, architecte en chef } de l'Hôtel de Ville.
DEPERTHES, architecte }

Saint-Denis : Semé de France, au chef d'argent chargé des mots : *Mont-Joie Saint-Denis*, de sable.

Quatrième travée :

Versailles : D'azur, à trois fleurs de lis d'or, qui était de France ; au chef d'argent chargé d'un coq à deux têtes, naissant, au naturel.

Etampes : De gueules, à une tour crénelée, flanquée de deux tourelles en forme de guérites, le tout d'or, ouvert, ajouré et maçonné de sable ; au-dessus de la porte de la tour, un écusson de France, brisé en cœur d'un bâton raccourci et péri en bandes, de gueules chargé de trois lionceaux d'argent.

Cinquième travée :

Meaux : Parti de sinople et de gueules, à la lettre capitale gothique M d'or, couronnée d'une couronne marquisale ou comtale d'or, au chef d'azur, semé de fleur de lis d'or.

Melun : D'azur, à sept besants d'or, 3, 1, 3, au chef du second émail.

Autour du plafond, règne une corniche composée de modillons dorés, soutenue par des consoles à têtes sculptées et dorées.

Cette salle n'a pas encore reçu de décoration picturale, les surfaces qui ne sont pas boisées étant simplement recouvertes d'une étoffe rouge à fleurons, qui en remplace une précédente, au chiffre de la République française.

Nous rappellerons, au sujet de cette absence de décoration, que, le 26 décembre 1894, M. Alfred Lamouroux, Conseiller municipal, déposait une proposition fort intéressante et qui eût été digne d'être mise à exécution, tendant à inviter M. le Préfet de la Seine à engager des pourparlers avec l'État pour obtenir la fabrication d'une tapisserie des Gobelins, représentant un sujet de l'Histoire parisienne, et destinée à son ornementation.

La pièce est surtout remarquable par la très belle menuiserie d'art, en chêne naturel, dont elle est revêtue.

Les pupitres et les fauteuils des Conseillers municipaux, groupés au Sud et au centre, les tables et les sièges de l'Administration, la tribune de l'orateur, le bureau du Président et de ses assesseurs, installés au Nord, sont, depuis quelque temps, d'acajou massif à moulurations, remplaçant de plus modestes meubles mis à la réforme.

Puisque nous venons de parler d'armoiries, nous croyons intéressant de rappeler la tentative faite par un ancien Conseiller municipal, M. Hovelacque, pour supprimer les fleurs de lis, emblême de la Royauté, de tous les écussons de la Ville à sculpter sur et dans la nouvelle Maison Commune. Afin d'arriver à son but, l'auteur de la proposition avait trouvé une idée fort habile, chère sans doute aux archéologues, et qui consistait à adopter comme type un sceau de l'an 1200, réduit à un simple bateau, et portant seulement : *De gueules, au navire équipé d'argent, voguant sur des ondes de même.* Il supprimait ainsi le *chef de France*, c'est-à-dire le champ d'azur semé de fleurs de lis, qui surmonte l'écusson et auquel il est *cousu.*

C'était, à peu de choses près, ce qu'avait fait l'Empire en remplaçant les fleurs de lis par des abeilles, et le gouvernement de Juillet, qui avait mis à leur place des étoiles.

Le Conseil Municipal ne suivit pas M. Hovelacque, et repoussa sa proposition, à la suite d'un curieux rapport présenté par M. Ulysse Parent, le 14 février 1880.

L'incident n'en avait pas moins fait suspendre durant plusieurs jours tous les travaux de sculpture qui comportaient des armes de la Ville.

Au sujet de la salle des Séances dont nous venons de parler, il est utile de rappeler que, dès 1884, le Conseil municipal

commença à la trouver insuffisante pour la réunion de ses 80 membres, et surtout fort incommode. Le 27 juin de cette année, une proposition de M. Dreyfus et de 47 de ses collègues, était déposée sur le bureau, invitant l'Administration à étudier la transformation, à cet usage, de la Cour du centre.

Le 3 juillet 1886, M. Cernesson, avec cinquante Conseillers municipaux, revenait à la charge en déposant la même proposition. Entre temps, l'Administration avait examiné la question et, le 2 août suivant, le même Conseiller soumettait à ses collègues deux projets élaborés par les Services. Le premier consistait à aménager la cour Louis XIV, en disposant les sièges des édiles, en fer à cheval, avec construction, dans la partie haute, de tribunes publiques pouvant contenir 300 personnes. Cette installation eût coûté 430.000 francs.

Le second projet, qui était, paraît-il, l'œuvre de M. Alphand, comportait l'installation de la salle nouvelle dans la cour du Sud ou du Préfet, en laissant subsister au-dessous une cour qui eût été couverte, et fort utile les soirs de fêtes et de cérémonies. Le montant de cette transformation s'élevait à la somme de 600.000 francs. Le Conseil repoussa ces deux combinaisons et se contenta de demander l'amélioration de la salle actuelle, demande qui fut encore inutilement reprise le 6 décembre suivant.

Cinq années se passèrent sans qu'il fût question de cette affaire. Mais, le 2 mars 1891, M. Louis Lucipia signalait de nouveau à ses collègues les mauvaises dispositions de leur salle des Séances, et leur faisait voter une motion tendant à inviter l'Administration à étudier une appropriation nouvelle. Le 9 novembre de la même année, M. Hervieu, toujours sans succès, reprenait cette motion, suivi d'un grand nombre de membres de l'Assemblée.

Le dernier projet, enfin, date du 5 octobre 1905, et émane de

MM. Chautard et Achille. Il est subordonné à la cession à la Ville, par l'État, de la caserne Napoléon, située de l'autre côté de la rue Lobau, en bordure de la rue de Rivoli, dans laquelle seraient installés divers services de l'Hôtel de Ville, notamment la Caisse municipale et son hall. Le projet en question prévoit donc l'installation de la nouvelle salle des Séances et des services du Conseil municipal, au-dessus du hall abandonné, lequel deviendrait la salle des Pas-Perdus, avec accès direct du public par la rue de Rivoli. La pièce jouirait d'une superficie supérieure de moitié à la salle actuelle, et serait disposée en hémicycle. Nous ajouterons que la question fut étudiée de très près par les services municipaux, et qu'un projet fort intéressant a été dressé par M. Formigé, architecte de l'Hôtel de Ville. Mais, comme nous le disons plus haut, l'affaire dépend de l'abandon de la caserne Napoléon par l'État, sans compter aussi le vote, par le Conseil, d'une grosse somme pour la mettre à exécution. Bien entendu, cette transformation entraînerait la modification complète de la façade sur la rue de Rivoli, principalement du hall de la Caisse municipale, qui disparaîtrait et serait remplacé par un bâtiment s'avançant en demi-cercle et absorbant le saut de loup dans sa partie médiane.

Revenons à la salle actuelle, et rappelons qu'elle sert également de lieu de réunion au Conseil général de la Seine, composé de 102 membres, et dont le siège est aussi à l'Hôtel de Ville de Paris.

A ses deux extrémités existent deux pièces, *le Vestiaire*, situé au Sud, *la Buvette*, située au Nord, dont les deux fenêtres sont décorées chacune d'une grande verrière peinte par M. Carot. Celle du Vestiaire, dessinée par M. Lerolle, représente *Une après-midi au Bois de Boulogne*; celle de la Buvette, du dessin de M. Besnard, montre *La vue d'un quai de la Seine*

vers le marché du Mail. Ces deux vitraux sont fort intéressants, en ce sens que l'on retrouve dans chacun d'eux le genre si particulier des deux peintres qui en dessinèrent les cartons.

La décoration picturale de la salle de la Buvette, à peine terminée aujourd'hui, a été commandée, moyennant la somme de 10.000 francs, à M. Jean Veber. L'artiste y a traité, en une immense toile peuplée de joyeux magots, des scènes de guinguettes de la banlieue parisienne, dans le goût spirituellement grotesque qui lui est si personnel, et qui l'a fait souvent comparer à Breughel ou à Téniers. On n'oubliera pas que cette amusante pochade a été conçue pour l'endroit le plus familier de la maison, là où toutes les privautés artistiques sont permises. M. Forain avait été chargé de décorer cette pièce, moyennant la même somme, par la délibération du 20 juin 1902. N'ayant pas exécuté sa commande, le Conseil municipal la lui retira, par sa décision du 3 avril 1905.

La Bibliothèque, exclusivement réservée aux membres de l'assemblée communale, est une vaste salle rectangulaire de 14 mètres de longueur, sur 7 mètres environ de largeur et 8 de hauteur; elle est éclairée par deux fenêtres à meneaux ouvrant sur la place de l'Hôtel-de-Ville. (Pl. 55). On y pénètre par la galerie Nord à vitraux armoriés, et aussi par la salle des Séances, de laquelle elle est séparée par la Buvette. Ses parois sont recouvertes, du haut en bas, par de grandes armoires vitrées, en chêne naturel; un balcon en encorbellement règne sur ses quatre côtés et dessert une galerie supérieure. Le nombre des volumes qui y sont conservés est d'environ 20.000, se rapportant à l'histoire de Paris et aux diverses matières administratives. Son plafond est décoré d'une peinture allégorique : *Vers la Lumière*, commandée, après un concours restreint, à M. Georges Picard : de vagues figures, baignées sans doute par les reflets de la



CABINET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE.

(Page 164).



APOLLON ET LES MUSES, PAR M. HENRI MARTIN (PLAFOND).
Salon d'entrée Sud
(Page 121).

lumière évoquée, s'enlèvent, en grappes confuses, en nuées amorphes, sous un ciel rougeâtre et enflammé. Cette œuvre, presque illisible de la salle où se tiennent les lecteurs, ne se voit guère à peu près distinctement que de la galerie supérieure, fréquentée seulement par le bibliothécaire; ce qui n'était peut-être pas tout à fait le but de cette décoration. Rappelons que M. Georges Picard est cet artiste d'infiniment de talent, qui a décoré d'une exquise façon la galerie Lobau.

De l'autre côté de la salle des Séances, au Sud, séparée de cette dernière par le Vestiaire, se trouve la salle de la Commission du Budget. (Pl. 58). Cette pièce présente les mêmes dispositions et dimensions que la Bibliothèque.

Elle est éclairée également par deux fenêtres à meneaux donnant sur la place, et est accessible par une porte située dans la galerie Sud des vitraux armoriés. Ses surfaces à décorer étaient beaucoup plus vastes que celles de la salle précédente, complètement meublée de rayons et d'armoires; elle présente donc un champ susceptible de recevoir une décoration considérable. La commande en fut faite directement à M. Edouard Detaille, qui y représenta deux épisodes de la Révolution et de l'Empire : *Les Enrôlements volontaires sur le terre-plein du Pont-Neuf, en septembre* 1792, et *La Réception, par la Municipalité de Paris, à la Barrière de la Villette, des troupes revenant de Pologne après la campagne de* 1806-1807.

Dans le premier panneau, qui occupe toute la paroi Sud de la pièce, nous voyons un *autel de la Patrie*, pavoisé aux couleurs nationales, et sur lequel viennent s'enrôler les futurs soldats des armées de la République. Les drapeaux claquent au vent; sac au dos et fusil au poing, les conscrits se préparent à partir pour la frontière, au son des fifres et des tambours de la garde fran-

çaise, en rupture de casernements. Dans le fond, à droite, se dressent les deux maisons si connues de la place Dauphine, chères aux artistes et aux historiens parisiens, et dont l'une est le logis natal de Mme Roland. A gauche, des patriotes, juchés sur l'échafaudage qui a servi à descendre Henri IV de son piédestal, acclament les volontaires, cependant qu'une batterie de canonniers tire des salves pour accompagner la *Marseillaise*, que l'on devine sortir de toutes les poitrines. Un coin de la vieille Samaritaine, une partie du parapet du Pont-Neuf, une perspective du quai de la Ferraille, ajoutent au pittoresque de cette belle œuvre.

Le panneau Nord, consacré aux troupes revenant de Pologne, montre l'ancienne barrière de la Villette et la Rotonde de Ledoux. Entre deux arcs triomphaux construits à la hâte et provisoirement, un groupe brillant d'officiers de toutes armes présente des drapeaux au Corps municipal, venu pour souhaiter aux vainqueurs la bienvenue de la capitale.

A droite, sur une estrade, des jeunes filles en blanc, élèves du Conservatoire de musique, chantent des hymnes guerriers devant un régiment de grenadiers de la Garde, qui défile majestueusement.

A bien regarder ces deux toiles, qui symbolisent, à quinze ans de distance, les héroïques débuts de la Révolution et les fastes glorieux de l'Empire, on est vaguement incité, par l'opposition des personnages qui semblent se faire vis-à-vis et s'épier les uns et les autres, à établir un rapprochement entre eux et à reconnaître, dans ces brillants officiers tout chamarrés d'or, plus d'un de ces petits volontaires entrevus sur le Pont-Neuf, se préparant à partir; comme aussi, dans ces beaux messieurs habillés de satin et passementés d'argent, qui constituent les grands corps de l'État et de la Ville, devant la

classique Rotonde, pas mal de ces bons sans-culottes, en carmagnoles et en bonnets rouges, perchés, dans l'autre panneau, sur les échafaudages du Vert-Galant ou répandus dans le terre-plein.

Le plafond : *La Liberté conduisant les Armées Françaises à la victoire*, est une puissante allégorie dans laquelle la déesse de la guerre, montée sur un cheval ailé, conduit, dans un tourbillon de fer, l'effroyable chevauchée des cavaliers de l'ancienne armée de France. Dans le ciel, une grande figure vêtue de blanc — la Liberté — coiffée du bonnet phrygien, ailes éployées, anime les courages et sème le laurier d'or.

Cette œuvre grandiose de M. Ed. Detaille est sans faiblesse et sans défaillance, malgré le labeur considérable qu'elle représente. D'une composition dans laquelle la recherche documentaire tient une large place, elle est aussi soutenue par la perfection de son dessin que par la belle note si vraie de sa couleur. C'est là une décoration que le temps — ce grand capricieux — ne chicanera pas un jour, et qui est assurée de vivre autant que le monument lui-même.

Les surfaces des deux extrémités de la salle du Budget n'ont pas été recouvertes de peintures qui eussent, en effet, porté préjudice aux deux pages d'histoire que l'on vient de décrire. Elles ont été simplement décorées d'un fond vert, sur lequel se détachent des couronnes d'or de style Empire.

C'est dans cette vaste pièce que, tous les ans, les Présidents du Conseil municipal et du Conseil général, entourés de leurs Bureaux, reçoivent les Préfets de la Seine et de Police à l'occasion du jour de l'an. Rappelons également qu'une cérémonie très touchante y eut lieu, le 28 novembre 1904, à l'occasion de la remise solennelle de la Croix de la Légion d'honneur, par M. Berteaux, ministre de la Guerre, à M. Marsoulan, Conseiller

municipal. Le ministre récompensait ainsi le vieux combattant de Châteaudun et honorait, en même temps, la longue carrière de trente années au service de la Ville, de l'édile parisien.

Non loin de la Bibliothèque du Conseil municipal, c'est-à-dire à proximité de la salle des Séances, se trouve le cabinet de réception du Président du Conseil municipal de Paris. C'est une vaste pièce carrée, éclairée par deux fenêtres donnant sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et dans laquelle on pénètre par la galerie Nord des vitraux armoriés, et par une antichambre contiguë à la Bibliothèque. Ce cabinet ne possède pas de décoration picturale fixe; il est orné de tableaux, de tapisseries, de sculptures et de meubles provenant des réserves de la Ville, et qui varient, la plupart du temps, avec chacun des Présidents, au choix desquels ils sont laissés. (Pl. 51).

Le Président du Conseil général de la Seine possède aussi un cabinet de réception, situé dans la grande galerie Nord des bureaux du premier étage. Ses fenêtres donnent sur le hall de la Caisse municipale, et sa décoration, ainsi que son ameublement, sont établis dans les mêmes conditions que pour celui du Président de l'Assemblée communale. (Pl. 53).

Bien qu'elle ait toute l'apparence d'un petit salon de réception, dont elle remplit d'ailleurs l'office à l'occasion des fêtes et cérémonies, nous placerons la salle de la Commission de Voirie, au point de vue descriptif, dans les locaux du Conseil municipal. Elle est exactement située entre la cour du Centre, sur laquelle s'ouvrent ses trois fenêtres cintrées, et le salon des Cariatides, avec lequel elle communique par trois portes. On y pénètre également par deux vestibules existant à ses deux extrémités Nord et Sud, et qui sont desservis par les couloirs des Commissions du Conseil municipal. (Pl. 49).

Sa décoration est l'œuvre de M. Jules Chéret, auquel elle a été commandée directement, pour le prix de 30.000 francs. L'artiste s'y est livré aux fantaisies gracieuses et charmantes dont il est coutumier, et que connaissent bien les amateurs de belles affiches parisiennes.

Le panneau Nord est consacré à *La Comédie*. C'est le Bourgeois-Gentilhomme, tout miroitant de satin et de velours, se promenant majestueusement au milieu d'une ronde formée par les personnages de Molière.

Le panneau Est, percé des trois portes du salon des Cariatides, symbolise *Les Jouets* et *Les Plaisirs*. Il montre des guirlandes de troublantes Folies, tourbillonnant dans les notes jaunes et roses de leurs jupes mouvementées, tandis que de jolis enfants, aux joues fraîches, petits frères des amours de Boucher, s'enlèvent sur des nuages avec des jouets dans les bras.

Dans le panneau Sud, nous voyons *La Pantomime*, avec l'inoubliable Pierrot montmartrois, se profilant en éclipse sur le moulin de la Galette. Là, encore, c'est une ronde joyeuse, légère comme le zéphir qui semble la bercer, conduite au sabbat par de jolies sorcières, par Pulcinel et par Matamore, sous les yeux d'une lune blafarde, à l'air bon enfant.

La Musique et *La Danse* sont représentées, dans le panneau Ouest, la première, par une jeune femme pinçant de la guitare, habillée de ce jaune, que l'on pourrait presque appeler le *jaune Chéret*, tant il lui est particulier et tant il s'en sert avec habileté pour parer ses gracieux modèles ; la seconde, par une jolie fille aux jambes nues, enveloppée d'une draperie orange, qui se trémousse et s'agite aux sons d'un tambour de basque.

Et toute cette rêverie endiablée, tourbillonne, voltige, s'enlève sur des fonds vaporeux pleins de mollesse et de douceur. Et toutes ces ombres falotes, qui ne sont rien, à peine des

souffles, sous des flots chatoyants d'étoffes insaisissables, ravissent et enchantent par la grâce et la joyeuseté de leur art si délicat.

On a eu la bonne idée de ne mettre, sur ces frivolités, qu'un plafond blanc et or qui ne les écrase pas ; et aussi, de faire disparaître le chêne naturel des lambris et des portes, sous la simple couleur blanche à filets d'or, seule capable de ne pas troubler la symphonie des sujets traités.

Nous avons dit ailleurs, en parlant de l'ancien Hôtel de Ville, que la salle actuelle de la Commission de Voirie était celle où se réunissait la Commission qui tenait lieu de Conseil municipal, sous le second Empire.

En dehors des communications par les dégagements du premier étage, on y pénétrait encore par le fameux escalier à double révolution de l'architecte Baltard, qui arrondissait ses formes gracieuses dans la cour du Centre et venait se souder aux baies circulaires de la salle.

Cette disposition avait, comme on l'a déjà indiqué, l'avantage de procurer un accès de plus aux salons et aux salles de fêtes.

Les deux vestibules flanquant la salle de la Commission de Voirie, et desquels il a été question plus haut, sont édifiés complètement en pierre apparente, avec voûtes en caissons, supportées par des arcs-boutants cintrés reposant sur des culots. Deux grands cadres sculptés en pierre et à frontons, décorent les deux côtés de chacun, et contiennent des tables en marbre blanc portant, gravés en rouge, les noms et les dates des Présidents et des Syndics des Assemblées municipales et générales, depuis 1871. (Pl. 60).

La nomenclature des Présidents du Conseil municipal occupe les deux tables du vestibule Sud, savoir, sur la première table :



BIBLIOTHÈQUE DU CONSEIL MUNICIPAL.

(Page 160).



LA NATURE INSPIRATRICE ET ÉDUCATRICE, PAR M. BONIS (PLAFOND).
Salon d'entrée Nord
(Page 122).

Présidents du Conseil municipal.

Joseph Vautrain 1871-1874	Henri Thulié 1878-1879	Henri Mathé 1883-1884
Henri Thulié 1875	Jules Castagnary 1879	Lucien Boué 1884-1885
Charles Floquet 1875	Severiano de Heredia 1879-1880	Henri Michelin 1885
Georges Clemenceau 1875-1876	Léopold Cernesson 1880	Guillaume Maillard 1885
Henri Harant 1876	Henri Thulié 1880	Abel Hovelacque 1886
Barthélemy Forest 1876	Léopold Cernesson 1880-1881	Gustave Mesureur 1886-1887
Charles Hérisson 1876-1877	Sigismond Lacroix 1881	Abel Hovelacque 1887-1888
Ed. Bonnet-Duverdier 1877	Maurice Engelhard 1881-1882	Alphonse Darlot 1888-1889
Jean-Pierre Outin 1877-1878	Jacques Songeon 1882	Emile Chautemps 1889
Charles Hérisson 1878	Jehan de Bouteiller 1882-1883	Ernest Rousselle 1889-1890

Sur la seconde table :

Présidents du Conseil municipal.

Alphonse Darlot 1890	Auguste Navarre 1898-1899	André Lefèvre 1907-1908
Emile Richard 1890	Louis Lucipia 1899-1900	Adolphe Chérioux 1908-
Léonce Levraud 1891-1892	Armand Grébauval 1900-1901	
Frédéric Sauton 1892-1893	Louis Dausset 1901-1902	
Alphonse Humbert 1893-1894	Paul Escudier 1902-1903	
Paul Champoudry 1894-1895	Alphonse Deville 1903-1904	
Ernest Rousselle 1895-1896	Georges Desplas 1904-1905	
Pierre Baudin 1896-1897	Paul Brousse 1905-1906	
Frédéric Sauton 1897-1898	P.-H.-J. Chautard 1906-1907	

Les noms des Présidents du Conseil général de la Seine et des Syndics du Conseil municipal de Paris, occupent les deux tables du vestibule Nord, savoir, la première table :

Présidents du Conseil général.

Joseph Vautrain 1871-1874	Ernest Rousselle 1885-1886	Alfred Thuillier 1898-1899
Jean-Pierre Outin 1875	Alphonse Darlot 1886-1887	Léon Piettre 1899-1900
Jules Léveillé 1875-1876	Edouard Jacques 1887-1889	Adolphe Chérioux 1900-1901
Ernest Lefèvre 1876-1877	Paul Viguier 1890-1891	Adrien Veber 1901-1902
Maurice Engelhard 1878	Anselme Péan (des Lilas) 1891-1892	C.-A. Hémard 1902-1903
Henri Mathé 1878-1879	Louis Deschamps 1892-1893	Ernest Caron 1903-1904
Léon Rèty 1879-1880	Adolphe Patenne 1893-1894	Emile Landrin 1904-1905
Ernest Thorel 1881-1882	Athanase Bassinet 1894-1895	Léon Barbier 1905-1906
Barthelemy Forest 1882-1883	Louis Lucipia 1895-1896	A. Ranson 1906-1907
Ernest Thorel 1884	Auguste Gervais 1896-1897	Félix Roussel 1907-1908
Georges Martin 1884	Emile Dubois 1897-1898	Marquez 1908-

Sur la seconde table :

Syndics du Conseil municipal.

Léon Ohnet 1871-1873	Adolphe Maury 1890-1896	
Louis Watel 1873-1874	Léopold Bellan 1896-1900	
Ernest Deligny 1875-1878	Ernest Gay 1900-1903	
Maurice Bixio 1878-1880	Léopold Bellan 1903-1908	
Frédéric Hattat 1880-1881	Ernest Gay 1908-	
Henri Rouzé 1881		
Joseph Cusset 1881-1882		
Gustave Mesureur 1882-1884		
Henri Rouzé 1884-1886		
Gustave Mayer 1886-1890		

Les services et bureaux de l'Administration municipale sont installés, tassés serait plus exact, dans toutes les parties du monument qui ne sont pas prises par les salons et salles de fêtes. Le personnel des employés, certainement sacrifié en tant que locaux, a été fourré un peu partout, de la cave au grenier, dans les coins et recoins, sans grand souci de son hygiène ni de la commodité des services et du public. Il n'y a pas bien longtemps encore, que le grand couloir du second étage, parallèle à la rue de Rivoli, situé au-dessus de la grande galerie du premier (pl. 59), a été diminué de moitié pour y placer des bureaux.

Voici, d'ailleurs, le détail complet des services qui sont groupés dans l'Hôtel de Ville :

Direction du Cabinet du Préfet. — Bureaux : de l'Enregistrement général ; — du Visa et de la Correspondance administrative ; — du Secrétariat particulier ; — des Bibliothèques administratives et des Mairies de la Ville de Paris.

La Bibliothèque centrale de la Préfecture de la Seine est installée dans une vaste et superbe salle située à l'étage des combles, et au-dessus de la grande salle des Fêtes. Elle mesure 44^{m}, 80 de longueur sur 10^{m}, 80 de largeur. Son plafond, voûté en berceau, est éclairé par des vitrages qui déversent une bonne lumière dans la pièce. On y compte environ 60.000 volumes, divisés en deux catégories : une section française et une section étrangère, composées toutes deux d'ouvrages administratifs et historiques. Elle est ouverte au public moyennant la formalité d'une carte d'entrée. Dans le milieu de la salle, est conservée, sous verre, la maquette en plâtre de l'Hôtel de Ville, celle-là même qui fut exposée en 1878, et établie sous la direction des Architectes du monument. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, cette pièce est un admirable vaisseau, dont les dimensions majestueuses furent utilisées, le 11 avril 1885, pour un souper de gala servi à l'occasion de la Fête de Bienfaisance organisée au profit de l'œuvre de la Presse, pour les pauvres de Paris. (Pl. 57).

Direction du Personnel. — Sections : du Secrétariat de la Direction ; — du Personnel intérieur ; — du Personnel extérieur ; — du Personnel technique ; — du Personnel de service, examens et concours ; — de la Comptabilité ; — des Pensions et secours.

Direction de l'Inspection Générale et du Contentieux. — Le service complet de cette Direction.

Inspection Générale des Beaux-Arts. — Le service complet de cette Inspection.

Secrétariat général de la Préfecture de la Seine. — Bureaux : du Visa et de la Statistique générale ; — des Élections, des Brevets d'invention et Légalisations ; — de la Vérification des mémoires de fournitures.

Direction des Secrétariats du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine. — Service du Cabinet du Président du Conseil municipal ; — service du Cabinet du Président du Conseil général ; — service du Cabinet du Syndic ; — secrétariat du Conseil municipal ; — secrétariat du Conseil général ; — service des Archives du Conseil municipal et du Conseil général ; — service de l'Imprimerie municipale.

Les ateliers de ce dernier service, occupent plusieurs immenses salles, situées dans les sous-sols de la façade centrale, au-dessous de la salle des Prévôts. Leurs voûtes en pierre, très élevées, sont soutenues par de massives colonnes qui leur donnent l'aspect d'une crypte. Le jour y tombe, assez pauvrement, de soupiraux ouvrant sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Trente-cinq à quarante compositeurs, et quatre machines, y travaillent à imprimer le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, les documents des Conseils municipal et général, et certaines publications administratives. (Pl. 61).

Service du Matériel de la Préfecture de la Seine. — Le service complet.

Direction des Affaires départementales de la Préfecture. — Bureaux : des Travaux publics du département et des communes ; — des Travaux d'Architecture de l'État et du département.

Direction administrative des Travaux de Paris. — Bureaux : Central et du Secrétariat ; — de la Voie publique, éclairage et

métropolitain ; — des Eaux, canaux et égouts ; — de la Comptabilité, contrôle et revision des travaux d'ingénieurs, et des Régies.

Direction administrative des Services d'architecture et des promenades et plantations, de la voirie et du plan de Paris. — Bureaux : Central et du Secrétariat, fêtes et expositions ; — Administratif des travaux d'architecture de la Ville ; — du Contrôle et revision des travaux d'architecture de la Ville ; — de la Comptabilité ; — des Traités, Acquisitions et Expropriations ; — des Alignements, promenades et plantations ; — du Plan de Paris.

Direction des Finances. — Bureaux : Central et du Secrétariat ; — de la Comptabilité départementale ; — de l'Ordonnancement ; — de la Comptabilité municipale ; — des Contributions et taxes de remplacement des droits d'octroi ; — du Domaine de l'État.

Contrôle central près la Caisse municipale. — Le service complet.

Caisse municipale. — Bureaux : Central ; — de la Caisse et du Portefeuille ; — des Recouvrements et Recettes ; — des Dépenses budgétaires ; — de la Dette municipale ; — des Titres et Transferts ; — de la Comptabilité ; — des Oppositions.

Le public ayant affaire à la Caisse municipale est reçu dans un immense hall vitré, ouvrant sur la rue de Rivoli, au-dessus du saut de loup, et occupant tout l'espace compris entre les deux pavillons d'angle de la façade donnant sur cette rue.

Deux usines sont installées dans les sous-sols du monument. La première, dans les caves de la façade sur la rue Lobau, au-dessous de la salle Saint-Jean, produit le chauffage et la ventilation ; c'est une vaste salle voûtée, de 55 mètres de longueur,



BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE DE LA PRÉFECTURE DE LA SEINE.

(Page 170).

Pl. 58.



SALLE DE LA COMMISSION DU BUDGET.

(Page 161).

sur 8 mètres de largeur, où fonctionnent les machines. Montée en 1883, au prix d'une somme d'environ un million, cette usine fut tout d'abord administrée par la maison Geneste et Herscher, moyennant un crédit annuel et approximatif de 120.000 francs. Elle est maintenant conduite en régie par les services de la Ville et fournit, outre le chauffage et la ventilation de tout l'Hôtel de Ville, la vapeur, à deux salles sur trois, des machines électriques.

La seconde usine est située au-dessous des grands escaliers des fêtes et de la cour Louis XIV; elle assure la lumière électrique dans tous les salons et aussi dans un certain nombre de bureaux, les autres continuant à recevoir l'éclairage au gaz et même à l'huile, alors cependant, que cette usine pourrait les alimenter. Ses frais de première installation peuvent être évalués à 350.000 francs; elle fonctionne depuis 1883. Le montant annuel de l'éclairage électrique de l'ensemble de l'Hôtel de Ville, s'élève à environ 46.000 francs ; le coût de l'éclairage d'une grande fête, y compris tous les salons, galeries, cour Louis XIV, etc., atteint à peu près la somme de 2.500 francs.

En dehors de ces services administratifs, l'Hôtel de Ville est encore pourvu d'un grand bureau de poste et télégraphe, donnant sur la façade centrale, du côté de la rue de Rivoli ; d'un poste de pompiers, installé du côté de la rue Lobau ; des écuries pour un piquet de cavaliers de la Garde républicaine servant d'estafettes ; d'autres écuries pour les voitures et chevaux : du Préfet de la Seine, des Présidents du Conseil municipal et du Conseil général, et du Syndic. Un poste d'infanterie a également son corps de garde dans la façade centrale, du côté du quai.

Puisque nous sommes ici dans les parties accessoires et utilitaires de l'édifice, rappelons qu'il existe, entre l'Hôtel de

Ville et la caserne Napoléon, une communication destinée à assurer, en cas de besoin, la défense du premier par les soldats de la seconde. Ce couloir, décoré du nom moyenâgeux de souterrain, n'a pas encore eu, fort heureusement, l'occasion d'être employé. Pourtant, en 1887, à propos de l'élection du Président de la République, il fut la cause d'un conflit dont on trouvera les détails dans les procès-verbaux des séances des 2 et 30 décembre, entre le Préfet de la Seine, et le Conseil municipal.

Prévoyant une poussée populaire vers l'Hôtel de Ville, M. Poubelle avait prudemment déposé, entre les mains du colonel de la Garde républicaine, les clefs du fameux passage, afin de lui permettre, le cas échéant, d'y introduire ses soldats. Froissé de ce fait que l'occupation militaire de la Maison Commune avait pu être ordonnée sans son assentiment, le Conseil municipal, par l'organe de son président, M. Hovelacque, protesta avec véhémence contre cet acte, qu'il qualifia d'arbitraire, et adopta un ordre du jour présenté par M. Navarre, invitant le Préfet à remettre les susdites clefs au Syndic de l'Assemblée. Cette délibération fut d'ailleurs annulée par le Gouvernement, et l'on ne parla plus du fameux souterrain. Des galeries semblables existent, d'après les plans, entre l'Hôtel de Ville et les bâtiments de l'avenue Victoria, côté de la rue de Rivoli, et entre le monument et l'ancienne caserne Lobau.

Il ne sera pas déplacé de rappeler ici, comment le Préfet de la Seine finit par prendre possession de la demeure particulière qui lui avait été affectée dans le palais de la place de Grève.

La question de l'habitation de ce haut fonctionnaire à l'Hôtel de Ville, ne fut pas sans soulever, en son temps, de curieuses contestations de la part de l'Assemblée municipale. Ces locaux,

prévus par la délibération du Conseil du 22 juillet 1872, occupent l'entresol de la façade du côté du quai, et ont leurs fenêtres sur le jardin, ainsi que sur la rue Lobau et dans la cour du Sud.

Le texte de ce document est, en effet, formel puisqu'il dit :

« Les bâtiments de l'Hôtel de Ville comprendront :

« 1° Les appartements de réception et le logement particulier du Préfet, avec ses dépendances, écuries, remises, cuisines, etc. »

Jusqu'en 1805, le Préfet de la Seine avait eu sa résidence place Vendôme ; de 1805 à 1870, à l'Hôtel de Ville ; du mois d'août 1871 au mois d'octobre 1879, au Luxembourg, et enfin, du mois d'octobre 1879 au mois d'août 1890, au Pavillon de Flore. Pour l'occupation de ce logement, et pour celle des bureaux de la Préfecture dans l'ancien Hôtel de Ville, le département payait à la cité, de 1805 à 1845, un loyer annuel de 12.000 francs. De 1845 à 1870, ce loyer fut élevé à 40.000 francs.

Lors de la reconstruction du Palais municipal, en 1872 et en 1873, les appartements particuliers du Préfet furent prévus dans les plans et devis, et adoptés dans les délibérations du Conseil municipal, sans la moindre mention de location, sans le plus petit projet de participation du département aux frais de réédification.

Personne ne songeait à soulever de réclamations à ce sujet, quand un incendie éclata, en 1880, au Pavillon de Flore, alors siège de la Préfecture et de l'Hôtel de Ville, incendie qui avait pris naissance, paraît-il, dans les appartements occupés par le préfet Herold. Ce modeste fait-divers, qui n'eut d'ailleurs pas de suites graves, devait éveiller les susceptibilités d'un Conseiller municipal, M. Manier, lequel, dans la séance du 9 octobre de cette année-là, déposait une proposition rendant ce fonction-

naire responsable du sinistre, et demandant que, pour l'avenir, le Préfet de la Seine ne fût jamais logé à l'Hôtel de Ville. Le 4 janvier 1881, il est vrai, le Conseil passait à l'ordre du jour sur cette proposition, en donnant pour raison, que, à plusieurs jours de là, il avait adopté une distribution des locaux du nouveau monument, dans laquelle la Préfecture de la Seine avait sa part.

Le 5 mai suivant, la question revenait au Conseil municipal, à propos, cette fois, de l'exiguïté des bureaux destinés aux services municipaux, alors que certains services du département étaient largement pourvus. Comme on insistait sur le manque de place, un Conseiller, M. Hovelacque, s'écriait avec véhémence :

— Et d'ailleurs, devons-nous donner un logement au Préfet ?

— La loi vous y oblige, répondait ce dernier.

— Soit, mais alors nous allons vous mettre ailleurs qu'à l'Hôtel de Ville.

Cette motion fut pourtant repoussée, et les choses restèrent en l'état.

Le 30 mai 1883, le Conseil donnait encore implicitement son adhésion à l'entrée de la Préfecture de la Seine dans l'Hôtel de Ville, en ouvrant un crédit nécessaire au déménagement et à l'installation de ses bureaux dans le nouvel édifice. Nous devons dire, il est vrai, que le 27 juin suivant, M. Georges Martin faisait revenir le Conseil sur cette délibération, par un amendement stipulant que le crédit ne s'appliquerait qu'aux services municipaux.

Déjà, le 1er juin de cette année, à la suite d'un conflit intervenu entre le Conseil et le Préfet Oustry, le même conseiller avait déposé une proposition commençant par ces mots :

« Messieurs, par suite d'une décision de M. le ministre de



GRANDE GALERIE DES BUREAUX DU 1er ÉTAGE.

(Page 169).



VESTIBULE DE LA COMMISSION DE VOIRIE.

(Page 166).

l'Intérieur, M. le Préfet de la Seine qui, en vertu de la loi d'exception qui nous régit, au point de vue municipal, remplit les fonctions de maire de Paris, n'assistera plus aux séances du Conseil..... »

Et M. Georges Martin, prenant texte que le fonctionnaire en question ne remplissait plus les obligations du maire de Paris, proposait de disposer des appartements particuliers qui lui étaient destinés dans le nouvel Hôtel de Ville, et de les attribuer à la Direction de l'Enseignement.

De son côté, et à la même époque, le Conseil général de la Seine était également saisi de la question. Reconnaissant le droit de propriété exclusif de la Ville de Paris sur l'édifice tant disputé, et ne voulant pas participer aux frais de sa reconstruction, cette Assemblée prit un certain nombre de décisions, qui n'eurent d'ailleurs aucune sanction, tendant à négocier avec l'État, soit pour l'installation de la Préfecture de la Seine dans la caserne de la Cité, soit pour la construction d'un hôtel de Préfecture.

Ce fut dans une séance du Conseil général, le 24 avril 1884, que le Préfet de la Seine, M. Poubelle, défendant ses prérogatives, donna l'argument suivant, favorable à son installation dans la Maison Commune :

« Le Conseil municipal a pris une délibération, le 10 juin 1873, approuvant le projet de MM. Ballu et Deperthes avec plans et devis et prévoyant le logement du Préfet à l'Hôtel de Ville. Ce vote a été approuvé par un arrêté du 10 novembre 1873, qui l'a rendu irrévocable. Le logement du Préfet est donc à l'Hôtel de Ville. »

Et il ajoutait :

« Il ne faut pas oublier que la loi veut que le Préfet soit logé là où sont placés les services qui sont sous ses ordres, et

que le Conseil ne peut, dès lors, prononcer leur séparation. »

Le 13 juin 1884, la parole était encore au Conseil municipal et toujours à M. Georges Martin, qui s'était fait, dans les deux Assemblées, le champion de la cause du non-emménagement du Préfet. Il fit valoir, cette fois encore, qu'un certain nombre de services municipaux étaient installés en dehors de l'Hôtel de Ville, au grand détriment des commodités de la population parisienne, et demanda, en leur faveur, la réintégration du Palais Municipal, dans les locaux vacants, ou occupés par les services départementaux.

Par : locaux vacants, il est certain que le Conseiller entendait les appartements du Préfet, toujours inoccupés. Cette fois encore, la proposition n'eut d'autre sort qu'un renvoi aux Commissions.

La question devait surgir à nouveau, le 2 février 1885, à l'occasion de travaux de peinture exécutés dans les sempiternels appartements, sans l'avis du Conseil, et contrairement à l'esprit du vœu émis à différentes reprises tendant à leur affection à usage de bureaux. Le Conseil, estimant que le coût de cette peinture pouvait s'élever à la somme de 10.000 francs, prit une délibération le mettant à la charge du Préfet, tout en maintenant son veto prohibitif vis-à-vis de l'occupation. Ce que M. Poubelle résuma en disant qu'on voulait l'obliger à payer certains travaux faits dans l'appartement du Préfet de la Seine, sous la réserve qu'il ne s'y installerait pas.

Et il ajoutait spirituellement, au milieu du rire général :

« Je paierai et n'habiterai pas, c'est entendu. »

Naturellement, le Préfet ne paya rien, mais il est juste de dire qu'il n'habita pas non plus, du moins alors.

Le silence et l'oubli s'étendirent ensuite sur cette affaire et nul n'en parla plus ; pas même M. Poubelle, douillettement

installé au Pavillon de Flore, loin des bourdonnements de la ruche administrative, et à l'abri des ricochets de la salle des Séances du Conseil municipal.

Les choses durèrent ainsi jusqu'en 1890. A cette époque, la réorganisation complète d'un important service municipal, à laquelle n'était pas étranger le Gouvernement, amena ce dernier à prier M. le Préfet de la Seine de s'installer définitivement dans l'Hôtel de Ville, au milieu de ses bureaux, et, ce qui en était la conséquence, à prendre enfin possession de ses appartements particuliers.

Au mois de juillet, son Cabinet était installé, ainsi qu'en témoigne une interpellation de M. Charles Longuet, du 25 de ce mois, interpellation qui devait avoir une suite à la rentrée d'octobre, et qui n'en eut pas. Quant aux appartements particuliers, ils furent emménagés pendant les vacances de l'Assemblée communale, vers le mois d'août.

La prise de possession était dès lors un fait accompli.

Puisque la chose est maintenant de l'histoire, on peut dire que M. Poubelle ne vint loger à l'Hôtel de Ville que contraint et forcé. Il quitta avec regret les somptueux appartements du Pavillon de Flore, et la vue charmante des parterres fleuris du jardin des Tuileries, qu'il trouvait infiniment plus agréables que le paysage aperçu des fenêtres de la Maison Commune, d'où il ne voyait, disait-il avec malice, que la Morgue et ses tristes abords.

On jugea sans doute, au Conseil municipal, la peine assez forte, puisque l'incident fut clôturé sur ce mot.

CHAPITRE VII

Reproduction, par la gravure, des principales décorations. — Les Fêtes, Cérémonies et Réceptions de l'Hôtel de Ville. — Les livres d'or.

La Municipalité parisienne a eu le soin, au fur et à mesure que s'exécutait la décoration picturale du nouvel Hôtel de Ville, d'en faire graver les principales œuvres, au burin, à l'eau-forte et en lithographie. Cette collection, qui est d'ailleurs mise dans le commerce, en même temps que distribuée gratuitement au gré de la Ville, constituera, dès qu'elle sera terminée, une iconographie fort intéressante du monument.

Elle comprend, à l'heure actuelle, les œuvres suivantes :

La Fontaine de Médicis, par Guillemet, gravure à l'eau-forte de Rose Maireau.

La Terre, par Buland, gravure au burin de E. Chiquet.

Fête champêtre, par Clairin, gravure au burin de Margelidon (Peinture retirée de l'Hôtel de Ville).

Le Feu, par Rixens, gravure à l'eau-forte de G. Fraipont.

La Moisson, par G. Bertrand, gravure à l'eau-forte de Taverne.

La Vendange, par G. Bertrand, gravure à l'eau-forte de Taverne.

La Seine près de Jumièges, par Pelouse, gravure à l'eau-forte de P. Mallet.

Le Réveil, par G. Picard, gravure au burin de E. Buland.

La Poésie, par Raphaël Collin, gravure à l'eau-forte de Gabrielle Poynot.

La Lutte, par G. Picard, gravure au burin de E. Buland.

Le Jardin du Luxembourg, par Harpignies, gravure à l'eau-forte, par Toussaint.

L'Eau, par Berton, lithographie de Dharlingue.

La Voûte d'acier, par Jean-Paul Laurens, gravure à l'eau-forte de Champollion.

Étienne Marcel protégeant le Dauphin, par Jean-Paul Laurens, lithographie de Mauron.

Louis le Gros octroie les premières chartes, par Jean-Paul Laurens, lithographie de Mauron.

Exécution des Maillotins, par Jean-Paul Laurens, lithographie de Mauron.

Apothéose des Sciences, par Besnard, gravure à l'eau-forte de Mordant.

Triomphe de l'Art, par Bonnat, gravure à l'eau-forte de Jules Jacquet.

Victor Hugo offrant sa lyre à la Ville de Paris, par Puvis de Chavannes, gravure à l'eau-forte de Waltener.

La Musique à travers les Ages, par Gervex, gravure à l'eau-forte de Barbotin.

La Marne au Pont de Champigny, par Bellel, gravure à l'eau-forte de Gravier.

Entrée de Louis XI à Paris, par Tattegrain, gravure à l'eau-forte de Deblois.

L'Hymme de la Terre au Soleil, par G. Bertrand, gravure à l'eau-forte de Greux.

Anne Du Bourg, par Jean-Paul Laurens, lithographie de Mauron.

Arrestation de Broussel, par Jean-Paul Laurens, lithographie de Mauron.

L'Été, par Puvis de Chavannes, lithographie de Lunois.

L'Hiver, par Puvis de Chavannes, lithographie de Lunois.

Les Halles, par Lhermitte, gravure à l'eau-forte de Le Couteux (Peinture retirée de l'Hôtel de Ville).

Le Val de Grâce, par Luigi Loir, gravure à l'eau-forte de Rodriguez.

Les Joies de la Vie, par Roll, eau-forte de M. H. Lefort.

L'Histoire, par Thirion, lithographie de M. Fauchon.

Toutes ces gravures, dont la suite sera certainement continuée, sont d'une exécution remarquable et d'un tirage fort soigné. Peut-être regrettera-t-on qu'un format unique n'ait pas été adopté, dès le principe, qui eût permis une consultation plus facile, et un groupement plus commode dans le même album.

Le présent ouvrage ne serait pas complet, si l'on n'y trouvait quelques renseignements concernant les fêtes somptueuses données par la Municipalité parisienne, dans son Hôtel de Ville. Ces fêtes sont de plusieurs catégories, que nous allons sommairement indiquer.

Afin de reconnaître les services gratuits rendus à la cité, par la très grande quantité de citoyens qui lui prêtent un concours bénévole, dans les Commissions administratives, dans les délégations cantonales, dans les bureaux de bienfaisance, etc., le Conseil municipal a inauguré une série de deux bals, ou soirées, par année, donnés généralement aux mois de févriers et de mars, et dans lesquels les familles des personnes en question sont largement invitées. La bourgeoisie parisienne apprécie vivement ces réunions, où elle se sent chez elle, dans sa Maison Commune. Peut-être, à la vérité, y est-elle un peu bousculée, — on y



IMPRIMERIE MUNICIPALE. — SALLE DES COMPOSITEURS.

(Page 171).

Pl. 62.



GALERIE DES VITRAUX ARMORIÉS.

(Page 139).

invite de 12 à 14.000 personnes — mais elle s'y trouve satisfaite d'une étiquette peu rigoureuse, et y jouit du charmant anonymat que permettent les foules, et moyennant lequel chacun est libre de faire un peu ce qu'il veut. A l'occasion de ces bals, un orchestre est installé généralement dans la Salle des Fêtes, et un autre dans les Salons à Arcades. La Grande Salle à manger et la Salle de la Commission du budget sont réservées pour les buffets et aussi, assez souvent, la Salle des Prévots, transformée alors en fumoir. Toutes les galeries, tous les escaliers, tous les salons, sont ouverts aux invités, et servent de dégagements et de promenoirs. C'est, pour les Parisiens, la seule occasion d'admirer, sous le ruissellement de l'éclairage électrique, les magnificences du Palais et les beautés de sa décoration.

Chacune de ces soirées, préalablement votée par le Conseil municipal, est organisée par son Syndic, assisté du Service administratif des fêtes de l'Hôtel de Ville. Elle coûte en moyenne de 50 à 60.000 francs.

Disons que, depuis plusieurs années, le principe des deux bals gratuits offerts aux collaborateurs de la Ville, semble être abandonné. Leur suppression, sans doute, n'est pas fermement décidée, mais les faits démontrent qu'il y a une tendance à les remplacer par d'autres fêtes plus caractérisées.

Le Palais municipal voit souvent aussi se dérouler, sous les lambris dorés de ses salons, les fastes de cérémonies plus grandioses et plus aristocratiques, à l'occasion des réceptions de souverains et de souveraines, en politesse avec le Gouvernement français. La Maison Commune, en ces jours de gala, prend alors l'allure grave et solennelle qui convient, et exhibe ses consignes les plus protocolaires. Le souverain est généralement reçu à la porte centrale du monument, aménagée en loggia; il traverse la salle des Prévôts, garnie de plantes tropicales

fournies par les serres de la Ville, et pénètre dans la cour Louis XIV, transformée en un délicieux jardin d'hiver, même quand la réception a lieu en été. Rappelons, en passant, le succès toujours obtenu par la décoration de cette partie de l'édifice, couverte d'un riche velum, ornée de fontaines jaillissantes, éclairée par des fleurs artificielles, laissant échapper de leurs pétales multicolores, une lumière tendre et discrète qui se répand sur un tapis vert semblable à un gazon. Souvent, aussi, nous l'avons dit plus haut, cette cour est augmentée d'un escalier démontable, permettant l'accès direct du cortège dans les grands salons du premier étage, en passant par la salle de la Commission de Voirie.

Signalons aussi que, à l'occasion de chacune des réceptions de souverains et de grands personnages, la Municipalité fait établir une relation imprimée, qui est, en quelque sorte, le procès-verbal de la cérémonie, et dans laquelle sont consignés tous les discours prononcés, avec les noms et qualités des invités. Quelques-unes de ces relations ont été établies avec un très grand luxe d'impression et de gravures, et prennent place dans la série des publications que la Ville édite à l'occasion des fêtes ou cérémonies qu'elle organise. On trouvera, dans la *Bibliographie* insérée à la fin de ce volume, la nomenclature des relations imprimées à l'occasion des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Il faut aussi placer, dans le cadre de ces fêtes, les somptueux banquets offerts aux personnages considérables que l'édilité parisienne veut particulièrement honorer. Ces banquets sont servis, suivant le nombre des convives, soit dans la Salle des Fêtes, soit dans la grande salle à manger. Bien entendu, la Ville n'a pas à son service les cuisiniers et le matériel nécessaires pour la confection du festin; elle s'adresse à l'une ou l'autre des principales maisons de Paris, qui apporte le repas tout pré-

paré, et que les cuisines sommaires du Palais municipal suffisent à réchauffer. Souvent, à l'issue du banquet, une réception est ouverte en l'honneur des convives, et à laquelle sont invitées des personnes, soit de leur entourage, soit de leur nationalité, si ce sont des étrangers, dont on suppose que la présence sera agréable aux hôtes fêtés. C'est ainsi qu'à la suite du grand banquet de 540 couverts, offert le 19 octobre 1893, aux officiers de l'escadre russe, fut donnée une réception artistique, principalement organisée pour la colonie parisienne de cette nation, et dans laquelle on entendit les premiers artistes de l'Opéra, de l'Opéra-Comique, de la Comédie-Française, ainsi que les chœurs du Conservatoire.

D'autres grandes soirées, purement musicales et dramatiques, sont restées célèbres dans l'histoire des fêtes édilitaires, par le choix des artistes, l'intérêt des représentations, la richesse du décor. Ajoutons que les programmes, menus, invitations aux cérémonies, exécutés par des artistes de talent, soit en gravure, soit en couleurs, sont souvent de fort jolies œuvres d'art, très recherchées déjà par les collectionneurs.

Il convient également de parler du très grand nombre de réceptions plus intimes, de Congrès, de Sociétés, de Corporations, que le Conseil municipal organise avec la plus grande cordialité et le plus gracieux accueil, dans les salons de l'Hôtel de Ville ou, quelquefois, plus simplement, dans le cabinet de son Président. Ces petites cérémonies se tiennent habituellement dans une aimable simplicité; elles ne consistent guère qu'en discours échangés entre les hôtes et leurs invités, avec une promenade dans les salons, terminée par un lunch final, Parfois, la musique de la Garde républicaine ajoute son concours harmonieux à l'harmonie des discours prononcés.

Rappelons aussi que, assez rarement il est vrai, le Conseil

municipal fait à certaines personnalités, l'honneur de les recevoir dans la salle de ses délibérations, en séance solennelle. Pour cette circonstance, des fauteuils sont disposés dans l'hémicycle à l'intention des récipiendaires, tandis que les Conseillers occupent leurs places habituelles et que le Président, du haut de son fauteuil, souhaite la bienvenue et prononce le discours d'usage.

Une petite cérémonie annuelle, qu'il est juste de ne pas oublier ici, est celle de la réception, par le Conseil général de la Seine, des membres des Municipalités du département et des Conseillers d'arrondissements. Elle se faisait jadis en deux fois : l'arrondissement de Saint-Denis et l'arrondissement de Sceaux ; puis, elle se confondit en une seule, dans un plus vaste salon. On y prononce des discours et l'on y toaste à la prospérité de la banlieue parisienne. En 1908, M. le Président du Conseil général, Félix Roussel, en agrandit le cadre, et y fit inviter des dames. La cérémonie devenait ainsi plus mondaine et s'agrémentait d'un concert, d'un lunch et d'une décoration plus soignée de fleurs et de plantes vertes.

On trouvera aux annexes de cet ouvrage, la nomenclature, que nous croyons rigoureusement complète, de toutes les fêtes, réceptions, soirées, bals qui eurent lieu dans le nouvel Hôtel de Ville, depuis sa reconstruction. La première de ces cérémonies fut naturellement celle de l'inauguration de l'édifice.

Il nous faut nécessairement indiquer encore un autre genre de cérémonies, d'ordre plus joyeux, qui se reproduit tous les ans à l'occasion des fêtes carnavalesques de la mi-carême. Elle consiste à recevoir dans le Palais municipal, ou tout au moins au seuil du Palais municipal, c'est-à-dire dans la salle des Prévôts, la visite des cortèges qui sillonnent Paris, en ce jour de réjouissance populaire. A cette occasion, une estrade volante est adossée contre la façade de l'Hôtel de Ville donnant sur la

place, et, sur ses gradins, s'installent les invités de la Municipalité, curieux d'assister à ce défilé tintamarresque. Au moment du passage des chars royaux, les jeunes reines d'un jour mettent pied à terre et, galamment, sont introduites par leurs chevaliers servants, auprès des membres du Bureau du Conseil municipal. Un lunch réconfortant est alors servi à ces joyeuses majestés, souvent transies de froid, et qui viennent de faire le tour de leur capitale, sous le vent et quelquefois sous la pluie. Mais hélas ! voici bientôt que le bout-de-selle des mousquetaires de l'escorte sonne le départ, et vient interrompre cette trop courte reposée. Et les petites reines, toutes rouges des compliments municipaux, et tout émues des attentions galantes de ces Messieurs du Bureau de Ville, de prendre congé, le sourire aux lèvres, avec, dans les bras, des fleurs enrubannées aux couleurs parisiennes, et un modeste bijou dans la main.

Cette petite fête, qui se reproduit fort exactement tous les ans, en rappelle une autre, oubliée depuis longtemps déjà, et qui jouissait, elle aussi, d'un grand succès auprès de la population. Nous voulons parler de la Revue annuelle des bataillons scolaires, dont le défilé avait lieu à l'occasion de la fête du 14 juillet, sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Une estrade, semblable à celle que nous venons de décrire, était montée au même endroit, et bondée des invités que ce spectacle guerrier enthousiasmait. La revue des jeunes bataillons ne dura pas, à la vérité, pendant de bien longues années ; l'institution, on le sait, créée en 1880, dans un moment d'engouement patriotique, n'eut qu'une existence éphémère et s'évanouit vers l'année 1890.

Mentionnons également un ancien usage, tombé depuis longtemps en désuétude, et qui avait été organisé en 1883, pour le nouvel Hôtel de Ville. Il s'agit de la réception, par le Préfet de la Seine, à l'occasion du jour de l'an, de l'immense personnel

municipal, qui défilait d'une façon si pittoresque dans les salons et les couloirs.

En outre des relations imprimées des principales cérémonies dont il vient d'être question, un autre souvenir durable de chacune d'elles, est conservé par la Municipalité parisienne sous la forme de procès-verbaux consignés sur deux registres dénommés : *Les Livres d'or*. L'un, est destiné aux Souverains et aux très grands personnages reçus à l'Hôtel de Ville ; l'autre, aux personnalités de moindre importance, mais dont le passage dans le Palais municipal doit laisser sa trace.

Le premier de ces recueils, qui remonte seulement à l'année 1900, est un grand volume richement relié, mesurant 0^{m},75 sur 0^{m},60, et intitulé : *Réceptions officielles du Conseil municipal de Paris à l'Hôtel de Ville*. Il est formé de feuilles de papier bristol de couleur bleuâtre sur chacune desquelles vient s'encocher le vélin qui a été signé du personnage reçu. (Pl. 63). D'autres signatures suivent immédiatement cette dernière, qui sont celles du Président de la République, des membres du Bureau du Conseil municipal et du Préfet de la Seine. Ces signatures sont apposées au-dessous d'une mention de la visite, écrite de main de maître, par le calligraphe du Conseil municipal. Le registre en question est déposé à la Bibliothèque historique de la Ville, rue de Sévigné, où les feuilles de vélin sont envoyées après chaque cérémonie. On trouvera à la planche n° 63, le texte de l'une des réceptions enregistrées.

Les cérémonies qui y figurent sont les suivantes :

Le Président Krüger, 27 novembre 1900.

Don Carlos, Roi de Portugal, 4 novembre 1902.

Inauguration de la collection Dutuit (M. Loubet), 11 décembre 1902.

La Reine Ranavalo, 26 juin 1901.

Edouard VII, Roi d'Angleterre, 2 mai 1903.

Victor-Emmanuel III, Roi d'Italie, et la Reine Hélène, 16 octobre 1903.

Georges Ier, Roi de Grèce, 12 novembre 1903.

Mohamed El Hadi Pacha, Bey de Tunis, 13 juillet 1904.

Alphonse XIII, Roi d'Espagne, 31 mai 1905.

Sir Edwin Cornwal, Président du County Council de Londres, 5 février 1906.

Don Carlos, Roi de Portugal, 24 novembre 1905.

Sisowath, Roi du Cambodge, 10 juillet 1906.

Le Lord-Maire de Londres, 13 octobre 1906.

Haakon VII, Roi de Norvège, et la Reine, 28 mai 1907.

Frédérik VIII, Roi de Danemark, et la Reine, 15 juin 1907.

Le Livre d'or n° 2, est un registre de format plus modeste et dont le plat porte la mention suivante :

Conseil municipal de Paris.
Procès-verbaux manuscrits des Réceptions officielles à l'Hôtel de Ville.

Les personnages qui le signent n'ont pas, comme dans le premier, les honneurs du vélin, et doivent parapher sur un volume relié d'avance et formé de simple papier. Il date de 1902. On trouvera à la planche n° 64, le texte de l'un de ses feuillets.

Les réceptions ci-après y sont enregistrées :

Les Généraux boers, 14 octobre 1902.

Les Délégués suédois, 24 juin 1904.

Les Municipalités italiennes, 16 novembre 1904.

Les Parlements de Danemark, de Suède et de Norvège. 29 novembre 1904.

Le Dr Otto Nordenskjold, 17 décembre 1904.

Les Etudiants italiens, 20 décembre 1904.

M. Loomis, envoyé des États-Unis pour la sépulture de Paul Jones, 5 juillet 1905.

Lord Cheylesmore et la Municipalité de Westminster, 2 janvier 1906.

Les Universités de Lisbonne, Coïmbre et Opporto, 14 avril 1906.

La Mission impériale chinoise, 23 avril 1906.

L'Association commerciale internationale de la Cité de Londres, 23 octobre 1906.

Le Général Roca, ancien Président de la République Argentine, 20 décembre 1906.

Le capitaine Amundsen, explorateur norvégien, 27 février 1907.

Sir Francis Bertie, Ambassadeur d'Angleterre et les Prévôts d'Edimbourg et de Glascow, 14 mai 1907.

La Société chimique de France, 18 mai 1907.

L'Université de Londres, 21 mai 1907.

Le Lord-Maire de Manchester, 23 mai 1907.

Les Maires des Grandes Villes de France, 23 mai 1907.

Le Président du Conseil municipal de Christiania, 26 mai 1907.

L'Association des Ingénieurs anglais des eaux, 13 juin 1907.

Le Congrès international des Nurses anglaises, 18 juin 1907.

La Ligue française de l'Enseignement, 30 juin 1907.

Le Congrès typographique international, 11 juillet 1907.

Les Parlementaires italiens, 15 juillet 1907.

Les Municipalités italiennes, 15 juillet 1907.

Le Comité franco-italien pour Garibaldi, 15 juillet 1907.

Le Congrès français de Médecine, 16 octobre 1907.

Le Congrès de la Fédération nationale des Hôteliers, 16 novembre 1907.

Les Instituteurs-chanteurs Tchèques, 23 avril 1908.

L'United Wards club of city London, 8 mai 1908.

La Société Maennerchor de Zurich, 11 mai 1908.

La Délégation des Conseils de magistrats et du Conseil municipal de Munich, 29 mai 1908.

Les membres du Congrès international des filateurs et manufacturiers de coton, 2 juin 1908.

Le groupe d'excursionnistes de l'Ile de Wight, accompagné par M. le Lieutenant Général Harward, 11 juin 1908.

Ce dernier *Livre d'or* est conservé à l'Hôtel de Ville, dans le cabinet du Syndic. Dès qu'il sera complet, il ira vraisemblablement rejoindre le premier du nom, celui qui est destiné aux royales visites, déjà entré dans l'histoire, en raison de la place d'honneur que lui réserve la Bibliothèque historique de la Ville de Paris. (Pl. 64).

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

1° OUVRAGES DIVERS SUR L'ANCIEN ET LE NOUVEL HOTEL DE VILLE

L'origine des affaires du clergé et des prétentions de l'Hôtel de Ville de Paris. Manuscrit de la Bibliothèque impériale. T. VIII, hist. 325. S.-Germ.

CORROZET. *Antiquitez, Chroniques et Singularitez de Paris*, 1550, in-8°, f° 157.

Registre des Assemblées de la Ligue à l'Hôtel de Ville, in-f° (Bibl. de l'Arsenal).

Le Recueil des Inscriptions, figures, devises et mascarades ordonnées en l'Hôtel de Ville de Paris, le jeudi 17 février 1558, etc., par Estienne Jodelle, sieur du Lymodin. Paris, André Wecher, 1558, petit in-4°.

Inventaire des Titres et Enseignements de l'Hôtel de Ville, par Maître Jean Poussepain. Manuscrit cité par du Breul, p. 5 de sa préface.

Jacques du BREUL, Parisien. *Le Théâtre des Antiquitez de Paris*, 1612, p. 1015.

Texte qui accompagne la grande estampe en deux feuilles de l'Hôtel de Ville et le feu de la Saint-Jean, gravée par Mathieu Mérian, 1613.

Claude MALINGRE. *Les Antiquitez de la Ville de Paris*, 1640, p. 678.

Exposition et explication des devises, emblèmes et figures énigmatiques du feu construit devant l'Hôtel de Ville, par MM. les Prévôt des Marchands et Echevins de Paris, sur l'heureux retour du Roi, faite par Henry Estienne. Paris, 1649, in-4°.

Description du feu d'artifice construit dans la place de Grève, pour la naissance du Dauphin, par F. Colletet. Paris, 1661, in-4°.

Description du feu de joie dressé à l'Hôtel de Ville de Paris, en réjouissance de la prise de Rose, dans les Pyrénées, prise le 9 juin 1693 par le maréchal de Noailles, in-4°, 1693.

Relation de ce qui s'est passé à Paris, à la réception du Roi à l'Hôtel de Ville, le 30 janvier 1687.

Décoration de la Cour de l'Hôtel de Ville de Paris pour l'érection de la statue

du Roy, avec le dessin et l'explication du feu d'artifice. Paris, Nicolas et Charles Caillon, 1689, in-4°

La statue de Louis le Grand placée dans le temple de l'honneur. Dessin du feu d'artifice dressé devant l'Hôtel de Ville de Paris, pour la statue du Roy qui doit y être posée, par le sieur Beausire, architecte de la Ville. Paris, Nicolas et Charles Caillon, 1689, in-4°. Grande planche gravée de Le Pautre.

*Lettre de M*** sur la description du feu d'artifice de l'Hôtel de Ville, sous le titre de Temple de l'Honneur*, par Ch.-F. Menestrier. Paris, Robert-J.-B. de La Caille, 1689, in-4°.

Le Maire. *Paris ancien et nouveau*, 1685, t. III, p. 272.

Delamare. *Traité de la Police*, 1722, t. I.

Dissertation sur l'origine de l'Hôtel de Ville, par Leroy, in-f°, 1722. Réimprimée en tête de l'Histoire de Paris, de Felibien et Lobineau.

Michel Félibien et Lobineau. *Histoire de la Ville de Paris*, 1725, t. I et II.

L'Abbé Guyot-Desfontaines, J. du Castre d'Auvigny et L.-J. de la Barre. *Histoire de la Ville de Paris* (Giftart), 1735, t. I à V.

Sur la publication de la paix, la fête, le souper, le feu de la place de Grève et l'Hôtel de Ville. Mercure Français, juin 1739, p. 1439.

Piganiol de la Force. *Description de Paris, de Versailles, etc.* 1742, t. I, II et III.

Le retour du Roi à Paris. Dialogue chanté devant Sa Majesté à l'Hôtel de Ville, le 15 novembre 1744, par MM. Delalande et Benoist, mis en musique par MM. Bebel et Francœur, in-4°.

Antonini. *Mémorial de Paris et de ses environs*, 1749, t. I, p. 169.

Henri Sauval. *Histoire et Recherches des Antiquités de la Ville de Paris*, 1750, t. II, p. 482.

Germain Brice. *Description de la Ville de Paris*, 1752, t. II, p. 121.

Le Rouge. *Curiosités de Paris, de Versailles, etc.* 4e édition, 1771, t. I, p. 303.

Jaillot. *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la Ville de Paris*, 1775, t. III, q. de la Grève, p. 20.

Saint-Foix. *Essais historiques sur Paris*, 1776, t. II, p. 36.

D'Argenville. *Voyage pittoresque de Paris*, 1778, p. 195.

Hurtaut et Magny. *Dictionnaire historique de la Ville de Paris*, 1779, t. III, p. 277.

Hôtel de Ville de Paris. Recueil de pièces, par Fr. Cosseron. Manuscrit in-f° de la Bibl. de l'Arsenal, n° 323.

Procès-Verbaux des 15 *et* 28 *septembre* 1786 *relatifs à la réception du buste de Lafayette à l'Hôtel de Ville de Paris*, Philadelphie, 1786, in-8°. Bibliothèque historique de la Ville.

Table des Registres de l'Hôtel de Ville de Paris. Manuscrit in-f°. N° 34441. Bibliothèque nationale.

Thiéry. *Guide des Amateurs et des Etrangers dans Paris*, 1787, t. I, p. 556.

Watin. *Le provincial à Paris ou état actuel de Paris*, 1787, Quartier du Temple, p. 95.

Motion sur l'arrivée du Roi et des Députés de la Nation à l'Hôtel de Ville de Paris, le 17 *juillet* 1789, s. l. n. d. in-8° en vers.

Hôtel de Ville de Paris. Contribution patriotique, Paris 1789, in-4.

L'Hôtel de Ville. Dans : Paris, tableau moral et philosophique, par Fournier-Verneuil. Paris, 1826, in-8°.

Mémorial de l'Hôtel de Ville de Paris, par Hippolyte Bonnelier. Paris, 1835, in-8°.

Cahier des charges pour les travaux d'agrandissement de l'Hôtel de Ville en 1837, *avec un plan in-f° autographié*. 16 pages. *Pétition au Préfet au sujet de ces travaux par plusieurs entrepreneurs*. 1837, in-f° de 4 pages.

A. Bailly. *Notice historique sur l'Hôtel de Ville de Paris, sa juridiction, ses fêtes, etc.* 1612 à 1839. Paris, 1840, in-8°.

Travaux d'agrandissement de l'Hôtel de Ville. Rapport de la Commission d'enquête, 1842, in-4°, 44 pages et un tableau.

Travaux d'agrandissement de l'Hôtel de Ville. Rapport au Conseil Municipal, 1843, in-4°, 26 pages et un tableau.

Notice historique sur les anciennes archives de l'Hôtel de Ville de Paris, par Le Roux de Lincy (Bulletin du Bibliophile de 1844).

Notice sur l'Hôtel de Ville de Paris et sur l'illustration restituée à la Montagne de Montsec (Bulletin du Bibliophile de 1844).

Hatin (Eugène). *Histoire administrative et politique de l'Hôtel de Ville de Paris*. 2 vol. in-8°, 1846.

Say (Horace). *Etude sur l'Administration de la Ville de Paris et du Département de la Seine*. Paris, 1846, in-8°, 4 grandes planches et 3 petites.

Le Roux de Lincy. *Histoire de l'Hôtel de Ville de Paris, suivie d'un essai sur l'ancien gouvernement municipal de cette Ville*. Paris, 1846, in-4°.

Le Roux de Lincy. *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris*, Paris 1846, in-4°.

Le Roux de Lincy et Douet d'Arcq. *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde*. Renouard, Paris, 1846, 3 vol. in-8°.

Caillat (Victor). *Hôtel de Ville de Paris, mesuré, dessiné, gravé et publié avec une histoire de ce monument et des recherches sur le Gouvernement municipal de Paris, par Le Roux de Lincy*. Paris, chez l'auteur, et chez Carilhan-Gœury, 1844, 2 vol. in-f°.

Pigeory (Félix). *L'Hôtel de Ville de Paris*, chapitre des *Monuments de Paris, Histoire de l'architecture sous le règne de Louis-Philippe*. Paris, 1847, chap. XI, in-4°.

Lavarenne (Ch. de). *Les mystères de l'Hôtel de Ville*, par Ch. de Lavarenne, ancien délégué du peuple en permanence auprès du gouvernement provisoire. Paris, Garnier frères, in-12°, 1850.

Les Mystères de l'Hôtel de Ville. Révélations de Drevet père, Président des Délégués du peuple. Faits et actes inédits du gouvernement provisoire en février 1848. Paris, in-18, 1850.

Peintures murales de la Galerie des Fêtes à l'Hôtel de Ville de Paris, par Henri Lehmann. Album de photographies in-f°, Paris 1854. Bibliothèque historique de la Ville.

Hôtel de Ville de Paris. Album relatif à la Fête donnée le 23 *août* 1855 *en l'honneur de S. M. la Reine Victoria*. Photographies, 1 vol. in-f°. Bibliothèque du Conseil Municipal.

Notice sur l'Hôtel de Ville de Paris, par A. T. Paris, 1855, in-18.

Hôtel de Ville de Paris. Fête donnée en l'honneur de S. M. Britannique la Reine

Victoria, le 22 *août* 1855. Texte in-f°, 28 p. 20 planches en couleur. Imp. Ch. de Mourgues à Paris, 1856. (Le Conseil municipal de Paris a voté un crédit de 30.000 francs pour la confection de cet ouvrage commémoratif, ainsi que pour l'exécution des bustes en marbre de la Reine Victoria et du Prince Albert.)

FERRIER DE TOURETTE. *Notice sur l'Hôtel de Ville de Paris.* Paris, 1855, in-12, et 1857, in-18.

LEHMANN. *Galerie des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Paris, Peintures murales exécutées par Henri Lehmann en* 1853. 28 *planches gravées par MM. Levasseur, Danguin, Morse, Dubouchet,* Paris, s. d. in-f°.

DE GUILHERMY. *Itinéraire archéologique de Paris,* Paris, Bance, 1855, in-12.

FIERENS-GEAVERT. *L'Hôtel de Ville de Paris, études d'art ancien et moderne.* Paris, Rouam. s. d. vol. in-4°.

Notice sur l'Hôtel de Ville de Paris, par A. F. D. T. Paris, Marchand. 1857.

A. DE MONTAIGLON. *Candélabres offerts par la Ville de Paris à la Reine Aliénor en* 1531. Archives de l'Art Français, 15 mars 1858.

M.-V. FOUCHER. *Rapport fait au Conseil Municipal de Paris sur l'établissement d'une bibliothèque spéciale pour le Conseil Municipal, et sur la Bibliothèque de la Ville.* Paris, 1859, in-4°.

Hôtel de Ville de Paris. Album de photographies relatif aux Fêtes et Cérémonies données à l'occasion de la naissance et du baptême du Prince Impérial. Paris, de Mourgues frères, 1860, 1 vol. in-f°.

LE ROUX DE LINCY. *Hôtel de Ville ou Préfecture du Département de la Seine.* Chapitre de *Paris dans sa splendeur.* Paris, Charpentier, 1861, t. I.

RITTIEZ (Fr.) *L'Hôtel de Ville et la Bourgeoisie de Paris, Origine, mœurs, costumes et institutions municipales depuis les temps les plus reculés jusqu'à* 1789, Paris, 1862, in-8°.

AUG. JEUNESSE. *L'Hôtel de Ville de Paris.* Paris, 1863, gr. in-18.

Hôtel de Ville de Paris. Plans photographiés de la reconstruction, 1 album, 1872.

Ruines et débris de l'Hôtel de Ville de Paris après l'incendie de 1871. Vingt-sept planches photographiques, in-f°. Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

L'Hôtel de Ville de Paris au quatre septembre et pendant le siège. Réponse à M. le Comte Daru, par M. Etienne Arago. Paris, J. Hetzel. s. d. in-8°.

CLAMAGERAN. *Souvenirs du Siège de Paris. Cinq mois à l'Hôtel de Ville. Septembre* 1870-*janvier* 1871. Extrait du *Journal des Economistes,* décembre 1871. Paris, Guillaumin et Cie, 1872, 1 vol. in-8°.

DE BULLEMONT. *Catalogue raisonné des peintures, sculptures, et objets d'art qui décoraient l'Hôtel de Ville de Paris avant sa destruction.* Paris, 1871, 1 vol.

MERRUAU (Ch.). *Souvenirs de l'Hôtel de Ville de Paris,* 1848-1852. Paris, 1875, 1 vol.

L.-M. TISSERAND. *Le tableau de Valençay représentant la procession de la Ligue débouchant de l'arcade Saint-Jean à l'Hôtel de Ville.* Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, année 1875.

BOURNON (Fernand). *Un bail de l'ancien Parloir aux Bourgeois en* 1406. Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, année 1877.

DENIZET. *Reverrons-nous l'Hôtel de Ville?* (Critique des nouveaux travaux.)

Les statues de l'Hôtel de Ville. Liste proposée par le Conseil municipal, 1879, Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, année 1879.

Dossier de pièces officielles manuscrites relatives à l'inauguration de l'Hôtel de Ville et à la fête du 14 juillet 1882. (Bibliothèque historique de la Ville, manuscrit, 18-971, in-f°.)

Les Registres des Délibérations du Bureau de la Ville, de 1499 à 1605. Publication de la Ville, série de l'Histoire générale de Paris, 13 volumes in-f°, en cours de publication, 1883-1905.

La Tour-du-Pin La Charce (Comte de). *L'Hôtel de Ville de Paris.* Valence, Jules Céas, 1883, in-8°.

Ballu et Deperthes. *Reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris, motifs de décoration extérieure*, par E. Baldus, Paris, Desfossés et Cie, 1884 (ouvrage inachevé).

Lalanne (Ludovic), *Une lettre inédite de François Ier relative à l'Escalier de l'Hôtel de Ville de Paris.* Bull. de la Soc. de l'Histoire de Paris, année 1884.

César Pascal. *La statue de Louis XIV par Coysevox* (*Hôtel de Ville*). Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, année 1888.

Edouard Fournier. *Histoire de l'Hôtel de Ville.* Chapitre de *Paris à travers les âges (Hoffbauer).* Paris, Didot, 1885, t. I.

Notices descriptives et indication des travaux d'architecture et de sculpture du nouvel Hôtel de Ville. (Planches.) Inventaire général des œuvres d'art de la Ville de Paris. Edifices civils. T. II. Paris, Chaix, 1889, in-4°.

Haussmann (Baron). Mémoires : I. *Avant l'Hôtel de Ville.* II. *Préfecture de la Seine.* III. *Grands travaux de Paris.* 1890, 3 vol. in-8°.

Auguste Vitu. *Paris* (*article sur l'Hôtel de Ville*). Paris, Quantin, s. d. in-f°.

Comptes de la Ville de Paris pour 1533, Publiés par M. Bernard Prost, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, en 1891.

Veyrat (G.). *Les statues de l'Hôtel de Ville de Paris, Préface de M. J. Claretie.* Paris, Quantin 1892, 1 vol. in-8°.

Stupuy (Hippolyte). *L'Hôtel de Ville de Paris, ancien et nouveau.* Monographie dans la *France artistique et monumentale*, 1894, t. IV.

Des Cilleuls (A.). *Le Parloir aux Bourgeois.* Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, année 1895.

Hôtel de Ville de Paris, Atlas de photographies, in-f°. Bibliothèque du Ceil mal.

Gérard (Albert). *La démolition de la Maison aux Piliers.* 1590. Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, année 1897.

Beaujoint. *Histoire de l'Hôtel de Ville de Paris.* Paris, Fayard, in-4°.

Jehan de la Cité. *L'Hôtel de Ville de Paris et la Grève à travers les âges d'après Edouard Fournier.* Paris, Firmin Didot. 1 vol. in-8° s. d.

Mercier (Alexandre). *Les grandes journées de l'Hôtel de Ville de Paris.* Paris. May. 1898, 1 vol. in-4°.

Haucour (Louis d'). *L'Hôtel de Ville de Paris à travers les siècles.* Paris. Giard et Brière. 1900, 1 vol. in-4°.

Albert Babeau. *L'Hôtel de Ville de Paris et l'inventaire de son mobilier en* 1740. Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, année 1900.

Marius Vachon. *L'Ancien Hôtel de Ville de Paris* (1533-1871). Ouvrage publié sous le patronage et avec le concours du Conseil municipal de Paris. Paris, Quantin. 1882. in-4°

Coyecque (Ernest). *Coins d'autrefois.* Publication de la Ville de Paris à l'occasion

de l'Exposition universelle de 1900. Contient une suite de treize vues et plans anciens de l'Hôtel de Ville. Album in-4°.

MICHAUX (Léon). *L'Hôtel de Ville.* Monographie dans l'inventaire des richesses d'art de France, 1902, t. III.

Marius VACHON. *Le Nouvel Hôtel de Ville de Paris*(1872-1900). Edition du Conseil municipal de Paris. Imprimeries réunies. Paris 1900. 1 vol. in-4°.

Marius VACHON. *Mémoire au Conseil municipal de Paris sur le projet de placer dans l'Hôtel de Ville une inscription en l'honneur de Boccador.* Paris, 1903.

Marius VACHON. *Mémoire complémentaire au Conseil municipal de Paris sur le projet de placer dans l'Hôtel de Ville une inscription en l'honneur de Boccador.* Paris, 1904, in-8°.

Marius VACHON. *Deuxième Mémoire complémentaire au Conseil municipal de Paris, contre le projet de placer dans l'Hôtel de Ville une inscription en l'honneur de Boccador.* Paris, mai 1905, in-8°.

Marius VACHON. *Communication sur l'architecte de l'Hôtel de Ville.* La Chronique des Arts et de la Curiosité. 5 novembre 1904.

Marius VACHON. *Communication sur l'architecte de l'Hôtel de Ville.* L'architecture. Journal de la Société centrale des Architectes français, 3 décembre 1904.

Marius VACHON. *L'Hôtel de Ville de Paris.* Paris, 1905. Plon-Nourrit, in-4°.

Marius VACHON. *Une famille parisienne de maistres maçons.* Les Chambiges. Paris. Librairie de la Construction moderne. S. d. in-f°.

Robert DE LASTEYRIE. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Nov.-déc.* 1903. *Communication sur l'architecte de l'Hôtel de Ville.*

Robert DE LASTEYRIE. *De qui est l'Hôtel de Ville de Paris?* L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, 30 décembre 1903.

Lucien LAMBEAU. *De qui est l'Hôtel de Ville de Paris?* L'intermédiaire des chercheurs et des curieux. 30 décembre 1903.

Edgar MAREUSE. *De qui est l'Hôtel de Ville de Paris?* L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux. 10 et 20 décembre 1903.

DIMIER. *Communication sur l'architecte de l'Hôtel de Ville de Paris.* La Chronique des Arts et de la curiosité, 12 novembre 1904.

Edgar MAREUSE. *L'Hôtel de Ville et le Plan de tapisserie.* Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, année 1904.

A. TUETEY. *Rapport au Comité des inscriptions parisiennes sus l'architecte de l'Hôtel de Ville.* Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, année 1904.

Henri STEIN. *Boccador et l'Hôtel de Ville de Paris.* Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, année 1904.

Henri STEIN. *La vérité sur Boccador, architecte de l'Hôtel de Ville de Paris.* Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, année 1904.

Léon DOREZ. *Dominique de Cortone et Pierre Chambiges.* Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, année 1904.

Gustave CLAUSSE. *L'Hôtel de Ville de Paris. Ses origines.* Paris. Gastinger, 1905.

Henri WELSCHINGER. *L'Hôtel de Ville de Paris* (1535-1905). Revue universelle, 1er juillet 1905.

Lucien LAMBEAU. *L'Hôtel de Ville de Paris.* Notice de 52 pages, 5 planches. Imprimée par l'École municipale Estienne. In-12, 1908.

2° RAPPORTS AU CONSEIL MUNICIPAL, IMPRIMÉS A PART, RELATIFS AU NOUVEL HOTEL DE VILLE

Mémoire du Préfet de la Seine, sur l'Emprunt de 1871. 4 août 1871. Paris, de Mourgues frères, 1871, in-4°.

Mémoire du Préfet de la Seine sur le programme du Concours pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville, 1872, in-4°.

Louis BINDER. *Rapport sur la reconstruction de l'Hôtel de Ville.* 5 janvier 1872, in-4°.

OHNET. *Rapport sur l'État des fondations de l'Hôtel de Ville.* 4 mai 1872, in-4°.

Mémoire du Préfet de la Seine sur le programme pour la restauration de l'Hôtel de Ville. juin 1872, in-4°.

Émile PERRIN. *Rapport sur le projet de programme pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville.* 9 juillet 1872, in-4°.

VIOLLET-LE-DUC. *Rapport sur le projet de surélévation de l'Hôtel de Ville.* 21 juillet 1875, in-4°.

VIOLLET-LE-DUC. *Rapport sur le projet de chauffage et de ventilation du nouvel Hôtel de Ville.* 6 juillet 1876, in-4°.

VIOLLET-LE-DUC. *Rapport sur des modifications à apporter aux devis de maçonnerie du nouvel Hôtel de Ville.* 14 mars. 1878, in-4°.

Ulysse PARENT. *Rapport sur la répartition d'un crédit de 420.600 francs pour travaux de sculpture à l'Hôtel de Ville.* 27 mai 1879, in-4°.

Ulysse PARENT. *Rapport supplémentaire relatif à la répartition d'un crédit de* 420.600 *francs pour travaux de sculpture au nouvel Hôtel de Ville.* 12 juillet 1879, in-4°.

HATTAT. *Rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'Hôtel de Ville à la fin de* 1879. 8 décembre 1879, in-4°.

Ulysse PARENT. *Rapport sur une proposition de M. Hovelacque tendant à ce que les armes de la Ville qui seront sculptées sur l'Hôtel de Ville soient conformes au type originel conservé dans un sceau de l'an* 1200. 14 février 1880, in-4°.

JOBBÉ-DUVAL. *Rapport sur des pétitions tendant à obtenir que les travaux de sculpture d'ornement du nouvel Hôtel de Ville soient mis au concours,* 13 mai 1880, in-4°.

HATTAT. *Rapport sur la répartition d'un crédit de* 725.000 *francs pour les travaux de sculpture de l'Hôtel de Ville.* 30 octobre 1880, in-4°.

JOBBÉ-DUVAL. *Rapport sur les mesures à prendre pour l'installation des divers services municipaux dans le nouvel Hôtel de Ville*, 30 décembre 1880, in-4°.

HATTAT. *Rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'Hôtel de Ville au* 15 *février* 1881. 15 mars 1881, in-4°.

Yves GUYOT. *Rapport sur une demande d'indemnités formée par MM. Riffaud et Cie, entrepreneurs des travaux de maçonnerie de l'Hôtel de Ville.* 3 mai 1881, in-4°.

HATTAT. *Rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'Hôtel de Ville au* 1er *janvier* 1882. 17 mars 1882, in-4°.

HATTAT. *Rapport sur la mise au concours d'une statue d'Étienne Marcel pour le jardin de l'Hôtel de Ville.* 5 juillet 1882, in-4°.

CERNESSON. *Rapport sur la fixation définitive des dépenses de l'Hôtel de Ville.* 2 février 1883, in-4°.

HATTAT. *Rapport sur les réclamations de MM. Riffaud et Cie, adjudicataires des travaux de maçonnerie de l'Hôtel de Ville.* 14 décembre 1883, in-4°

HOVELACQUE. *Contre-projet relatif à la décoration picturale de l'Hôtel de Ville.* 7 avril 1884, in-4°.

Georges MARTIN. *Rapport tendant à la réunion de tous les services municipaux à l'Hôtel de Ville.* 13 juin 1884, in-4°.

Mémoire du Préfet de la Seine relatif à la répartition du crédit de 26 millions applicable à la reconstruction proprement dite de l'Hôtel de Ville. 16 octobre 1884, in-4°.

HATTAT. *Rapport sur l'exécution du piédestal de la statue d'Etienne Marcel.* 24 novembre 1884.

ROUZÉ. *Rapport sur l'organisation d'un bal de Bienfaisance à donner à l'Hôtel de Ville au profit des pauvres de Paris.* 2 février 1885, in-4°.

VAILLANT. *Proposition relative à la décoration picturale de l'Hôtel de Ville,* 16 mars 1885, in-4°.

CERNESSON. *Rapport au Conseil municipal sur un crédit supplémentaire à ouvrir pour les travaux d'achèvement de l'Hôtel de Ville.* 10 mars 1885, in-4°.

VOISIN. *Rapport sur les travaux complémentaires à exécuter dans la Salle des Fêtes et dans les Salons de l'Hôtel de Ville et l'installation de l'éclairage électrique.* 19 juillet 1886, in-4°.

HATTAT. *Rapport sur les frais de direction afférents à la reconstruction de l'Hôtel de Ville.* 23 février 1887, in-4°.

HATTAT. *Rapport sur la décoration picturale de l'Hôtel de Ville.* 19 juillet 1886, in-4°.

HATTAT. *Rapport sur une proposition de MM. Christofle et Cie, tendant à exécuter pour la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville un surtout de table décoratif.* 15 mars 1887, in-4°.

Emile RICHARD. *Rapport au nom de la Commission chargée d'établir un programme d'ensemble pour la décoration de l'Hôtel de Ville.* 30 octobre 1888, in-4°.

Emile RICHARD. *Rapport au nom de la Commission de décoration sur diverses propositions supplémentaires.* 29 juin 1889, in-4°.

THUILLIER. *Rapport sur une proposition tendant à donner deux fêtes payantes à l'Hôtel de Ville, dont le produit servirait à doter la Caisse des retraites de la vieillesse et des invalides du travail.* 19 janvier 1892, in-4°.

FOUSSIER. *Rapport sur l'organisation d'une fête de bienfaisance à l'Hôtel de Ville.* 17 mars 1892. in-4°.

CORNET. *Rapport sur le renouvellement du marché relatif au chauffage et à la ventilation de l'Hôtel de Ville.* 2 novembre 1895, in-4°.

Léopold BELLAN. *Rapports sur l'organisation nouvelle des fêtes de l'Hôtel de Ville* 10 décembre 1897, in-4°.

John LABUSQUIÈRE. *Rapport ralatif à la pétition de M. Marius Vachon, tendant*

à ce qu'il soit chargé de l'élaboration d'un ouvrage supplémentaire qui aurait pour titre : Le nouvel Hôtel de Ville. 25 mars 1899, in-4°.

Léopold Bellan. *Rapport sur l'exécution des travaux de mise en état d'aménagement des locaux du Conseil municipal et des salons de réception de l'Hôtel de Ville.* 28 juin 1899, in-4°.

Chautard et Achille. *Rapport tendant à l'occupation de la caserne Napoléon par les Services municipaux, et à l'étude d'un nouvel aménagement de l'aile Nord de l'Hôtel de Ville.* 5 octobre 1905, in-4°.

3° PUBLICATIONS OFFICIELLES RELATIVES AUX FÊTES DONNÉES DANS LE NOUVEL HOTEL DE VILLE

Réception du professeur Nordenskïold (Tuileries). Paris, Quantin, 1880, in-f°.

Réception du lieutenant de vaisseau Mizon. Paris, imp. Municipale, 1892, in-4°.

Réception du commandant Monteil et du Capitaine Binger. Paris, imp. Municipale, 1893, in-4°.

Réception des délégations des infirmières et des infirmiers de la Ville de Paris. Paris, imp. Municipale, 1893, in-4°.

Réception du Dr Friedtjof Nansen. Paris, imp. École Estienne, 1898, grand in-4°.

Réception des sauveteurs des victimes du Bazar de la Charité. Paris, imp. École Estienne, 1897, grand in-4°.

Fête des Beaux-Arts. Paris, imp. École Estienne, 1899, grand in-4°.

Réception des membres de l'Association internationale des Académies. Paris, imp. École Estienne, 1902, grand in-4°.

Réception des délégués de The City of London International and Commercial Association. Paris, École Estienne, 1903, grand in-4°.

Réception des membres du Parlement anglais et du groupe parlementaire français de l'arbitrage international. Paris, imp. École Estienne 1903, grand in-4°.

Réception de la Conférence sanitaire internationale de Paris. Paris, imp. école Estienne, 1903, grand in-4°.

Réception des Parlementaires scandinaves. Paris, imp. école Estienne. 1904, grand in-4°.

Réception des Officiers et Marins de l'Escadre russe de la Méditerranée, par M. G. Cadoux (avec une annexe relative aux entrées solennelles à Paris des rois et des reines de France, des souverains et princes étrangers, ambassadeurs, etc., par M. Le Vayer. Paris, imp. Nationale, 1896, grand in-4°.

Réception de LL. MM. II. *l'Empereur et l'Impératrice de Russie,* par M. G. Cadoux. Paris, imp. Nationale, 1897, grand in-4°.

Fête du Centenaire de Michelet. Paris, imp. Nationale, 1899, grand in-4°.

Réception des délégués des deux républiques de l'Orange et du Transvaal et du Président de la République Sud-Africaine. Paris, imp. Nationale, 1901, grand in-4°.

Réception de Sa Majesté le roi Edouard VII, par M. E. Schwartz. Paris, imp. Nationale, 1903, grand in-4°.

Réception de son Altesse le Bey de Tunis, par M. E. Schwartz. Paris, imp. Nationale, 1905, grand in-4°.

Fêtes organisées pour le Centenaire de Victor Hugo, par M. E. Schwartz. Paris, imp. Nationale, 1903, grand in-4°.
Fêtes données à l'occasion du voyage en France de LL. MM. *le roi et la reine d'Italie*, par M. Prévaudeau. Paris, imp. Nationale, 1904, grand in-4°.
Fêtes données à l'occasion du voyage en France de Sa Majesté Alphonse XIII, roi d'Espagne, par M. E. Schwartz. Paris, imp. Nationale, 1906, grand in-4°.
Fêtes données à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900. Paris, imp. Nationale, 1902, grand in-4°.
Relation officielle de la visite à Londres du Conseil municipal, et de la visite à Paris du Conseil de Comté de Londres. 16-21 octobre 1905, 5-10 février 1906. Paris, imp. Nationale, 1906.

NOMENCLATURE

DES FÊTES, CÉRÉMONIES, RÉCEPTIONS, SOIRÉES, BALS, DONNÉS DANS LE NOUVEL HOTEL DE VILLE DEPUIS SA RECONSTRUCTION

Inauguration de l'Hôtel de Ville, 13 juillet 1882.
Réception solennelle de M. Savorgnan de Brazza, Explorateur, 29 novembre 1882.
Prise de possession de la salle des Séances par le Conseil municipal, 11 juillet 1883.
Réception du Président du Conseil municipal de Boston, août ou septembre 1884.
Fête de Bienfaisance au profit de l'œuvre de la Presse pour les pauvres de Paris, 11 avril 1885.
Bal donné par la Société des fêtes de l'Industrie et du Commerce parisiens, 29 mai 1886.
Grande fête municipale offerte par la Ville à ses collaborateurs gratuits, 2 avril 1887.
Grande fête municipale offerte par la Ville à ses collaborateurs gratuits, 11 avril 1887.
Deux fêtes municipales données aux collaborateurs de la Ville, 28 janvier et février 1888.
Réception des Maires des Chefs-lieux de Cantons des Communes de France, 14 juillet 1888.
Inauguration de la Statue d'Etienne Marcel, 14 juillet 1888.
Réception du Ministre plénipotentiaire de la République Argentine et du Préfet de Buénos-Ayres, 15 novembre 1888.
Deux fêtes municipales données aux collaborateurs de la Ville, 24 janvier et 7 février 1889.
Banquet et réception à l'occasion de l'inauguration de l'Exposition Universelle de 1889, 11 mai 1889.
Réception des délégués des Sociétés de gymnastique françaises et étrangères, 10 juin 1889.
Réception des membres du Congrès international des Gens de lettres, 22 juin 1889.
Réception de la Société des Ingénieurs civils des États-Unis, 27 juin 1889.

Réception et défilé des Sociétés de Musique françaises et étrangères, 8 juillet 1889.
Réception de la Délégation hongroise, 11 juillet 1889.
Réception de la Délégation milanaise, 18 juillet 1889.
Réception du Congrès international d'Assistance publique, 1er août 1889.
Réception des membres des Congrès scientifiques et des Etudiants français et étrangers, 8 août 1889.
Réception de la Délégation tchèque, 13 août 1889.
Réception des Tireurs suisses, 20 août 1889.
Réception des délégués ouvriers de la Province et de l'Etranger, 20 août 1889.
Réception d'une délégation d'artistes et d'ouvriers de Florence et de Pise, 21 août 1889.
Réception des membres du Congrès d'Anthropologie, 21 août 1889.
Réception des Sociétés ouvrières de la Lombardie, de l'Emilie et du Piémont et d'une délégation des ouvriers italiens de Buénos-Ayres, 4 septembre 1889.
Réception des membres du Congrès international de statistique, 5 septembre 1889.
Réception des Instituteurs liégeois, 6 septembre 1889.
Dîner de Gala offert en l'honneur de M. Edison, 9 septembre 1889.
Réception de la délégation ouvrière de Barcelone, 14 septembre 1889.
Réception du Congrès des Libres Penseurs, 17 septembre 1889.
Réception d'une délégation d'Ouvriers irlandais, 18 septembre 1889.
Réception du Congrès des Chemins de fer, 20 septembre 1889.
Réception des délégués ouvriers de divers départements, 17 octobre 1889.
Réception du Comité de l'Union des Societés de gymnastique de France, qui a fait hommage au Conseil municipal d'un tableau représentant la manifestation des gymnastes, sur la Place de l'Hôtel de Ville, au mois de juin 1889, 12 novembre 1889.
Réception des Délégués de la Bourse du Travail, 15 novembre 1889.
Deux fêtes municipales données aux collaborateurs de la Ville, 6 et 22 février 1890,
Réception des Ouvriers charpentiers, 15 mars 1890.
Réception du Capitaine Trivier, Explorateur, 7 juillet 1890.
Réception du Congrès des Américanistes, 14 octobre 1890.
Visite, par M. le Président de la République, d'une exposition particulière installée à l'Hôtel de Ville, 2 décembre 1890.
Deux fêtes municipales données aux collaborateurs de la Ville, 7 et 28 février 1891.
Réception des délégués du Congrès international des ouvriers mineurs, 1er avril 1891.
Deux fêtes municipales données aux collaborateurs gratuits de la Ville, 6 et 20 février 1892.
Fête de bienfaisance donnée par la Société des fêtes du Commerce et de l'Industrie parisiens, 9 avril 1892.
Réception du Lieutenant de vaisseau Mizon, Explorateur, 23 juillet 1892.
Réception du Commandant Monteil et du Capitaine Binger, Explorateurs, 3 février 1893.
Deux fêtes municipales données aux collaborateurs gratuits de la Ville, 4 et 18 février 1893.
Réception de la délégation des Infirmières et des Infirmiers de la Ville de Paris, 16 février 1893.

Banquet suivi de concert, offert aux Officiers et Marins de l'Escadre russe de la Méditerranée, 19 octobre 1893.

Grand bal et concert en l'honneur des mêmes Officiers, 20 octobre 1893.

Deux fêtes municipales données aux collaborateurs gratuits de la Ville, 3 et 17 février 1894.

Réception des membres et associés de l'Institut du droit international, 31 mars 1894.

Réception de M. le Général André, Commandant l'École Polytechnique et l'État-Major, à l'occasion du Centenaire de l'École, 17 mai 1894.

Réception de Délégations de Pompiers anglais, espagnols et italiens, 7 août 1894.

Réception des Membres des Municipalités et du Conseil d'arrondissement de Saint-Denis, 18 janvier 1895.

Réception des Membres des Municipalités et du Conseil d'arrondissement de Sceaux, 25 janvier 1895.

Deux fêtes municipales données aux collaborateurs gratuits de la Ville, 2 et 16 février 1895.

Réception des membres de l'Institution « Naval Architects », 14 juin 1895.

Réception et remise d'une médaille d'or au Docteur Roux, 4 juillet 1895.

Réception du Congrès pénitentiaire international, 9 juillet 1895.

Réception du Lord Maire de Londres, 15 septembre 1895.

Deux fêtes municipales données aux collaborateurs gratuits de la Ville, 1er et 22 février 1896.

Réception des Membres des Municipalités et des Conseils d'arrondissement de Saint-Denis et de Sceaux, 26 mars et 2 avril 1896.

Réception de la Ligue française de l'Enseignement, 20 juin 1896.

Réception du Congrès international de Chimie appliquée, 28 juillet 1896.

Réception de l'Empereur Nicolas II et de l'Impératrice de Russie, 7 octobre 1896.

Réception des Maires et Adjoints des Communes de l'arrondissement de Saint-Denis, 11 février 1897.

Réception des Maires et Adjoints des Communes de l'arrondissement de Sceaux, 18 février 1897.

Deux fêtes municipales données aux collaborateurs gratuits de la Ville, 6 et 20 février 1897.

Réception de l'Explorateur Friedtjof Nansen, 27 mars 1897.

Réception des Sauveteurs du Bazar de la Charité, 3 juin 1897.

Réception du Congrès des Orientalistes, 10 septembre 1897.

Réception donnée à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation des Écoles normales primaires de la Seine, 28 octobre 1897.

Réception de M. Sven Hedin, Explorateur suédois, 1er février 1898.

Réception des Maires et Adjoints et des Conseillers d'arrondissement de l'arrondissement de Sceaux, 17 février 1898.

Réception des Maires et Adjoints et des Conseillers d'arrondissement de l'arrondissement de Saint-Denis, 24 février 1898.

Quatre fêtes municipales données aux collaborateurs gratuits de la Ville, 12 et 26 février-12 et 26 mars 1898.

Fête des Beaux-Arts dans les salons de l'Hôtel de Ville, 11 juin 1898.

Banquet donné aux Maires des principales Villes de France en l'honneur du Centenaire de Michelet, 13 juillet 1898.

Fêtes du Centenaire de la Naissance de Michelet, 13 et 24 juillet 1898.

Quatre fêtes municipales données aux collaborateurs gratuits de la Ville, 28 janvier, 25 mars, 15 avril, 10 mai 1899.

Réception des Maires et Adjoints et des Conseillers d'arrondissement de l'arrondissement de Saint-Denis, 25 février 1899.

Réception des Maires et Adjoints et des Conseillers d'arrondissement de l'arrondissement de Sceaux, 2 mars 1899.

Réception du Congrès international contre l'abus de boissons alcooliques, 5 avril 1899.

Réception du Maire de Saint-Pétersbourg venu pour déposer, au nom de cette Municipalité, une couronne sur la tombe de Félix Faure, 26 avril 1899.

Réception des tirailleurs soudanais, 15 juillet 1899.

Banquet offert aux Maires des Villes Chefs-lieux d'arrondissement et aux représentants des Bourses du travail des départements à l'occasion de l'inauguration du groupe de la *République* de Dalou, 19 novembre 1899.

Réception des Municipalités des communes suburbaines et des Conseillers d'arrondissement de la Seine, 20 mars 1900.

Fête donnée en l'honneur de l'inauguration de l'Exposition universelle de 1900, 21 avril 1900.

Réception des membres de l'Union des Sociétés de gymnastique de France et des délégués des fédérations étrangères de gymnastique, 4 juin 1900.

Réception des délégués du Congrès international de l'Épicerie, 14 juin 1900.

Réception du Congrès international des œuvres et institutions féminines, 21 juin 1900.

Réception du Congrès des Fabricants papetiers de France, 23 juin 1900.

Réception des Délégués des deux Républiques de l'Orange et du Transvaal, et du Président de la République Sud-Africaine, 10 juillet 1900.

Réception du Congrès international du patronage des libérés, 10 juillet 1900.

Réception de la délégation du Conseil municipal de Prague, 16 juillet 1900.

Réception des délégués irlandais, 18 juillet 1900.

Réception des associations de sports athlétiques françaises et étrangères, 18 juillet 1900.

Réception d'une délégation de la Société chorale viennoise, 18 juillet 1900.

Réception des Associations amicales, patronages laïques et mutualités scolaires réunis à l'occasion du 1er Congrès national des œuvres post-scolaires de France, 18 juillet 1900.

Réception des membres du Congrès international de Chimie appliquée, 25 juillet 1900.

Réception des membres du 1er Congrès international de la presse médicale, 26 juillet 1900.

Réception des membres du Congrès international d'Histoire comparée, 26 juillet 1900.

Réception des membres du Congrès international de la Presse, 2 août 1900.

Réception des membres du Congrès interparlementaire pour l'arbitrage international de la paix, 2 août 1900.

Congrès international de l'Art public (séance solennelle d'ouverture), 6 août 1900.

Réception des membres du Congrès international de l'enseignement primaire, 6 août 1900.

Réception des Associations amicales d'instituteurs et institutrices de la France et des Colonies, 6 août 1900.

Réception des membres du Congrès international de Médecine, 11 août 1900

Réception des membres du Congrès international de Sténographie, 11 août 1900.

Congrès international de l'Art public (séance solennelle de clôture), 11 août 1900.

Réception des membres du Congrès international d'Hygiène, 14 août 1900.

Réception des membres du Congrès international d'Hypnotisme, 14 août 1900.

Réception des membres du Congrès international des Alpinistes, 14 août 1000.

Réception de la fédération des Sapeurs-pompiers de France et d'Algérie, et des représentants officiels des Gouvernements étrangers, 15 août 1900.

Réception de la délégation des professeurs et Instituteurs russes, 16 août 1900.

Réception des Congrès internationaux d'Anthropologie et de Géologie, 25 août 1900.

Réception de la mission du Laos, 1er septembre 1900.

Réception du Congrès international des Sciences ethnographiques, 1er septembre 1900.

Réception du Congrès international de l'Enseignement du dessin, 1er septembre 1900.

Réception du Congrès international de l'Éducation physique, 5 septembre 1900.

Réception des membres du Congrès international des Associations d'inventeurs, 11 septembre 1900.

Réception des membres du Congrès international des Tramways, 11 septembre 1900.

Réception du Congrès international des Sociétés laïques d'enseignement populaire, 12 septembre 1900.

Réception des membres du Congrès international des Américanistes, 18 septembre 1900.

Réception de l'Institut du fer et de l'acier, 20 septembre 1900.

Réception du Congrès des Chambres syndicales de France et des Chambres de Commerce françaises à l'étranger, 21 septembre 1900.

Réception des membres du Congrès international de l'Alliance universelle des femmes pour la paix, 27 septembre 1900.

Réception des membres du Congrès des Délégations cantonales, 2 octobre 1900.

Réception des membres du Congrès des Amis de la paix, 6 octobre 1900.

Grande fête donnée à l'occasion de la clôture de l'Exposition universelle de 1900, 27 octobre 1900.

Réception d'une délégation des Exposants italiens à l'Exposition universelle de 1900, 9 novembre 1900.

Réception du Président Krüger, 27 novembre 1900.

Réception, banquet et soirée des membres de l'Association internationale des académies, 20 avril 1901.

Réception de Ranavalo, ancienne Reine de Madagascar, 26 juin 1901.

Grand bal et soirée donnés aux collaborateurs gratuits de la Ville, 11 mai 1901.

Réception des Municipalités des Communes suburbaines et des Conseillers d'arrondissement de la Seine, 24 octobre 1901.
Réception des Délégués de la Ville de Prague venus pour assister au Centenaire de Victor Hugo, 25 février 1902.
Réception des Délégations étrangères venues à l'occasion du Centenaire de Victor Hugo, 25 février 1902.
Soirée de gala en l'honneur du Centenaire de Victor Hugo, 27 février 1902.
Soirée offerte aux collaborateurs de la Municipalité à l'occasion du Centenaire de Victor Hugo, 1er mars 1902.
Réception du Maire de Mexico, 10 octobre 1902.
Réception des Généraux boërs, 14 octobre 1902.
Réception du Roi Carlos Ier de Portugal, 4 novembre 1902.
Réception des Municipalités des Communes suburbaines et des Conseillers d'arrondissement de la Seine, 4 décembre 1902.
Deux fêtes municipales données aux collaborateurs de la Ville, 28 février et 7 mars 1903.
Réception du roi d'Angleterre, Edouard VII, 2 mai 1903.
Réception du Bureau international de la Tuberculose, 5 mai 1903.
Réception des membres du Congrès de l'Union des Associations d'anciens élèves des Lycées et Collèges de France et d'Algérie, 26 juin 1903.
Réception des Souverains italiens (Victor-Emmanuel III), 16 octobre 1903.
Soirée donnée en l'honneur des Souverains italiens, 17 octobre 1903.
Réception des Représentants de la colonie italienne à Paris, 24 octobre 1903.
Réception des délégués de « The City of London international and Commercial Association », 29 octobre 1903.
Réception des Municipalités des communes suburbaines et des Conseillers d'arrondissement de la Seine, 31 octobre 1903.
Réception de la Délégation de la Ligue franco-italienne, 7 novembre 1903.
Réception de Georges Ier, Roi de Grèce, 12 novembre 1903.
Réception de la Conférence sanitaire internationale de Paris, 18 novembre 1903.
Réception des membres du Parlement anglais et du groupe parlementaire français de l'arbitrage international, 27 novembre 1903.
Trois fêtes municipales données aux collaborateurs gratuits de la Ville, 20 et 27 février, et 5 mars 1904.
Réception du Congrès mixte de l'Enseignement primaire et de l'Enseignement secondaire, 8 avril 1904.
Réception des Délégués suédois, 24 juin 1904.
Réception des délégués des Clubs d'Employés et d'Ouvriers d'Angleterre, 5 juillet 1904.
Réception de Son Altesse le Bey de Tunis (Mahomed El Hadi Pacha), 13 juillet 1904.
Réception des membres du Congrès français de Médecine, 24 octobre 1904.
Réception du Comité du Centenaire du Code civil et des Savants étrangers 28 octobre 1904.
Réception des Délégués des Mutualistes, 31 octobre 1904.
Réception du Congrès international d'assainissement et de salubrité de l'habitation, 8 novembre 1904.

Réception des municipalités des Communes suburbaines et des Conseillers d'arrondissement de la Seine, 10 novembre 1904.

Déjeuner offert à l'Hôtel de Ville aux Délégués italiens aux fêtes franco-italiennes, 16 novembre 1904.

Remise solennelle de la croix de la Légion d'honneur, par M. Berteaux, ministre de la Guerre, à M. Marsoulan, à l'occasion de son trentenaire de Conseiller municipal, 28 novembre 1904.

Réception des Parlementaires scandinaves, 29 novembre 1904.

Réception de M. le Docteur Otto Nordenskiold, Explorateur, 17 décembre 1904.

Réception des Délégués des étudiants des Universités italiennes, 20 décembre 1904.

Deux fêtes municipales données aux collaborateurs gratuits de la Ville, 18 et 25 février 1905.

Réception des Délégués des Médecins anglais, 11 mai 1905.

Réception de la Délégation de la Municipalité de Madrid, 30 mai 1905.

Réception du Roi d'Espagne, Alphonse XIII, 31 mai 1905.

Dîner offert, à l'Hôtel de Ville, à la Municipalité de Madrid, 31 mai 1905.

Soirée offerte à la Colonie espagnole, 31 mai 1905.

Réception des Délégués des Chambres de commerce, des Cercles Mercantiles et des Institutions économiques d'Espagne, 3 juin 1905.

Réception des membres du Congrès des Retraites pour la vieillesse, 3 juin 1905.

Réception des membres du Congrès des Secrétaires et Employés des Mairies de France, 11 juin 1905.

Réception d'Ouvriers mécaniciens anglais, 15 juin 1905.

Réception des membres du Congrès d'agronomie coloniale, 22 juin 1905.

Réception des membres du Congrès du commerce, 24 juin 1905.

Réception de l'Ambassadeur extraordinaire des États-Unis, de l'Amiral, commandant en chef et des officiers de l'Escadre américaine, venus en France pour la translation des restes de l'Amiral Paul Jones, 5 juillet 1905.

Réception des Délégués de l'Association des Commerçants et des Manufacturiers canadiens, 13 juillet 1905.

Réception des Officiers de l'Escadre anglaise, 15 juillet 1905.

Réception des membres du Congrès international de la Libre Pensée, 3 septembre 1905.

Réception des membres du Congrès de a Tuberculose, 3 octobre 1905.

Réception des membres du Congrès international de la Laiterie, 17 octobre 1905.

Réception du Congrès international de la Meunerie, 19 octobre 1905.

Réception du Délégué de l'Association des Marins de la Grande-Bretagne et de l'Étranger, 13 novembre 1905.

Réception de la Délégation des étudiants des Universités de Belgique, 16 novembre 1905.

Réception des Municipalités des Communes suburbaines et des Conseillers d'arrondissement de la Seine, 16 novembre 1905.

Réception du Roi de Portugal, Carlos Ier, 24 novembre 1905.

Réception des Délégués de la Ligue italo-française, 2 décembre 1905.

Réception des Délégués des Comités exécutifs des expositions de Liège et de Milan, 9 décembre 1905.

Déjeuner et réception offerts à la Municipalité de Westminster, 2 janvier 1906.
Réception du « London County Council », 5 février 1906.
Banquet et soirée en l'honneur du « London County Council », 5 février 1906.
Bal offert en l'honneur du « London County Council », 7 février 1906.
Réception des Délégués de l'Alliance littéraire scientifique et artistique franco-britannique, 28 février 1906.
Réception de la Délégation des Étudiants des Universités de Lisbonne, de Coïmbre et d'Oporto, 14 avril 1906.
Réception du détachement du Régiment des sapeurs-pompiers qui a participé aux travaux de sauvetage dans les mines de Courrières, 21 avril 1906.
Réception de la Mission chinoise d'études, 23 avril 1906.
Réception des Délégués de l'Association de la Protection mutuelle des employés et ouvriers des chemins de fer de la France et des colonies, 26 mai 1906.
Réception des membres du Congrès de l'Union nationale des Secrétaires et Employés des Mairies de France, 3 juin 1906.
Réception des membres du Comité et du Jury du Concours musical international de Paris, 4 juin 1906.
Réception d'une Délégation d'ouvriers anglais, 5 juin 1906.
Réception du Conseil international des femmes, 16 juin 1906.
Réception des Sapeurs-pompiers de France et de l'Étranger, 1er juillet 1906
Réception en l'honneur de Sa Majesté Sisowath, Roi de Cambodge, 10 juillet 1906.
Déjeuner offert à Sa Majesté Sisowath, Roi de Cambodge et à ses fils, 10 juillet 1906.
Réception des membres du Congrès de l'Enseignement du dessin, 1er août 1906.
Réception d'une Délégation d'Ouvriers anglais, 8 août 1906.
Réception des Ouvriers anglais de Blackburn, 16 août 1906.
Réception, banquet et soirée offerts au Lord Maire et à la Corporation de la cité de Londres, 13 octobre 1906.
Réception de l'Association commerciale internationale de la cité de Londres, 23 octobre 1906.
Réception des membres du Congrès international d'Hygiène alimentaire, 24 octobre 1906.
Réception des membres du Congrès des Chambres syndicales du commerce des boissons en détail, 7 novembre 1906.
Réception des Maires et Adjoints des Communes suburbaines et des Conseillers d'arrondissement de la Seine, 22 novembre 1906.
Dîner et réception offerts à M. le Général Roca, ancien Président de la République Argentine, et de M. Carlos de Alvear, intendant municipal de la Ville de Buenos-Ayres, 20 décembre 1906.
Réception des membres de l'Association générale des Publicistes français, 30 janvier 1907.
Réception du capitaine Amundsen, explorateur norvégien, 27 février 1907.
Réception suivie de la distribution des récompenses aux lauréats du Concours de mobilier pour habitations à bon marché, 6 mars 1907.
Réception des Lords-provosts d'Edimburg et de Glasgow, 14 mai 1907.
Réception des membres de la Société chimique de France, 18 mai 1907.

Réception des membres du Congrès des Secrétaires et Employés des Mairies de France, 19 mai 1907.

Réception des Instituteurs et Institutrices d'Ixelles-Bruxelles, 20 mai 1907.

Réception et déjeuner des Délégués de l'Université de Londres, 21 mai 1907.

Réception d'une Délégation d'ouvriers anglais de Keighley, 22 mai 1907.

Réception des Maires des grandes Villes de France, 23 mai 1907.

Réception du Lord Maire et des Délégués de la Municipalité de Manchester ainsi que des représentants des Conseils municipaux de Salford et de Hadersfeild, 23 mai 1907.

Réception du Président du Conseil municipal de Christiania, 26 mai 1907.

Réception du Roi Haakon VII et de la Reine de Norvège, 28 mai 1907.

Réception de l'Association « of Water Engineers » et des Délégués de la Société des Ingénieurs civils de France, 13 juin 1907.

Réception du Roi Frédéric VIII et de la Reine de Danemark, 15 juin 1907.

Réception des membres du Congrès international des Infirmières et des *Nurses* anglaises, 18 juin 1907.

Réception des membres du Congrès annuel de préparation militaire, 29 juin 1907.

Réception du Conseil général de la Ligue française de l'Enseignement et d'une Délégation d'enfants des écoles, à l'occasion du 25e anniversaire de l'école laïque, 30 juin 1907.

Réception des membres du Comité d'organisation du championnat du monde et de l'Union cycliste internationale, 6 juillet 1907.

Réception des membres du Congrès typographique international, 11 juillet 1907.

Réception des Municipalités et de Parlementaires italiens, à l'occasion du Centenaire de Garibaldi, 15 juillet 1907.

Réception des membres du Conseil d'administration et des élèves étrangers des cours de l'Alliance française, 1er août 1907.

Réception des membres du Congrès français de stomatologie, 5 août 1907.

Réception du Président de la République de Panama, 6 août 1907.

Réception des membres du Congrès de médecine, 16 octobre 1907.

Réception des membres des Congrès de la Fédération nationale des hôteliers, 16 novembre 1907.

Réception des maires et adjoints des communes suburbaines et des Conseillers d'arrondissement de la Seine, 13 février 1908.

Réception donnée à l'occasion de l'inauguration de la ligne métropolitaine n° 4, du Châtelet à la porte de Clignancourt, 18 avril 1908.

Réception des instituteurs-chanteurs Tchèques, 23 avril 1908.

Réception de l'United Wards club of City London, 8 mai 1908.

Réception de la Société Maennerchor de Zurich, 11 mai 1908.

Réception de la délégation des Conseils de magistrats et du Conseil municipal de Munich, 29 mai 1908.

Réception et soirée offertes aux membres du Congrès international des filateurs et manufacturiers de coton, 2 juin 1908.

Réception du groupe d'excursionnistes de l'île de Wight, accompagné par M. le Lieutenant général Harward, 11 juin 1908.

INDEX DES NOMS CITÉS

C

H

I

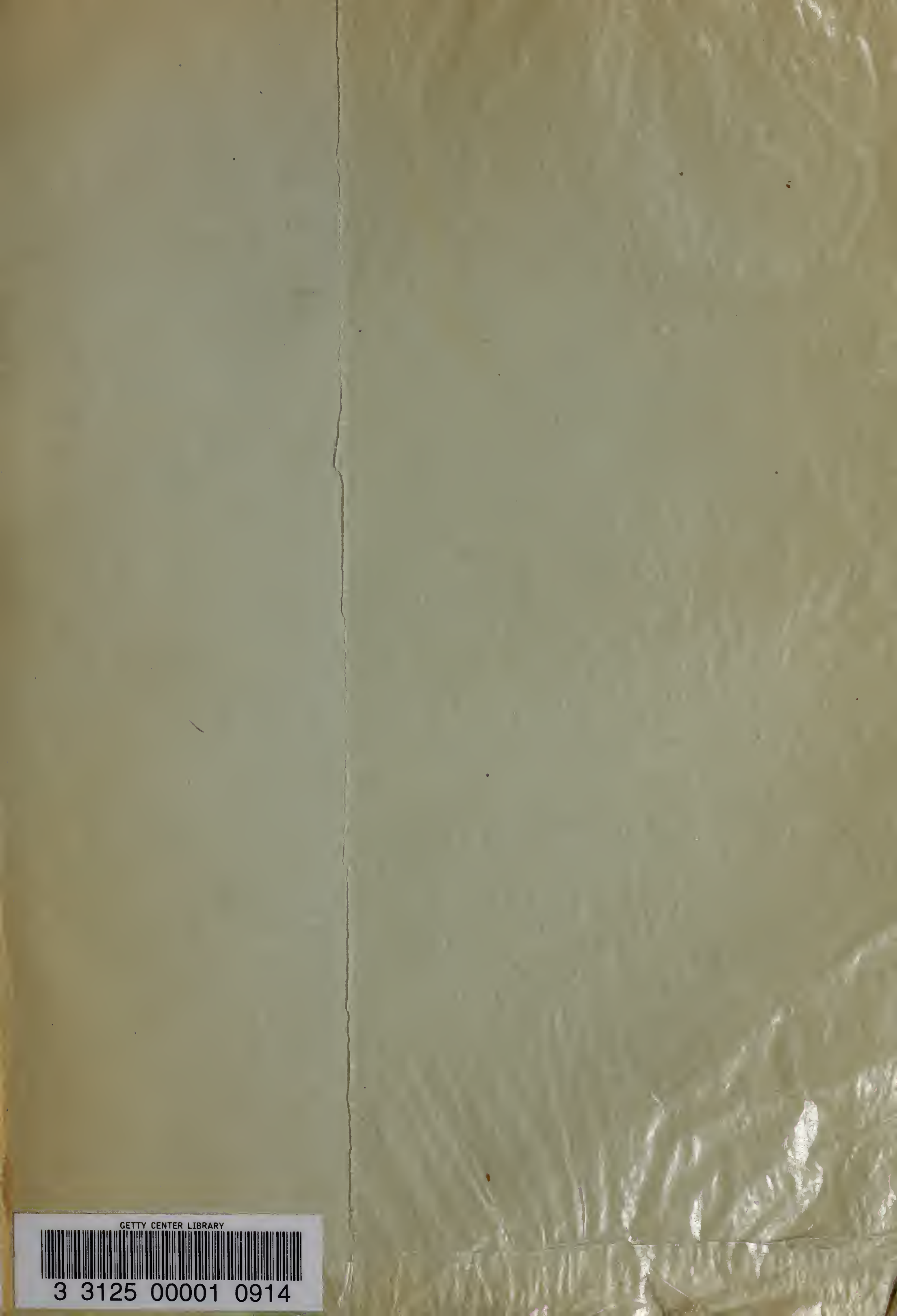
J

TABLE DES PLANCHES

TABLE DES CHAPITRES

ANNEXES

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS


GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00001 0914

